

> Rapport de présentation – Tome 1

Diagnostic territorial

Nord de l'Yonne SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

- > Habitat
- > Mobilité
- > Environnement
- > Economie
- > Patrimoine

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

Table des matières

Chapitre 1 : Une identité “rurbaine” à affirmer, des dynamiques spatiales à encadrer	5
I. Un territoire structuré où se dessine une armature territoriale	5
II. Formes urbaines et artificialisation des sols : vers un renouveau des modes de faire	15
Chapitre 2 : Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et concernant le parc de logements	30
I. Un territoire aux portes de l’Ile-de-France, avec des incidences socio-démographiques fortes sur sa frange Nord	30
II. Des marchés du logement impactés par l’arrivée de ménages franciliens	45
III. Parallèlement, un parc connaissant un vieillissement marqué et une déqualification progressive de ses logements anciens	59
Chapitre 3 : Mobilité et déplacement, une stratégie à repenser en lien avec l’évolution des modes de vies ?	70
I. Un système de transports à coordonner	70
II. Des pratiques de déplacements orchestrées par l’automobile ?	82
III. Entre prise de conscience et évolutions sociétales, le renouveau de la mobilité : un déficit pour le PETR du nord de l’Yonne	91
Chapitre 1 : Un positionnement économique à renforcer et des mutations à accompagner	101
I. Un système productif, moteur pour le développement mais qui tend à se fragiliser	101
II. Un profil d’actif qui évolue et un marché de l’emploi à accorder	121
III. L’agriculture et l’élevage : des activités économiques qui façonnent le territoire	128
IV. Potentiel de développement de l’économie touristique	136
Chapitre 2 : Un niveau en commerces, services et équipements satisfaisant mais un accès à optimiser	147
I. Des équipements, commerces et services variés pour répondre aux besoins des habitants	147
II. Consommer, étudier, se divertir et se soigner sur le PETR	152

1

**Une identité « rurbaine »
à affirmer, des dynamiques
spatiales à encadrer**

Chapitre 1 : Une identité “rurbaine” à affirmer, des dynamiques spatiales à encadrer

I. Un territoire structuré où se dessine une armature territoriale

1. Un territoire à la croisée des bassins de vie

1.1. Un territoire relativement dense, rythmé par un réseau de communes principales

En 2013 le territoire du SCoT compte 128 922 habitants, il concentre donc près de 38 % de la population de l’Yonne sur seulement un quart du territoire départemental.

Avec une densité moyenne de l’ordre de 68 habitants au km², très largement portée par la Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais, le territoire d’étude apparaît comme l’un des plus denses de la région et du département et se distingue, à ce titre, des espaces considérés à faible densité par l’INSEE.

Les bourgs-centres concentrent près de 40 % de la population totale du PETR du Nord de l’Yonne, la majeure partie étant répartie de manière relativement homogène dans la centaine de villages, comme le témoigne la carte ci-après.

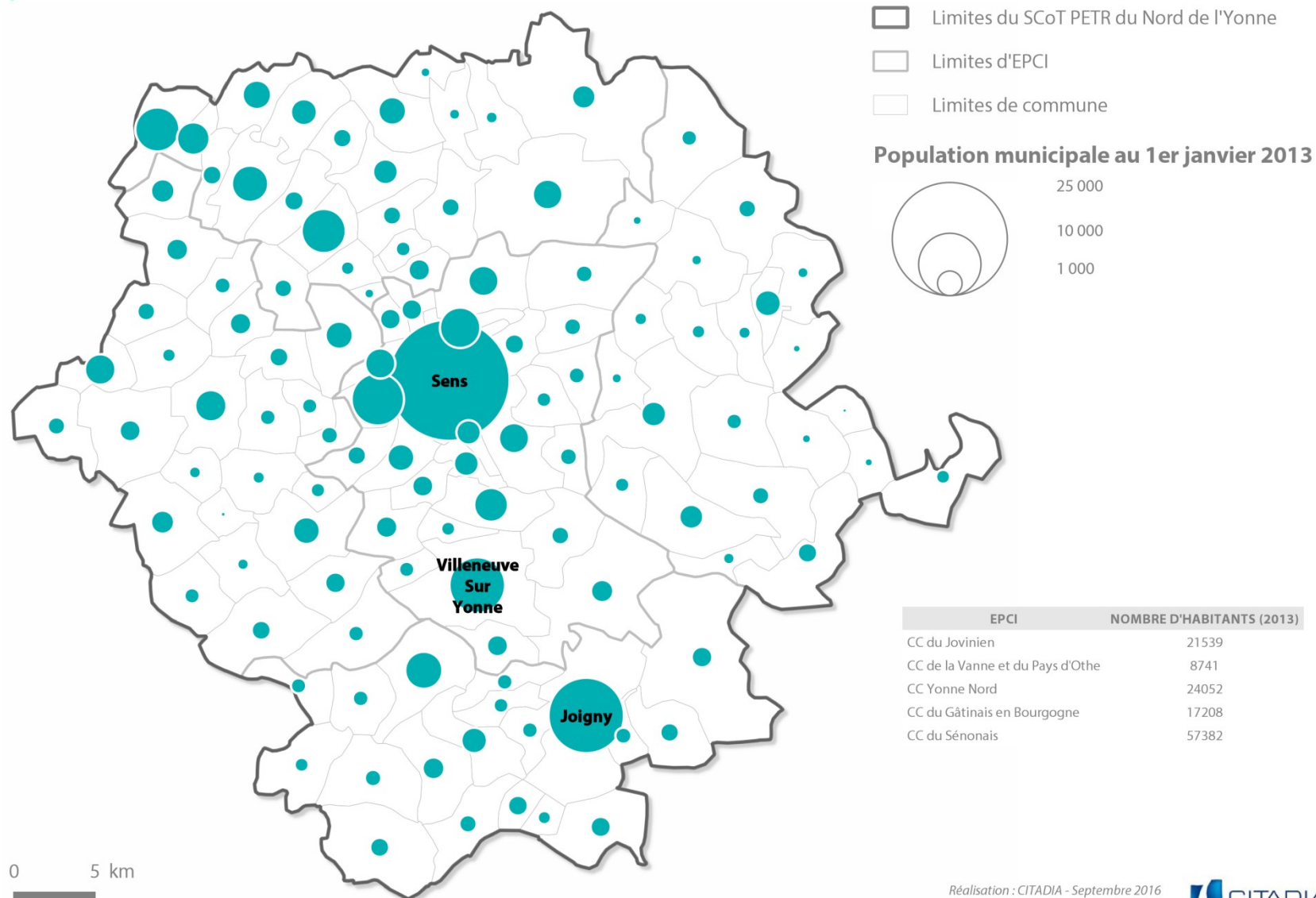
Le poids démographique de chacune des communes du PETR du Nord de l’Yonne dessine une armature territoriale en trois niveaux :

- **Un pôle urbain majeur et historique**, Sens, 25 018 habitants, véritable centralité administrative, économique et commerciale pour le territoire.
- **Un pôle urbain dit secondaire** Joigny qui, fort de ses 9 690 habitants et ses nombreux commerces, services et emplois constitue une polarité dite complémentaire à celle de Sens.
- **Un réseau de pôles de proximité** ventilé au sein de chaque EPCI (Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l’Archevêque).

Sur les 117 communes du territoire, 89 ont moins de 1 000 habitants (dont 21 ont entre 100 et 300 habitants), 26 ont entre 1 000 et 4 000 habitants et seules 4 communes ont plus de 4 000 habitants.

Population municipale en 2013 par commune

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.2. Six unités urbaines définies par l'INSEE en 2010

« Deux critères sont étudiés pour établir le zonage des unités urbaines : la continuité du bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres) et le nombre d'habitants (au moins 2 000 habitants) ».

En 2010, **six unités urbaines** sont définies à l'échelle du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne (voir carte ci-après) :

- **2 agglomérations multi-communales**, celles de :
 - > Sens, comprenant les communes de Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre, Sens et regroupant 36 675 habitants ;
 - > Saint-Julien-du-Sault, comprenant cette même commune et celle de Villevallier et regroupant 2 796 habitants.
- **4 villes « isolées »** que sont Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Pont-sur-Yonne ;
- **105 autres communes dites rurales** au sens de la présente définition.

Une analyse rétrospective démontre une certaine stabilité du zonage en unités urbaines depuis 1999 à l'exception d'une nouvelle unité urbaine, Saint-Julien-du-Sault, qui intègre le zonage en 2010.

Focus définitions

Agglomération multi-communale :

Est dénommée « Agglomération multi-communale », une unité urbaine qui s'étend sur plusieurs communes et dont chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu.

Ville isolée :

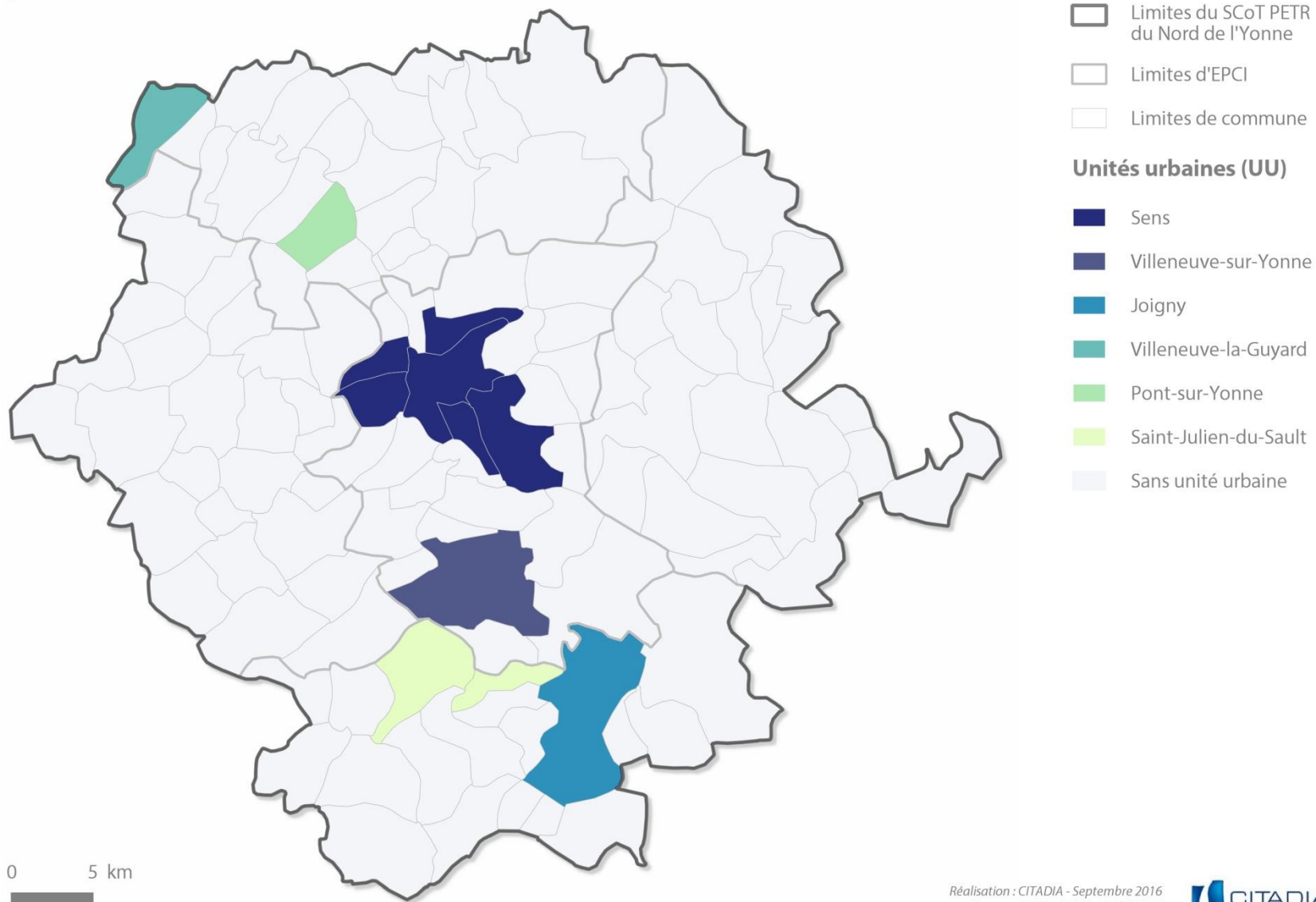
Est dénommée « ville isolée » une unité urbaine qui se situe sur une seule et même commune.

Commune rurale :

Est dénommée « commune rurale », celle sans zone de bâti continu de plus de 2000 habitants et celle dont moins de la moitié de la population municipale se situe dans une zone de bâti continu.

Unités urbaines en 2010

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.3. Des aires d'influence des villes témoignant d'une logique de périurbanisation

« Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans une des communes attirées par celui-ci ».

Trois types d'aires urbaines couvrent une partie du territoire du SCoT (voir carte ci-après).

Une grande aire urbaine se dessine autour de Sens. Comptant 59 communes et 79 090 habitants (soit 61 % de la population du PETR), cette grande aire urbaine répond pleinement à la définition de l'INSEE dans la mesure où le pôle urbain de Sens offre 15 135 emplois en 2013 (une aire est considérée comme grande quand son pôle urbain compte plus de 10 000 emplois).

Il est à noter que 53 communes du PETR sont dites périurbaines de cette grande aire urbaine, c'est-à-dire qu'au moins 40 % de la population habitant ces communes travaille au sein de l'aire urbaine de Sens.

Une aire moyenne est constituée par le pôle urbain de Joigny qui concentre 4 939 emplois (une aire est considérée comme moyenne quand son pôle urbain compte entre 5 000 et 10 000 emplois).

Une petite aire regroupant les communes de Saint-Julien-du-Sault et de Villevallier.

Le reste des communes est **soit multipolarisé** par plusieurs types d'aires, soit **isolé hors influence des pôles** (comme Courtoin, Coulours et Fournaudin). Ces dernières, situées sur les franges est et ouest du territoire, ne sont d'ailleurs pas influencées par les pôles urbains des territoires voisins.

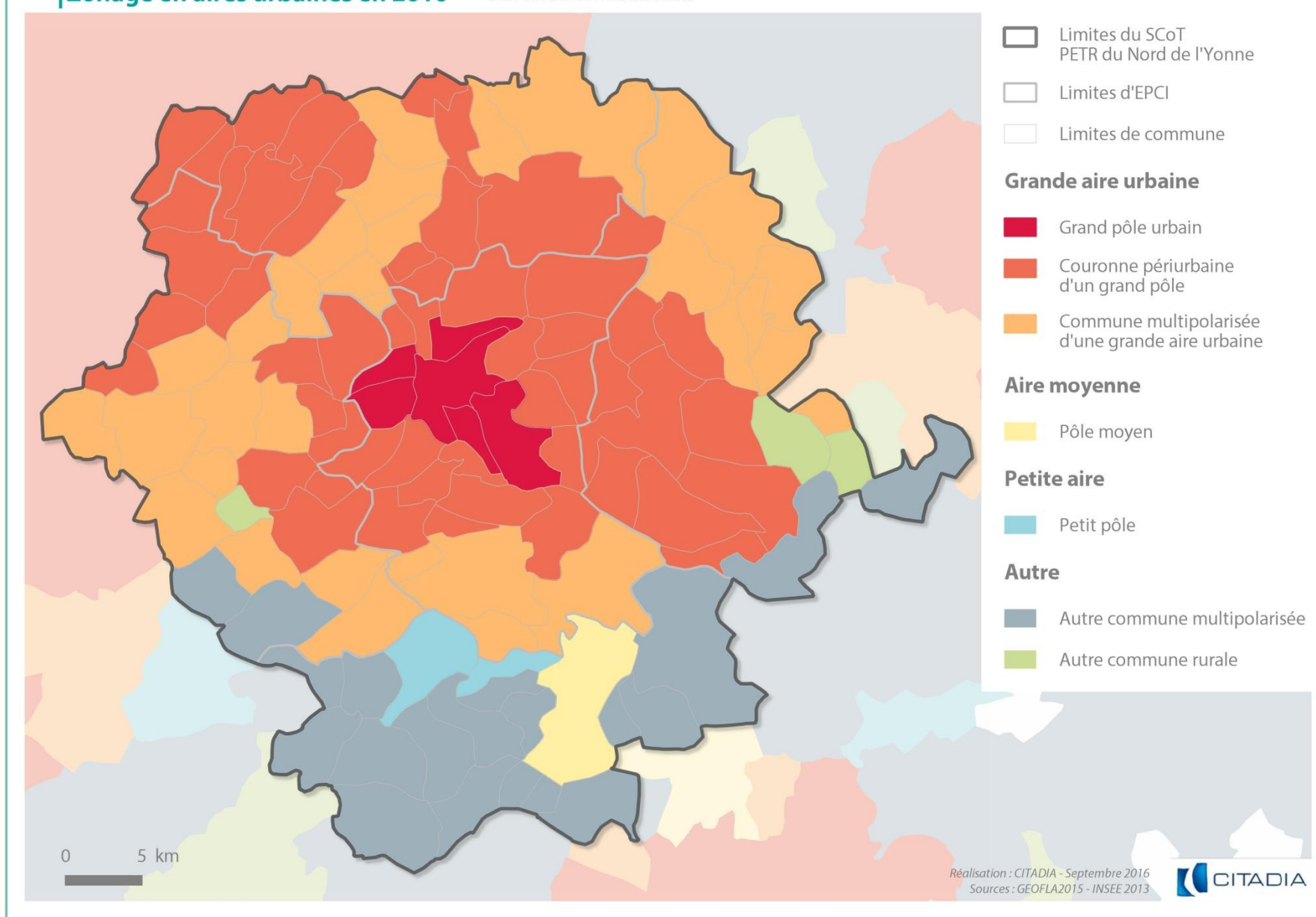
Une analyse rétrospective du zonage en aires urbaines réalisée dans le cadre du *Projet de territoire* du PETR du Nord de l'Yonne illustre parfaitement le processus de périurbanisation engagé sur le territoire depuis plus de 20 ans.

Ainsi, l'extension des espaces périurbains, notamment autour de la ville centre de Sens, est une conséquence directe d'un fonctionnement urbain caractérisé par des échanges croissants et un desserrement des territoires de vie.

Ces dynamiques, également constatées à l'échelle nationale, vont de pair avec une consommation croissante des terres agro-naturelles, une imperméabilisation des sols marquée ou encore, un allongement des trajets domiciles-travail.

Zonage en aires urbaines en 2010

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.4. Un territoire tourné vers l'extérieur ?

« *Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* ».

De par une situation géographique stratégique et un maillage routier très développé **le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne se situe à la croisée de 11 bassins de vie** (voir carte ci-après).

Cette architecture des bassins de vie témoigne d'une part, de l'influence des pôles urbains extérieurs et de l'imbrication des échelles de vie qui en découle et d'autre part, de l'ouverture du territoire sur l'extérieur et de la nécessité d'appréhender certaines logiques de manière supra-territoriale tout en dessinant un projet de territoire fédérateur.

En effet, force est de constater, que l'ensemble des communes situées sur les franges du territoire appartient à un bassin de vie qui transcende les limites administratives du PETR (38 sur les 117 communes du territoire):

- Bassin de vie de Montereau-Fault-Yonne (frange nord-ouest) ;
- Bassin de vie de Courtenay (frange ouest) ;
- Bassin de vie de Charny (pointe sud) ;
- Bassin de vie de Migennes (pointe sud-est) ;
- Bassin de vie de Saint-Florentin (frange est) ;
- Bassin de vie d'Aix-en-Othe (frange nord-est) ;
- Bassin de vie de Bray-sur-Seine (pointe nord).

En sus de ces 7 bassins de vie dit « inter-territoriaux », 4 autres bassins de vie prennent place de part et d'autre de la vallée de l'Yonne :

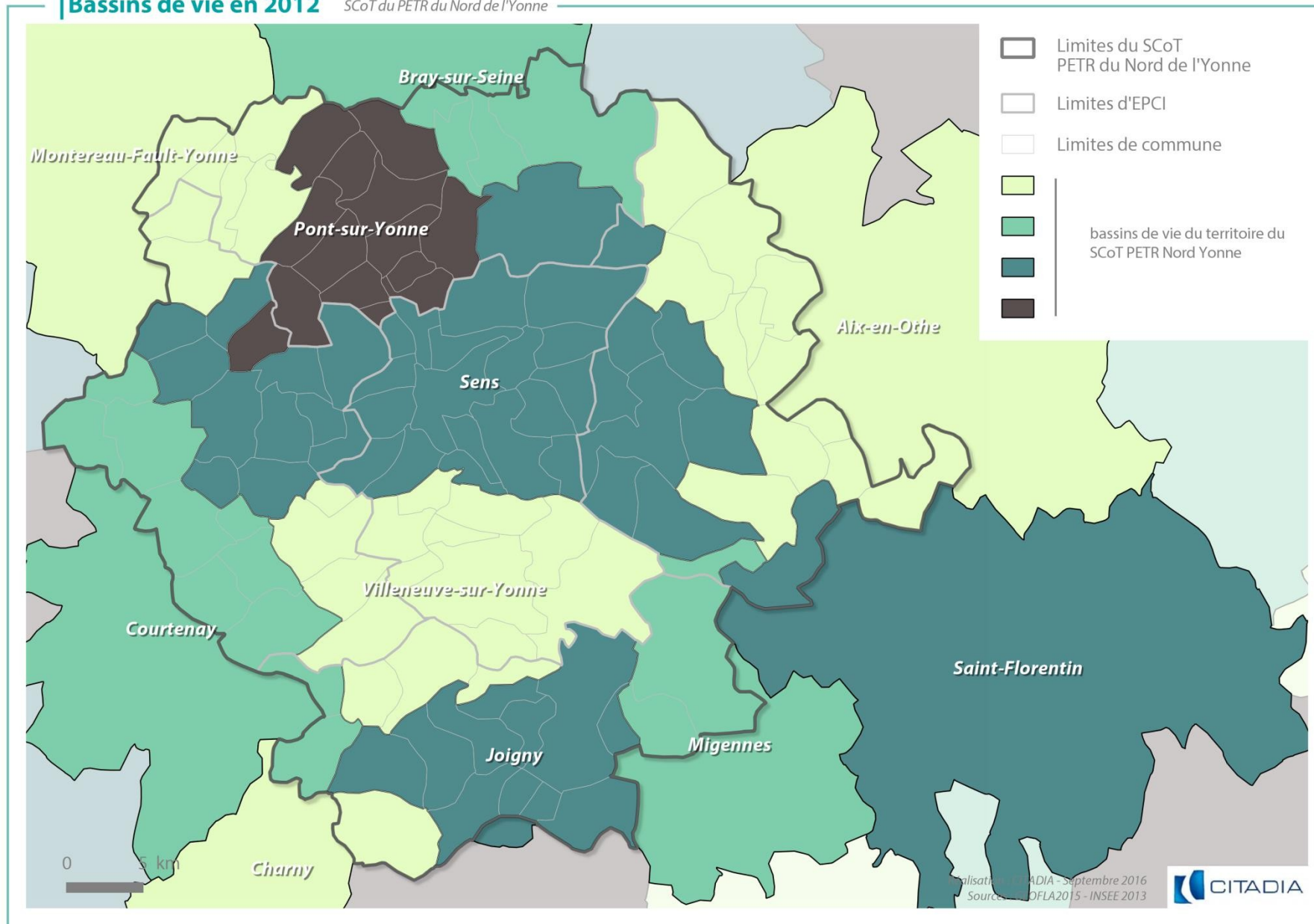
- Bassin de vie de Pont-sur-Yonne ;
- Bassin de vie de Sens ;
- Bassin de vie de Villeneuve-sur-Yonne ;
- Bassin de vie de Joigny.

Rassemblant 80 communes, 88,4 % des emplois au lieu de travail, une forte concentration d'équipements et 80 % de la population du territoire ces 4 bassins de vie constituent la colonne vertébrale du développement résidentiel et économique du PETR.



Un territoire au fil de l'eau, source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Bassins de vie en 2012 SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.5. Une armature territoriale hiérarchisée à conforter

Une analyse croisée intégrant les différents zonages de l'INSEE précédemment présentés, les dynamiques territoriales observées entre 2008 et 2013 et les témoignages des différents élus référents du territoire recueillis lors d'entretiens stratégiques a permis de conforter l'armature territoriale multipolaire pressentie.

Trois niveaux de polarité structurent le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne (voir carte ci-après) :

- **Le pôle urbain de Sens (y compris les communes de Saint-Clément, Maillot, Paron, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Denis-les-Sens et Gron) :**

La commune de Sens est considérée comme la polarité majeure du territoire du SCoT, de par sa position géographique certes, mais surtout parce qu'elle concentre la majeure partie des emplois, commerces, équipements et services et possède une bonne desserte en transports en commun.

Dès lors, centralité à la fois centripète et centrifuge, les communes de Sens et de sa première couronne témoignent d'une attractivité et d'un rayonnement à l'échelle du PETR et au-delà.

Chiffres clés

36 675 habitants
18 842 emplois
1 330 équipements, commerces et services
120 points d'arrêt en transports en commun

- **Le pôle relais de Joigny :**

Rayonnant sur un bassin de vie locale cohérent grâce à un certain niveau d'emplois, d'équipements, de commerces et de services diversifiés, la commune de Joigny assure un véritable rôle de « relais » au pôle urbain de Sens.

En effet, de par l'offre complémentaire dont elle dispose (structurante, intermédiaire et de proximité) et sa localisation stratégique à mi-chemin entre Sens et Auxerre, cette commune se distingue au sein de l'armature territoriale en exerçant une attractivité et un rayonnement au sud du territoire.

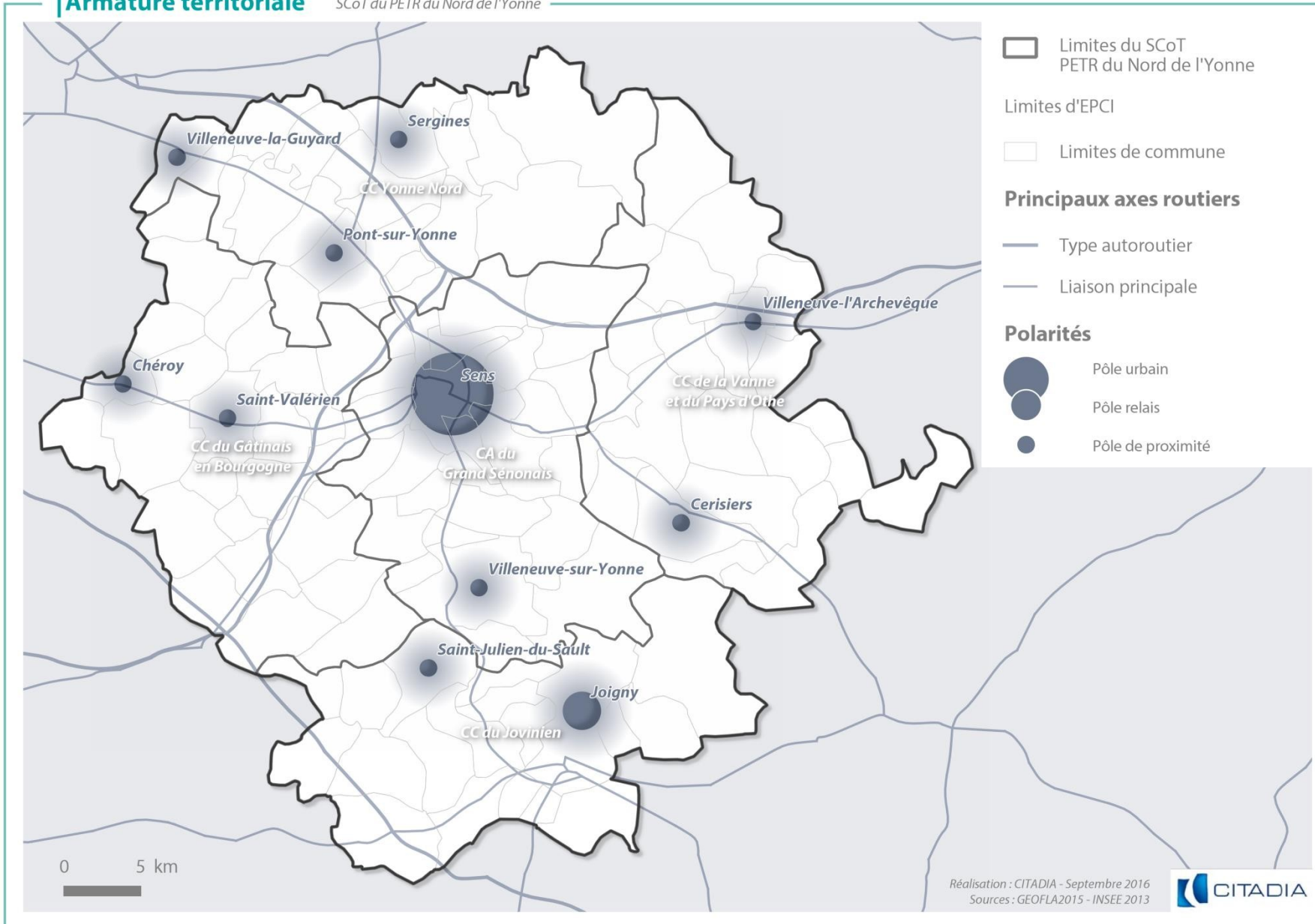
Chiffres clés

9 690 habitants
4 939 emplois
352 équipements
32 points d'arrêt en transports en commun

- **Les pôles de proximité :**

Enfin, un réseau de 8 pôles de proximité assure, via une offre en commerces, services et équipements de proximité, une réponse aux besoins quotidiens et une certaine attractivité sur les communes rurales captives.

Il s'agit de Pont-sur-Yonne, Chéroy, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Saint-Valérien, Cerisiers et Saint-Julien-du-Sault.



II. Formes urbaines et artificialisation des sols : vers un renouveau des modes de faire

1. Une composition urbaine différenciée où s'entremêlent des villes et des villages

1.1. Une urbanisation « au fil de l'eau » ?

Comme évoqué précédemment, le territoire du Nord de l'Yonne est un espace à dominante rurale, structuré autour d'un réseau de polarités différenciées et hiérarchisées en 3 niveaux distincts : pôles urbains, pôles relais et pôles de proximité.

L'analyse de la répartition de l'urbanisation sur le territoire met en exergue deux grandes logiques de développement territorial :

- **Une urbanisation en fond de vallées** le long de l'Yonne et de la Vanne notamment, ainsi qu'à proximité immédiate des rives des cours d'eau secondaires ;



source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Une urbanisation sur les plateaux agricoles du territoire où s'organise un maillage de bourgs et villages aux typologies différenciées.



source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Ces logiques d'urbanisation impliquent, *de facto*, des enjeux agro-naturels et paysagers forts qu'il convient d'anticiper et d'encadrer pour préserver l'identité spécifique du Nord de l'Yonne.

1.2. Des formes urbaines héritées à faire évoluer

Depuis toujours, les stratégies d'implantation des populations ont été orientées et contraintes par de nombreux facteurs au premier rang desquels : les éléments naturels, l'accessibilité ou encore la sécurité et la salubrité.

L'analyse par orthophotoplan des tissus bâtis présents sur le périmètre du SCoT, a permis d'identifier 4 formes urbaines caractéristiques :

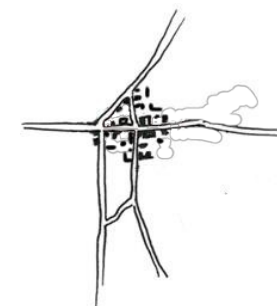
- L'organisation de type « concentrique »;
- L'organisation de type « carrefour »;
- L'organisation de type « village rue » ;
- L'organisation de type « polynucléaire ».

Chacune de ces formes urbaines fait l'objet d'un focus descriptif permettant, sur la base d'exemples concrets, de cibler leurs dynamiques de développement respectives et les enjeux qui en découlent.

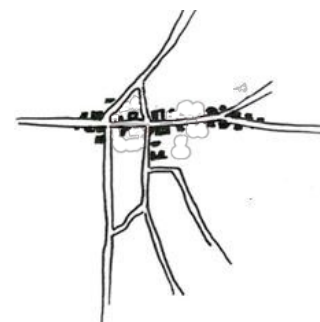
La carte ci-après permet de mettre en évidence la prédominance des formes urbaines de types « concentrique » le long de la vallée de l'Yonne une implantation qui fait écho aux « places fortes » de l'époque.

Par ailleurs, cette carte exprime également une dichotomie Est/Ouest avec pour la partie sous l'influence de la Marne, une forte représentativité des villages « carrefours » tandis que l'Est du territoire témoigne d'une plus grande ruralité avec une prédominance de villages « polynucléaires ».

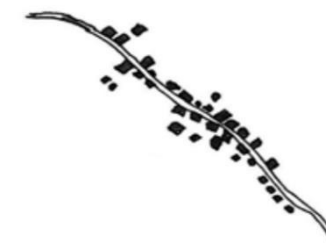
Organisation urbaine de type
« concentrique »



Organisation urbaine de type
« village-rue »



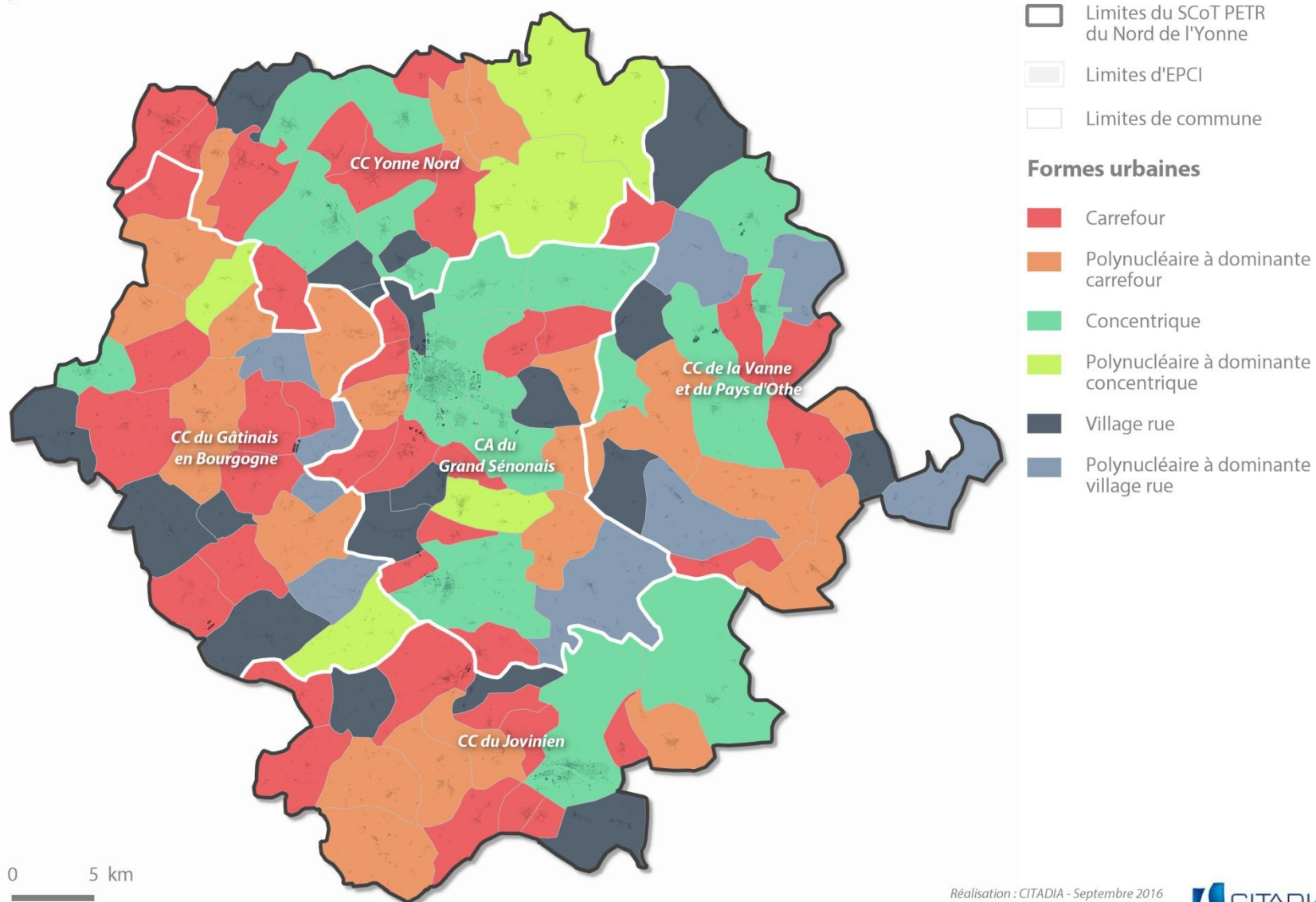
Organisation urbaine de type
« carrefour »



Organisation urbaine de type
« polynucléaire »

Formes urbaines

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013



Focus sur l'organisation urbaine de type « concentrique »

Caractéristiques :

Une forme urbaine traditionnellement héritée de dispositifs défensifs (fortifications, murailles, fossés, etc.) et/ou de reliefs marqués (cuvettes, collines, etc.) fixant un « cadre » au développement urbain.

L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).

La commune de Sergines illustre parfaitement ce type de développement.

Dynamiques de développement :

L'évolution de la tâche urbaine démontre une certaine constance sur le temps long dans la mesure où les extensions urbaines sont réalisées le plus souvent en continuité immédiate de la trame bâtie existante.

Dès lors, si la structure originelle en forme « concentrique » reste visible, celle-ci tend à s'élargir et présente bien souvent une densité moindre à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la commune.

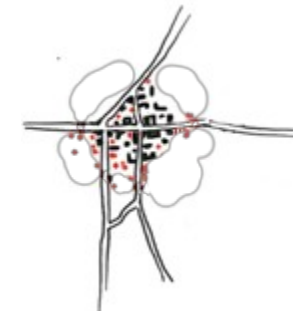
Enjeux d'évolution :

Le principal enjeu d'évolution est de tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espace et les potentialités existantes au sein de la tâche bâtie.

Il est également nécessaire de travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur les paysages alentours.



Sergines au fil des siècles source : Géoportail.fr



Dynamique de développement



Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « carrefour »

Caractéristiques :

Ensemble urbain traditionnellement implanté autour d'un nœud routier présentant, le plus souvent, une structure en « T ».

L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).

La commune de Champigny en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle a conservé sa structure originelle au fil des siècles.

Dynamiques de développement :

L'évolution de la tâche urbaine de ce type d'organisation spatiale démontre une tendance au développement linéaire (étalement le long des axes principaux puis sur les pénétrantes secondaires) plutôt que par densification concentrique.

Dès lors, la structure originelle en forme de « T » tend à se complexifier en dessinant progressivement une armature en « étoile » à l'origine de délaissés urbains ou encore de dégradations des coupures d'urbanisation.

Enjeux d'évolution :

Le principal levier d'évolution pour tendre vers un développement territorial durable et respectueux de l'identité icaunaise est d'épaissir la tâche urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverse et en comblant les dents creuses.

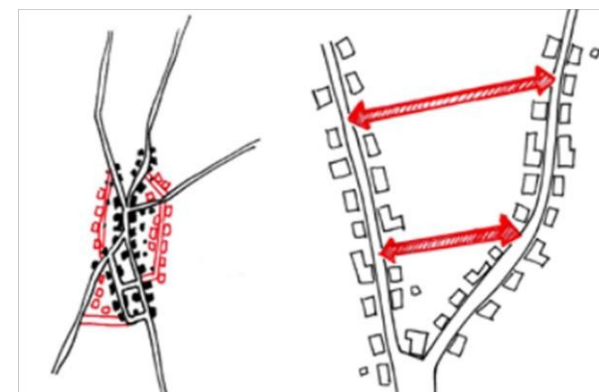
Il est également nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire



Champigny au fil des siècles source : Géoportail.fr



Dynamique de développement



Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « village-rue »

Caractéristiques :

Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, traditionnellement implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.

Cette juxtaposition de bâti, procurant un sentiment d'effet « couloir » nuit fortement à la visibilité de la centralité de la commune. Par ailleurs, la fonction des espaces publics se résume à sa simple fonction routière.

La commune de Marsangy en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle prend place en fond de vallée.

Dynamiques de développement :

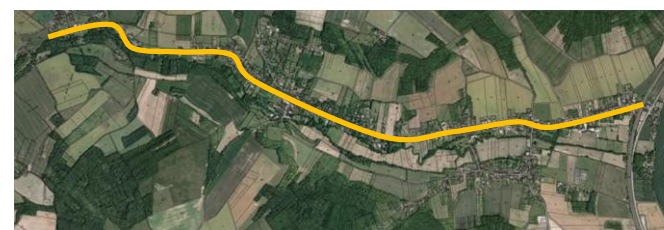
L'évolution de la tâche urbaine de ce type d'organisation spatiale prend principalement deux formes :

- L'extension continue le long de l'axe historique, pouvant conduire dans certain cas à la création de continuum urbain entre deux communes.
- Un développement transversal le long des axes secondaires faisant évoluer la structuration d'origine en organisation urbaine de type « carrefour ».

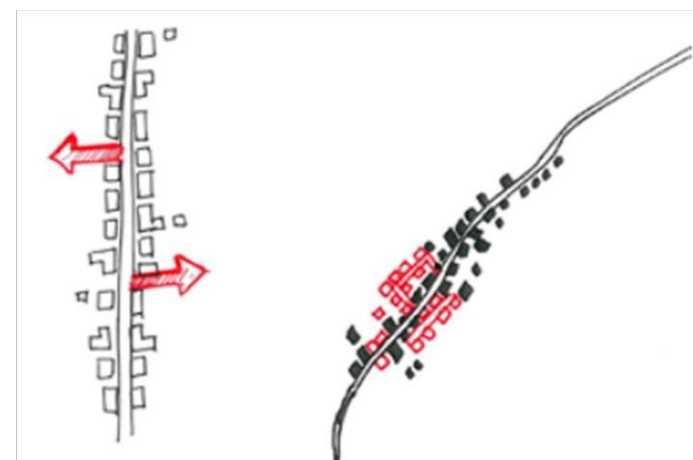
Enjeux d'évolution :

Ce type d'urbanisation est à l'origine de problématiques telles que les surcoûts liés à l'extension des réseaux ou encore la perte de dynamisme des centres-bourgs.

Un épaississement du front bâti, grâce à la mise en place de réserves foncières (voirie et bâti), permettrait de restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respirations sur les extérieurs de la commune.



Marsangy au fil des siècles source : Géoportail.fr



Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « polynucléaire »

Caractéristiques :

Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés entre eux (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).

Bien souvent lâche et aéré, l'organisation urbaine de type « polynucléaire » est rythmée par une alternance de parcelles agro-naturelles et d'habitations plus ou moins diffuses, lui conférant ainsi un aspect fragmenté. Cette organisation peut être à dominante concentrique, linéaire ou carrefour.

La commune de Dixmont, avec ses nombreux hameaux en est un exemple.

Dynamiques de développement :

Les entités polynucléaires présentent deux dynamiques d'urbanisation menées, le plus souvent, simultanément :

- L'extension linéaire entre les différents noyaux réduisant les fenêtres d'ouverture sur le grand paysage;
- Un développement spontané au gré des opportunités foncières accentuant d'une part, le mitage du territoire et la consommation d'espaces agro-naturels et d'autre part, la perte de lisibilité des éléments de centralité.

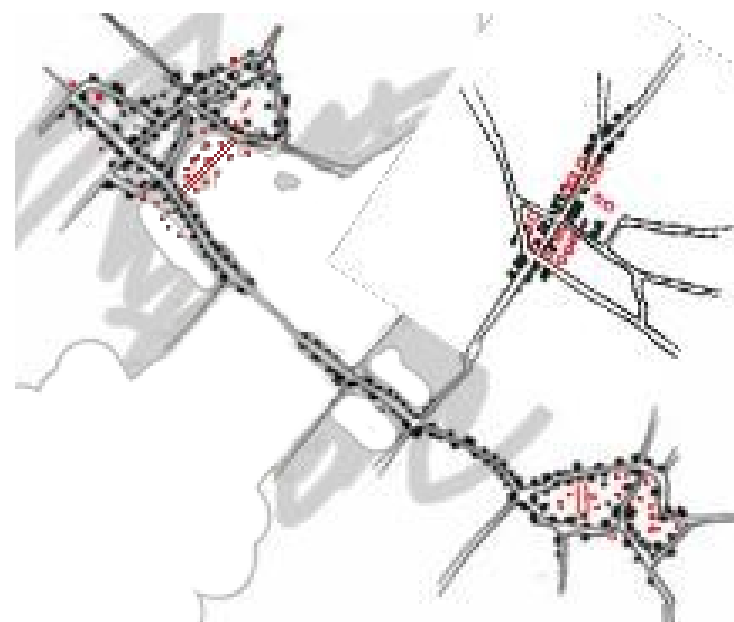
Enjeux d'évolution :

Des lors, la structure originelle en forme de « T » tend à se complexifier en dessinant progressivement une armature en « étoile » à l'origine de la mobilisation et la valorisation des délaissés urbains (interspices, dents délaissés urbains ou engorgement de dégradation des coupures d'urbanisation créées, parcelles faiblement bâties) constituent le principal levier de développement urbain pour impulser une nouvelle dynamique visant à assurer la compacité des noyaux urbains.

Un travail sur la question des hameaux doit être également mené en parallèle afin que ces derniers se contiennent dans leurs limites actuelles.



Dixmont au fil des siècles source : Géoportail.fr



Enjeux d'évolution

2. Politique d'urbanisme et évolutions foncières : quelles réalités sur le territoire ?

2.1. Une politique d'urbanisme en cours de structuration : la planification intercommunale le nouveau défi du territoire

Bien que la culture de la planification stratégique soit moins prégnante en milieu rural que dans les espaces urbains, le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne présente un bon niveau de couverture en documents d'urbanisme réglementaire.

En effet en janvier 2016, 79 communes du territoire étaient dotées d'un document d'urbanisme dont :

- 9 par une Carte Communale ;
- 37 par un Plan d'Occupation des Sols ;
- 25 par un Plan Local d'urbanisme ;
- 9 par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En sus, la commune nouvelle des Vallées de la Vannes fait figure d'exception car elle est couverte à la fois par deux cartes communales et un Plan d'Occupation des Sols.

Ainsi, un tiers des communes du territoire sont dépouvués de document d'urbanisme et sont donc soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Il est à noter que les EPCI du territoire se sont dernièrement lancés dans l'élaboration de Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

2.2. Consommation de l'espace

La consommation des espaces naturels et agricoles est un sujet ancien et récurrent, qui a pris de plus en plus de poids dans le contexte législatif et réglementaire.

Parce qu'elle résulte de plusieurs facteurs cumulatifs, la réduction de la consommation d'espace apparaît comme un thème sensible mais stratégique pour un territoire. En effet guidée par une aspiration toujours plus forte d'accès à la propriété individuelle, une fiscalité et une valeur foncière plus avantageuses en secteur périurbain ou rural, la limitation de la consommation des espaces est donc au cœur des politiques publiques.

A cela s'ajoute également, une propension d'acteurs de la construction qui opte pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des cœurs de ville tant ces projets peuvent être coûteux et techniques.

Ainsi, ces logiques de périurbanisation aboutissent à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

Dès lors, les lois issues du Grenelle de l'environnement sont venues renforcer la prise en compte des conséquences environnementales de l'artificialisation des sols (paysage, biodiversité, ruissellement...). Ainsi depuis 2010, le code de l'urbanisme précise qu'au sein d'un SCoT doit être réalisé « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris

dans le document d'orientation et d'objectifs » (L.141-3). A partir de cette analyse, doivent être arrêtés « par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-6).

Pour répondre à ces exigences réglementaires, nous avons utilisé les **photos aériennes de l'IGN, en comparant les bases de données ORTHO 2007 et 2014**. Par comparaison, nous avons pu voir les parcelles ayant fait l'objet d'une construction entre 2007 et 2014.



2007

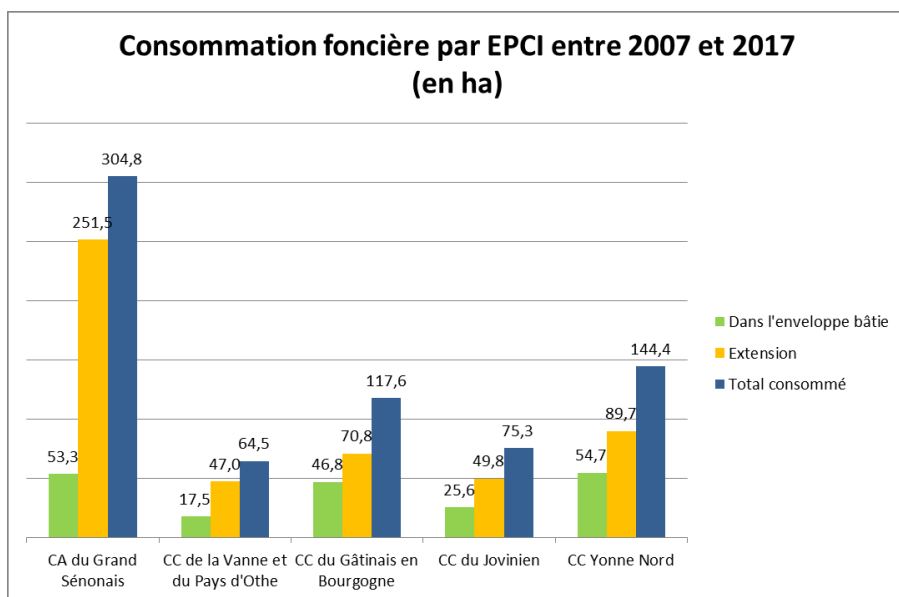
2014

Cette photo-interprétation a été **affinée et complétée pour la période 2014-2017 par un travail avec les maires de chaque commune**.

Dans un second temps, afin de qualifier l'analyse de la consommation des espaces sur les dix dernières années, nous avons souhaité distinguer ce qui relevait de l'extension urbaine et de l'optimisation foncière (c'est-à-dire de la consommation au sein de l'enveloppe urbaine).

Pour cela, nous avons **recréé l’enveloppe urbaine de 2007 à partir des fichiers fonciers MAJIC ce qui nous a permis d’identifier : les parcelles situées hors de cette enveloppe (la consommation foncière en extension) et celles identifiées au sein de l’enveloppe (la consommation foncière en optimisation).**

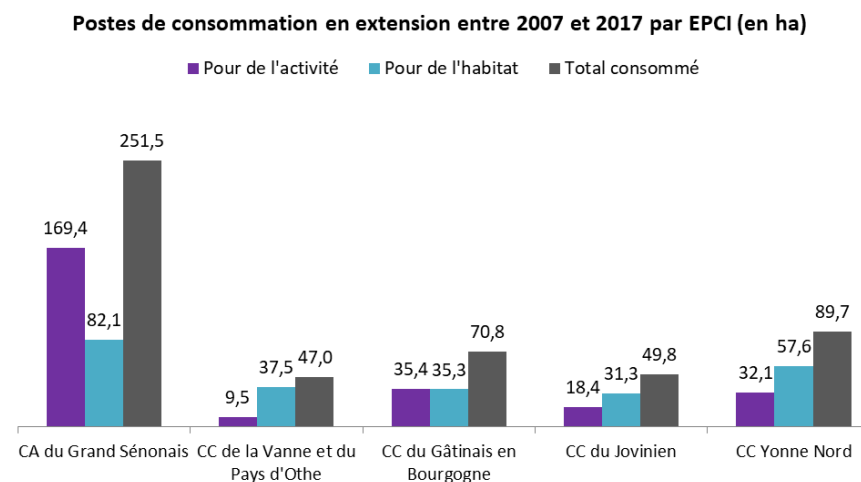
L’étude de la consommation d’espaces entre 2007 et 2017 indique à l’échelle du PETR un total de **706 ha consommés**. Sur ce chiffre global, 72 % ont été réalisés en extension (soit 509 ha) et 28 % au sein de l’enveloppe bâtie (soit 200 ha). Le rythme d’artificialisation est donc de 70,6 ha/an pour le territoire du SCoT.



L’analyse du graphique ci-dessus démontre une artificialisation des terres plus marquée sur les EPCI « sous-l’influence » du bassin parisien et sur la Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais. Outre le volume de

terres artificialisées, ce graphique laisse transparaitre également que près d’un tiers des espaces consommés par chaque EPCI se situe au sein de l’enveloppe bâtie. Une dynamique qui va dans le sens du Grenelle de l’environnement en valorisant le foncier non bâti, en friche ou encore « sous exploités » au sein de l’enveloppe déjà constituée.

Par ailleurs, pour mieux comprendre ces dynamiques, il convient de distinguer au sein de la consommation foncière en extension ce qui relève de projets à vocation d’habitat de ceux à vocation économique afin, notamment, de mettre en perspective rythme de construction/d’évolution d’emplois et consommation d’espace.



A la lecture du graphique ci-dessus, la CA du Grand Sénonais fait figure d’exception avec une consommation d’espaces en extension majoritairement dédiée à l’économie (près de 82 hectares de plus que l’habitat).

Si cette dynamique corrobore avec l'analyse de la répartition des emplois et des activités sur le territoire du PETR, en affirmant la CAGS comme pôle d'activités majeur du territoire avec une augmentation des surfaces d'activités par habitant, elle illustre également une forte artificialisation des sols et ce, malgré le nombre d'emploi en augmentation (cf. chapitre développement économique).

Concernant, l'habitat il convient d'analyser si le volume d'artificialisation des sols reflète la dynamique de construction observée en extension sur les différents EPCI pour les dix dernières années.

Dynamique de construction observée en extension sur les 10 dernières années

(Source : fichiers MAJIC seulement)

EPCI	Nb d'hectares consommés en extension	Nb de logements réalisés en extension	Nb de logements moyens par hectare consommé
CAGS	47,5	884	18,6
CCVPO	18,9	146	7,7
CCGB	51,7	423	8,2
CCJ	30	258	8,6
CCYN	42	520	12,4

Au regard des éléments la CAGS et la CCYN se distinguent en présentant un nombre de logements moyens par hectare consommé (en extension) supérieur aux trois autres EPCI du territoire. Un indicateur de compacité que l'on perçoit également dans la taille moyenne des parcelles à vocation d'habitat en extension :

- Moins de 800 m² pour la CAGS et la CCYN.
- Près de 1000 m² pour la CCJ et la CCVPO
- Plus de 1100 m² pour la CCGB.

Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Des polarités qui se distinguent par leur poids démographique et les commerces, services et équipements dont elles disposent
- Des « sous-territoires » qui reflètent des réalités vécues pour les habitants
- Des formes urbaines diversifiées témoignant de l'identité du PETR et participant à la « non-banalisation » des paysages

Opportunités à saisir

- Une armature territoriale hiérarchisée qui doit être affirmée
- Une logique de complémentarité avec les territoires voisins à développer pour tenir compte de la réalité des bassins de vie et des grandes aires urbaines extérieures
- Des opportunités foncières au sein de la tâche bâtie (renouvellement urbain, rénovation de l'habitat et intensification) pour initier un développement urbain durable

Faiblesses à résorber

- Une logique de périurbanisation qui tend à affaiblir les bourgs-centres
- Un urbanisme de projet qui n'est pas pratiqué par tous (développement au coup par coup) et pouvant être à l'origine de conflits d'usages
- Une somme de disparités territoriales pouvant nuire à la fonctionnalité du PETR et à son rayonnement

Menaces à anticiper

- Un territoire « sous l'influence » qui subit plutôt que tire profit du desserrement urbain des pôles urbains extérieurs → territoire résidentiel, zone de transit
- Une consommation des terres agro-naturelles trop importante au regard des potentialités en renouvellement et densification
- Un manque de cohérence, de solidarité et d'équité dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale

Les enjeux de demain

- ➔ **Affirmer une armature territoriale multipolaire et hiérarchisée pour tendre vers un développement équilibré et solidaire du PETR**
- ➔ **Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties et calibrer les projets en extension en fonction du développement envisagé pour limiter la consommation d'espaces agro-naturels**
- ➔ **Mettre en œuvre un urbanisme de projet favorisant une optimisation du foncier disponible et des formes urbaines durables et respectueuses de l'identité nord-icaunaise**

2

Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et concernant le parc de logements

Chapitre 2 : Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et concernant le parc de logements

I. Un territoire aux portes de l'Île-de-France, avec des incidences socio-démographiques fortes sur sa frange Nord

1. Une croissance démographique inégale au sein du territoire du SCoT

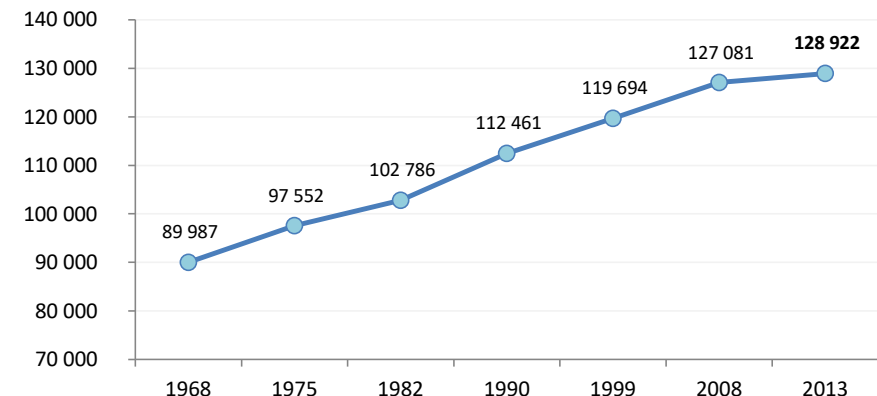
1.1. Un ralentissement de la croissance démographique depuis la fin de la décennie 2000

Le territoire du SCoT Nord de l'Yonne accueille au 1er Janvier 2013, 128 922 habitants. Il a connu au fil des décennies précédentes une croissance régulière et relativement dynamique de sa population. Son développement démographique est néanmoins ralenti depuis la fin des années 2000, le territoire n'ayant accueilli que 370 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013 (contre 820 entre 1999 et 2008).

Sa dynamique démographique a été néanmoins deux fois plus importante que celle du département de l'Yonne depuis 1968 (+43 % pour le territoire SCoT, contre +21 % en moyenne dans le département).

Evolution de la population depuis 1968 dans le territoire Nord-Yonne

Source : INSEE RP 1968-2013



Cette croissance est, sur le long terme, très variable selon les intercommunalités composant le SCoT. En effet, au cours des 45 dernières

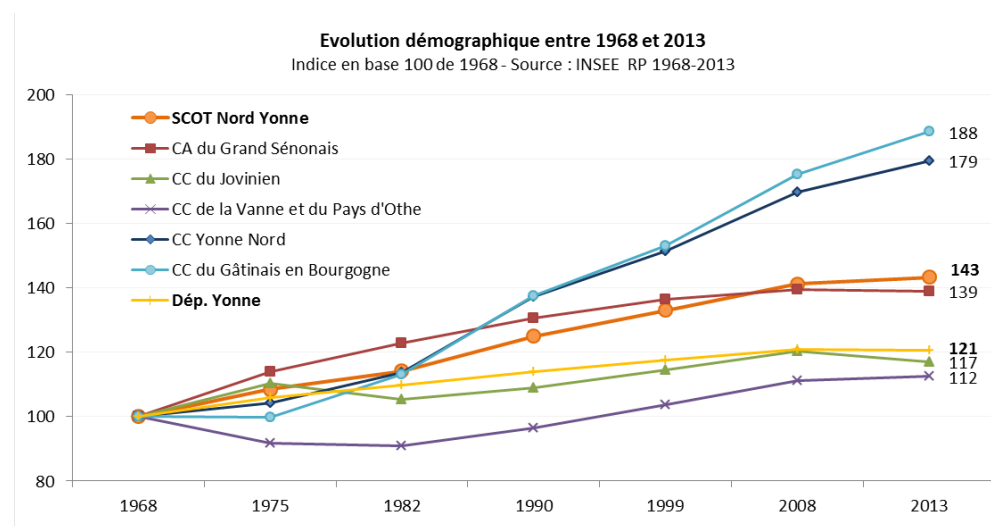
années, les Communautés de communes situées les plus au nord du territoire sont celles ayant connu le développement démographique le plus important.

Ainsi, la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, sous influence francilienne, ont connu un accroissement de leur population respectivement de +79 % et +88 % depuis 1968.

L'agglomération du Grand Sénonais, après une croissance plutôt dynamique au cours des années 1970 – 1980, voit son développement ralentir et connaît depuis 2008, pour la première fois, un recul de sa population (de l'ordre de 200 habitants sur la période 2008-2013).

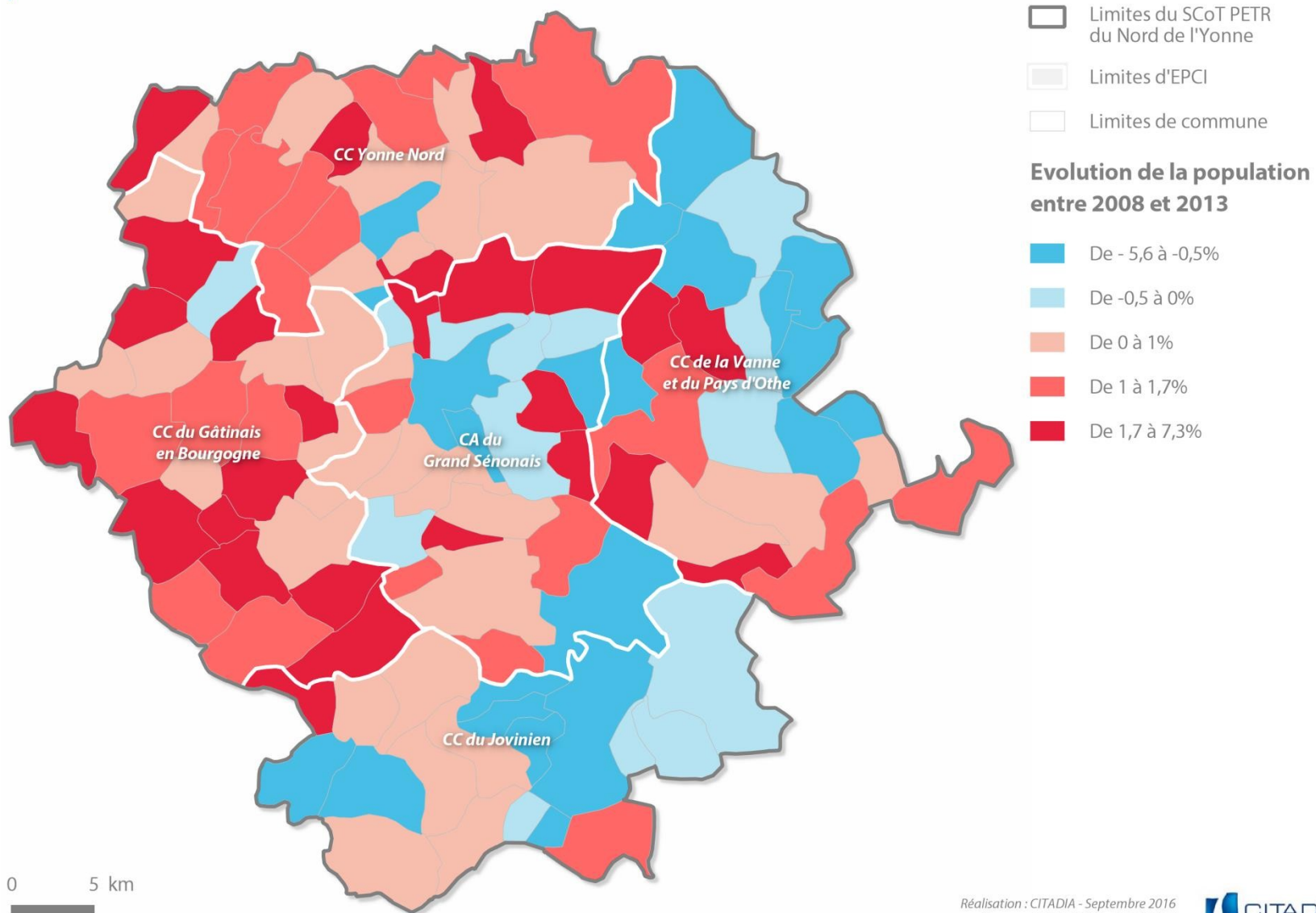
Enfin, la CC du Jovinien et la CC de la Vanne et du Pays d'Othe ont connu une croissance démographique moins linéaire et beaucoup moins dynamique que l'ensemble des autres intercommunalités, avec une perte de population au cours des années 1970, suivie d'une croissance relativement modérée au cours des années 1980 et 1990 et une stabilisation, voire un recul pour le Jovinien, de leur population depuis 2008.

Récemment, la croissance est particulièrement dynamique dans les territoires sous influence francilienne (frange nord et Ouest du territoire) ainsi que dans la couronne périurbaine de Sens.



Evolution de la population entre 2008 et 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.2. Un ralentissement de la croissance démographique depuis la fin de la décennie 2000

L'évolution démographique d'un territoire est portée par un double phénomène :

- Le solde entre les naissances et les décès, appelé *solde naturel*, qui reflète la dynamique de natalité sur le territoire
- Le solde entre les arrivées et les départs, appelé *solde migratoire*, qui reflète l'attractivité du territoire par rapport à des territoires voisins.

En l'occurrence, au sein du SCoT Nord de l'Yonne, la croissance démographique (+0,3 % par an) est portée de manière équivalente par le solde naturel (à la hauteur de +0,13 % par an) et par le solde migratoire (+0,15 % par an). Cette croissance reste modérée mais cependant beaucoup plus importante que la situation observée à l'échelle départementale où les soldes naturels et migratoires sont négatifs.

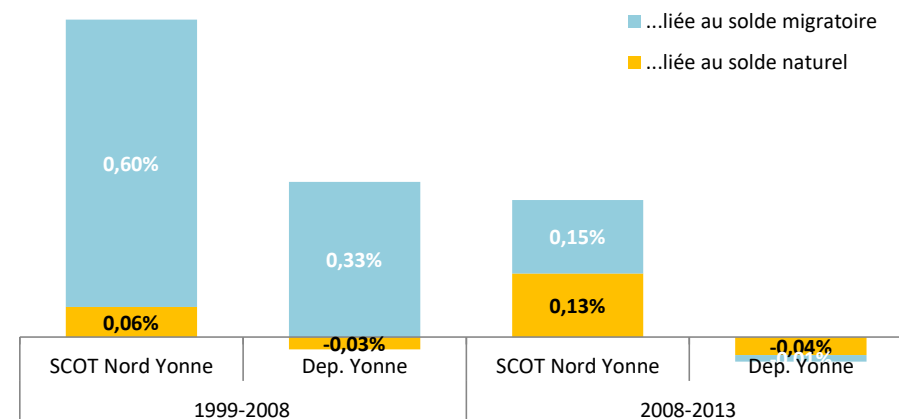
Cette situation est bien différente de celle constatée entre 1999 et 2008, au cours de laquelle l'attractivité du territoire était bien supérieure (solde migratoire équivalent à une croissance de +0,6 % par an). Ce recul de l'attractivité est constaté également à l'échelle départementale où le solde migratoire devient négatif.

La dynamique naturelle était par contre moins importante. En effet, le nombre de décès se maintient entre 1300 et 1400 décès par an au cours de la dernière décennie mais le nombre de naissances a, lui, augmenté à la fin des années 2000 (plus de 1600 naissances en 2007, 2008 et 2009, contre 1400 environ au début de la décennie).

Moteurs de la croissance démographique entre 1999 et 2013

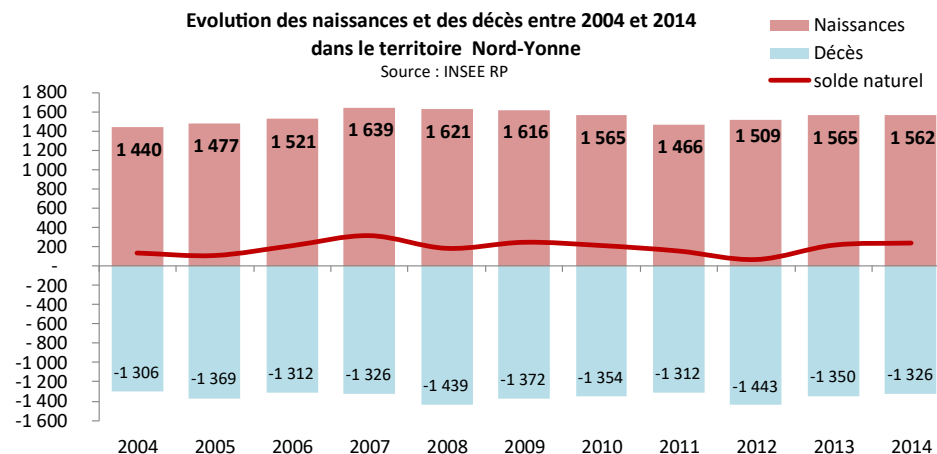
Taux annuel d'évolution de la population

Source: INSEE RP 2013



Evolution des naissances et des décès entre 2004 et 2014 dans le territoire Nord-Yonne

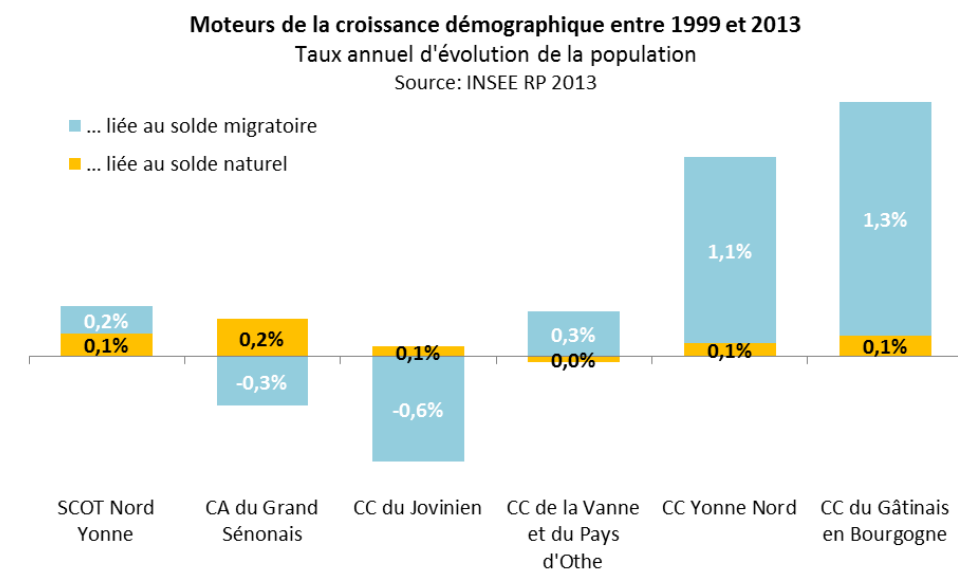
Source : INSEE RP



Les dynamiques naturelles et migratoires sont très nuancées au sein du territoire SCoT. La CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien ont un profil assez similaire puisqu'elles connaissent toutes deux une baisse de leur population en lien avec un solde migratoire négatif ; le recul démographique est particulièrement fort sur le Jovinien marqué par de nombreux départs de population. Une tendance à nuancer dans la mesure où elle a été fortement impactée par la fermeture d'entreprises et à l'arrêt de l'activité militaire.

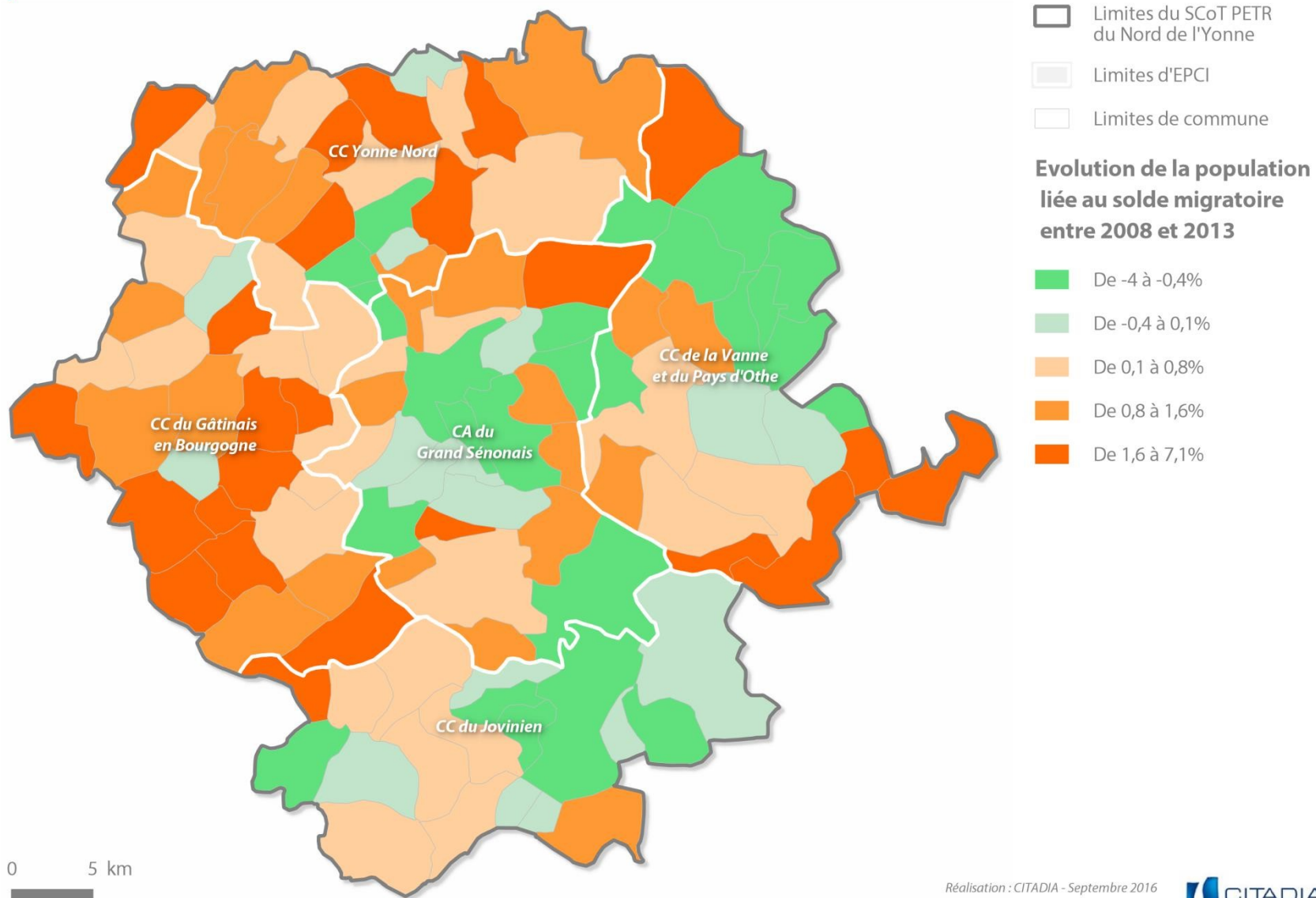
La CC de la Vanne et du Pays d'Othe connaît une croissance modérée de sa population avec un équilibre entre les naissances et les décès et un solde migratoire légèrement positif.

Enfin, la forte croissance de population sur les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne s'explique par une très forte attractivité de ces deux territoires, marqués par un solde migratoire supérieur à 1 % par an, notamment en raison de leur proximité avec l'Île-de-France. Leur solde naturel reste assez faible, bien que positif, mais pourrait être amené à augmenter à l'avenir compte tenu de leur profil très familial.



Evolution de la population liée au solde migratoire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



2. Une population au profil relativement familial mais connaissant un vieillissement important

2.1. Une légère surreprésentation des familles avec enfants par rapport à la situation départementale

Le SCoT Nord de l'Yonne se caractérise, comme une grande partie des territoires français par la présence d'une majorité de petits ménages : 52 % d'entre eux sont composés d'une ou deux personnes, dont 33 % de personnes seules et 29 % de couples sans enfant.

La population du SCoT est néanmoins plus familiale que dans l'Yonne, avec notamment une part plus importante de couples avec enfant (27 % contre 25 % dans le département) et de familles monoparentales (9 %, contre 8 % dans le département).

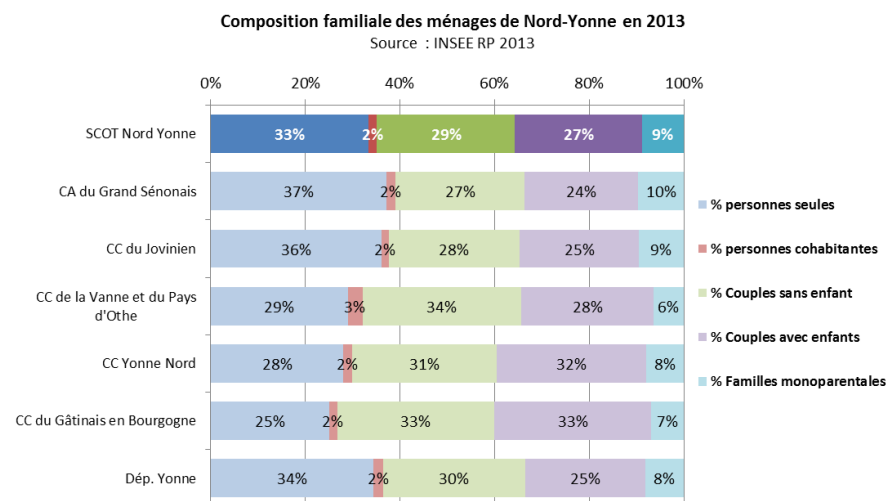
Au sein du SCoT, la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien se distinguent des autres intercommunalités par une présence accrue de petits ménages (37 % et 36 % de ménages unipersonnels, contre moins de 30 % dans les autres Communautés de communes, et même seulement 25 % dans la CC du Gâtinais en Bourgogne). Cela a un impact direct sur la taille moyenne des ménages qui est équivalente à 2,2 personnes par ménage, soit la moyenne observée également dans le département.

La CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population nettement plus familiale que dans le reste du territoire, avec

une surreprésentation des couples avec enfants qui comptent pour un tiers des ménages (un quart en moyenne à l'échelle du SCoT).

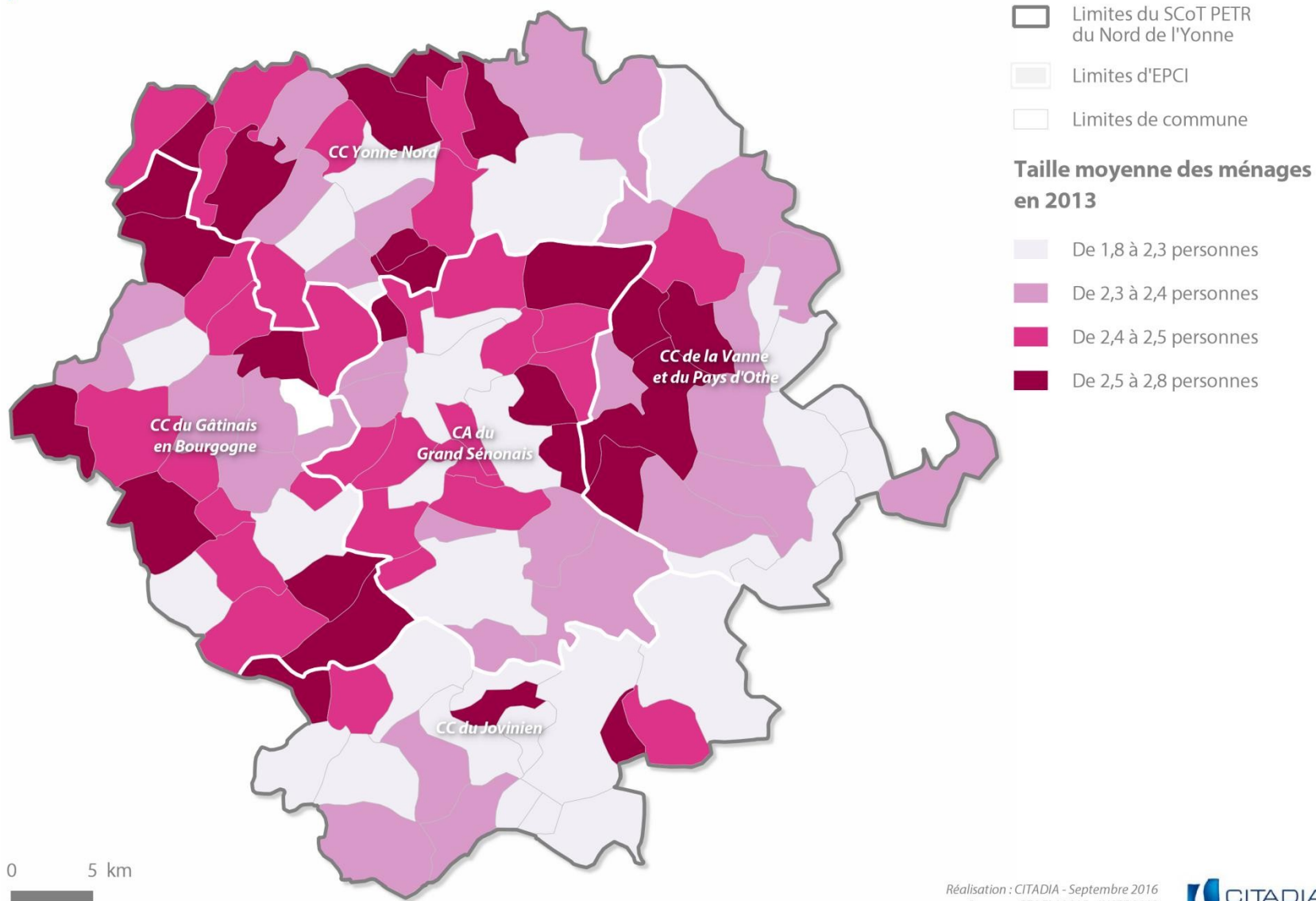
Ces deux intercommunalités ont une taille moyenne des ménages plus élevée (supérieure à 2,4 personnes par ménage).

Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe se situe dans une position intermédiaire, avec notamment une part élevée de ménages sans enfant et une taille moyenne des ménages de 2,3.



Taille moyenne des ménages en 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

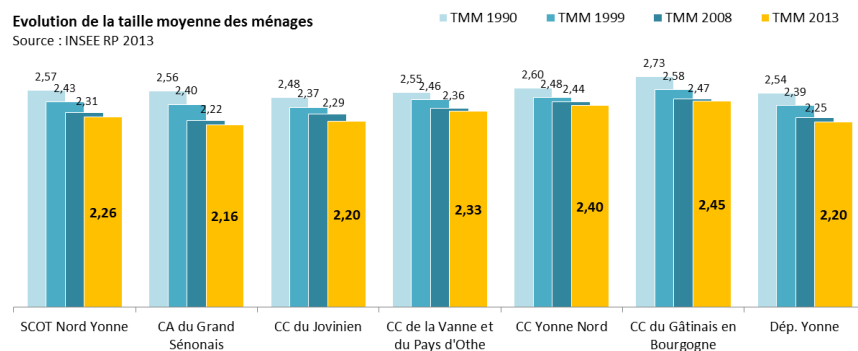


2.2. Une baisse de la taille moyenne des ménages partagée sur l'ensemble du territoire

A l'instar de la situation nationale, le territoire connaît une baisse de la taille moyenne des ménages. Phénomène également appelé **desserrement des ménages**, il découle directement du vieillissement global de la population (de plus en plus de personnes âgées vivent seules dans leur logement) mais aussi d'une tendance à « l'éclatement » des ménages liée aux divorces et séparations.

Au sein du SCoT Nord de l'Yonne, le desserrement des ménages est assez rapide puisque la taille moyenne des ménages est passée de 2,43 à 2,26 depuis 1999. Sur la période récente, il est davantage marqué dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien, dont le profil est déjà moins familial que dans le reste du territoire.

Dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, la taille des ménages ne diminue que très peu sur la période récente, ce qui corrobore l'hypothèse d'arrivées de familles avec enfants sur ces territoires, contrebalançant les phénomènes de vieillissement et de séparations.



2.3. Un vieillissement de la population touchant le territoire à différents degrés

L'Yonne est un département particulièrement marqué par le vieillissement de sa population. En effet, près de 30 % des habitants ont plus de 60 ans et son indice de jeunesse est, en 2013 de 0,82, ce qui signifie que le territoire compte environ 8 personnes de moins de 20 ans pour 10 de plus de 60 ans.

Au sein du département, le SCoT Nord de l'Yonne apparaît légèrement moins vieillissant avec une proportion de personnes de plus de 60 ans équivalente à 27 % de la population. Son indice de jeunesse reste cependant inférieur à 1, montrant la prépondérance des ménages vieillissants par rapport à la population jeune (moins de 20 ans).

Les CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien présentent un indice de jeunesse proche de la moyenne du territoire du SCoT et comptent une part élevée de ménages vieillissants. Ils se caractérisent par contre par une sous-représentation des familles avec enfants au profit des jeunes adultes (15-29 ans), qui trouvent sur ces territoires, et notamment dans les deux polarités de Sens et Joigny, une offre de logements pouvant répondre à leurs besoins (offre locative notamment).

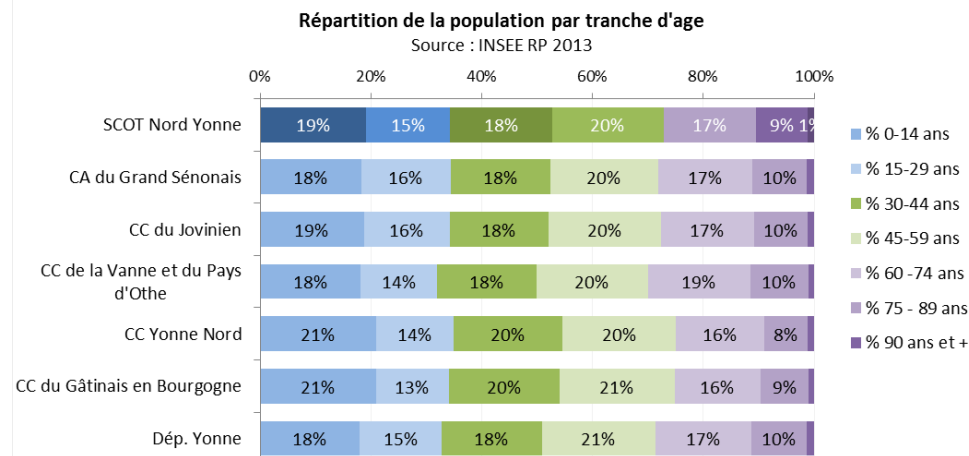
Les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population plus jeune (dans ces deux territoires, l'indice de jeunesse est supérieur à 1) en raison de la présence plus importante de familles avec jeunes enfants et ne comptent que 25 % de personnes de plus de 60 ans. Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe est le secteur connaissant le vieillissement le plus marqué, avec 30 % de sa population ayant plus de 60 ans et un indice de jeunesse de 0,77.

L'ensemble des intercommunalités composant le SCoT connaissent un vieillissement de leur population qui se traduit par une baisse de l'indice de jeunesse. Ce vieillissement est cependant plus rapide dans la CA du Grand Sénonais, la CC du Jovinien et plus encore dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe que dans la CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne (où l'indice de jeunesse se maintient presque).

Les communes constituées par Sens et sa première couronne connaissent un très fort vieillissement de la population, lié à la progression dans l'âge des ménages installés dans les territoires pavillonnaires au cours des années 1970 et 1980. Les familles s'implantant aujourd'hui davantage dans une deuxième couronne périurbaine qui connaît un vieillissement moins marqué.

L'ensemble de la frange Est du territoire connaît également un vieillissement très fort de sa population, celle-ci étant plus en marge du développement résidentiel.

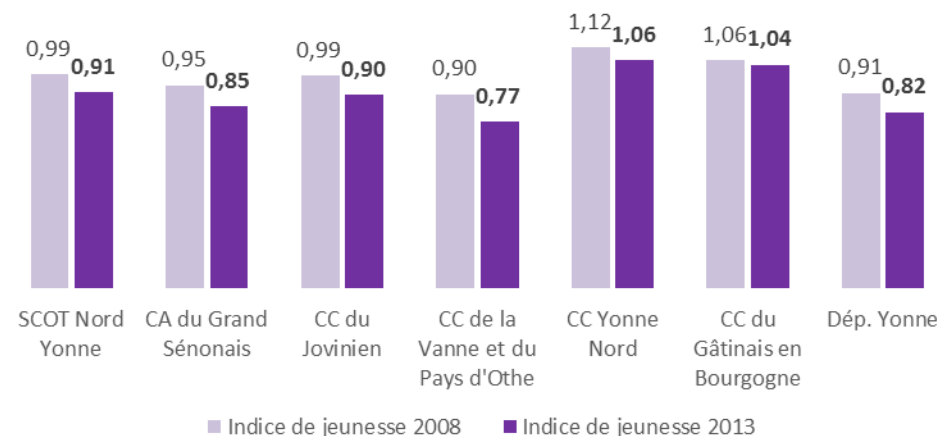
Certaines communes du Nord et de l'Ouest du territoire font à l'inverse l'objet d'un certain rajeunissement de leur population en lien avec l'arrivée de familles et une natalité très dynamique.



Evolution de l'indice de jeunesse entre 2008 et 2013

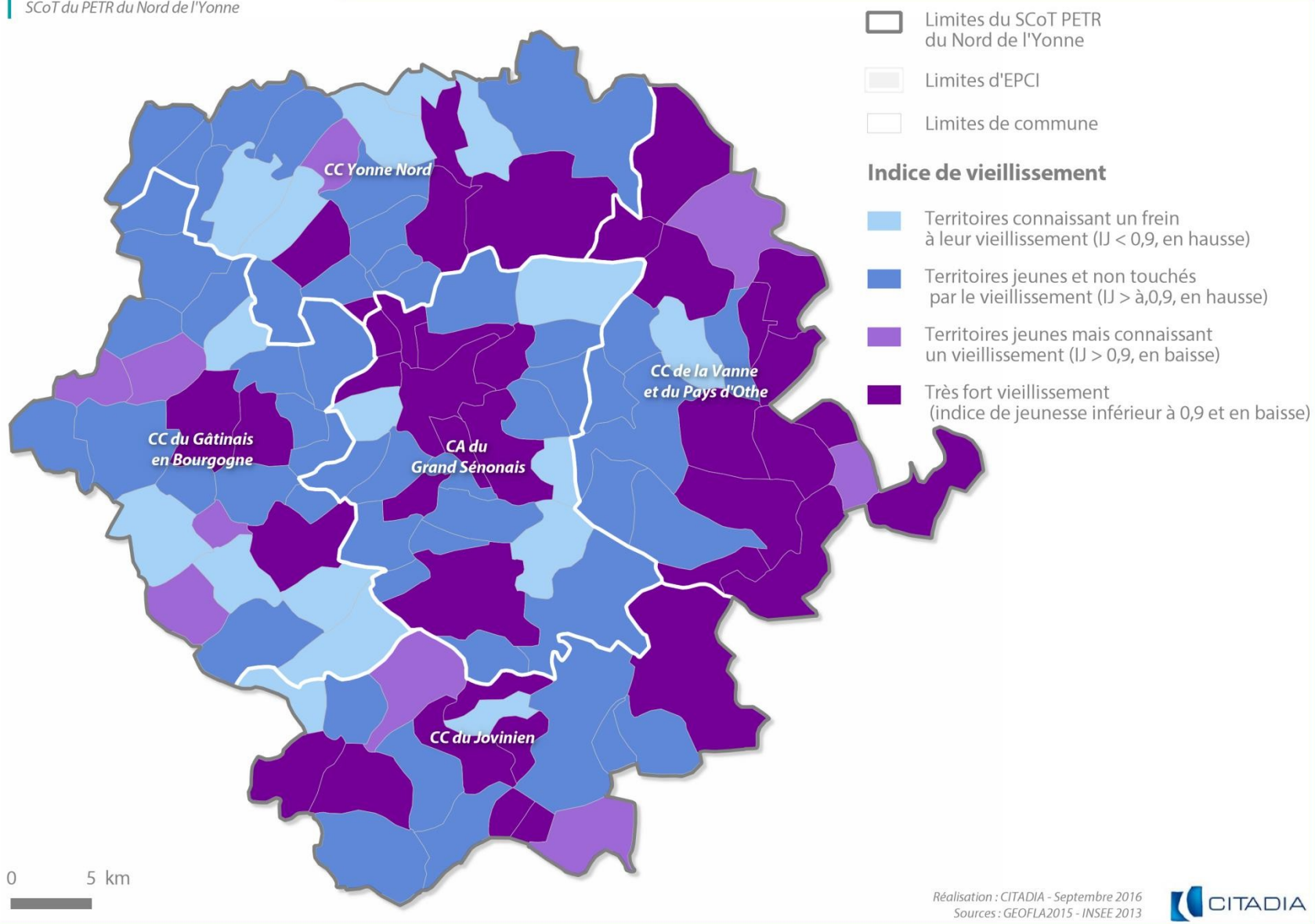
Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans

Source : INSEE RP



Indice de vieillissement

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



En réponse à ces besoins, le département de l'Yonne est plutôt bien doté en dispositifs d'accueil et de soins de personnes âgées. En 2008, le département est classé au quatrième rang national des départements les mieux équipés en places d'hébergement médicalisées, avec 157 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans. Les EPCI composant le SCoT Nord Yonne apparaissent parmi les mieux équipés à l'échelle départementale.

Toutefois, les associations semblent nuancer ce constat ; les délais d'attente pour intégrer certains établissements peuvent être très longs. De plus, depuis la réalisation du précédent Schéma Gérontologique, le taux d'équipement a fortement chuté puisque le nombre de places est resté similaire dans un contexte d'accélération du vieillissement sur le département. Ainsi, il est nécessaire d'assurer une veille sur le nombre de places en structures dédiées sur le département, afin d'assurer une réponse suffisante en besoins d'accueil médicalisé.

De plus, l'intensité du vieillissement doit conduire à mener des politiques de diversification de l'offre à destination des ménages vieillissants, avec notamment des produits non médicalisés mais proposant des services, mais également à intervenir sur le parc existant pour permettre un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Sur le territoire SCoT, les personnes âgées disposent de structures plus ou moins médicalisées qui sont nombreuses et maillent l'ensemble du territoire. On assiste à une évolution des maisons de retraite vers des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui offre un panel de prestations beaucoup plus large.

Aujourd'hui, le territoire SCoT possède une capacité d'environ 2 000 lits. Composée d'hôpitaux, de structures moyens et longs séjours, l'offre de

soins en direction des personnes âgées est complétée par des prestataires de services à la personne pour assurer également le maintien à domicile

A noter également, l'Yonne souffre d'une désertification médicale constatée par l'ARS, déplorant une diminution de médecins généralistes, par ailleurs vieillissants, ce qui rend difficile le maintien à domicile pour les personnes vieillissantes. La population icaunaise dispose de 260 médecins généralistes, soit 7,7 médecins pour 10 000 habitants, dont l'âge moyen est plus de 55 ans.

Équipement lits établissements personnes âgées par canton

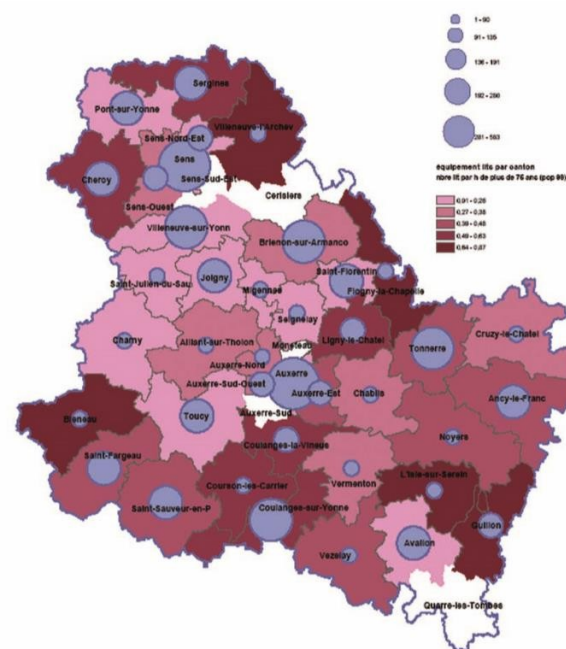


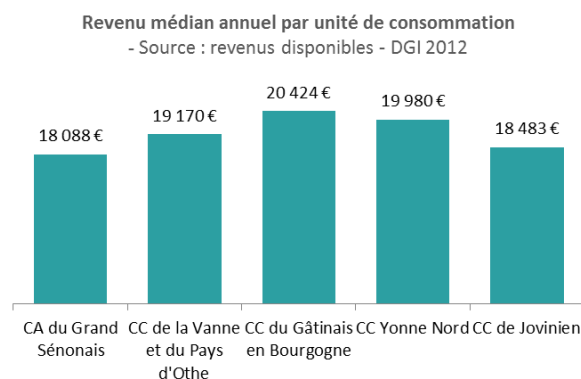
Schéma gérontologique de l'Yonne 2009 - 2014

3. Des écarts de revenus relativement limités malgré des nuances à souligner et une hausse des situations de fragilité sur le Nord du territoire

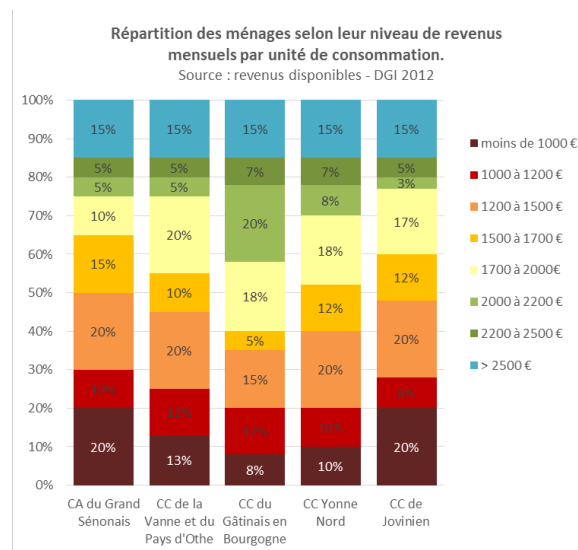
3.1. Des niveaux de revenus que l'on peut qualifier d'intermédiaire

Les niveaux revenus varient selon les EPCI de 18 000 € par an et par unité de consommation pour l'Agglomération du Grand Sénonais et la CC de Jovinien (qui comptent également un parc social davantage présent que les autres territoires) à 20 000 € annuels pour la CC du Gâtinais en Bourgogne.

Ces niveaux de ressources sont finalement peu éloignés de la moyenne nationale qui se situe à 19 800 € de revenus par an, et par unité de consommation.



De plus, une autre caractéristique du territoire est la relative homogénéité des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres. L'écart interdécile (mesurant le rapport entre les revenus des 10 % de la population les plus riches et les 10 % les plus pauvres) est compris entre 2,5 et 3,5 selon les intercommunalités. Il est plus élevé sur les EPCI du Jovinien et du Grand Sénonais qui accueillent des populations précaires du fait de leur rôle de polarité et de réponse aux besoins des ménages fragiles. Mais globalement ces écarts interdéciles sont limités par rapport à la situation nationale (où celui-ci est de 4).



3.2. Des revenus plus élevés dans les territoires périurbains des populations modestes en milieu rural et dans les centralités

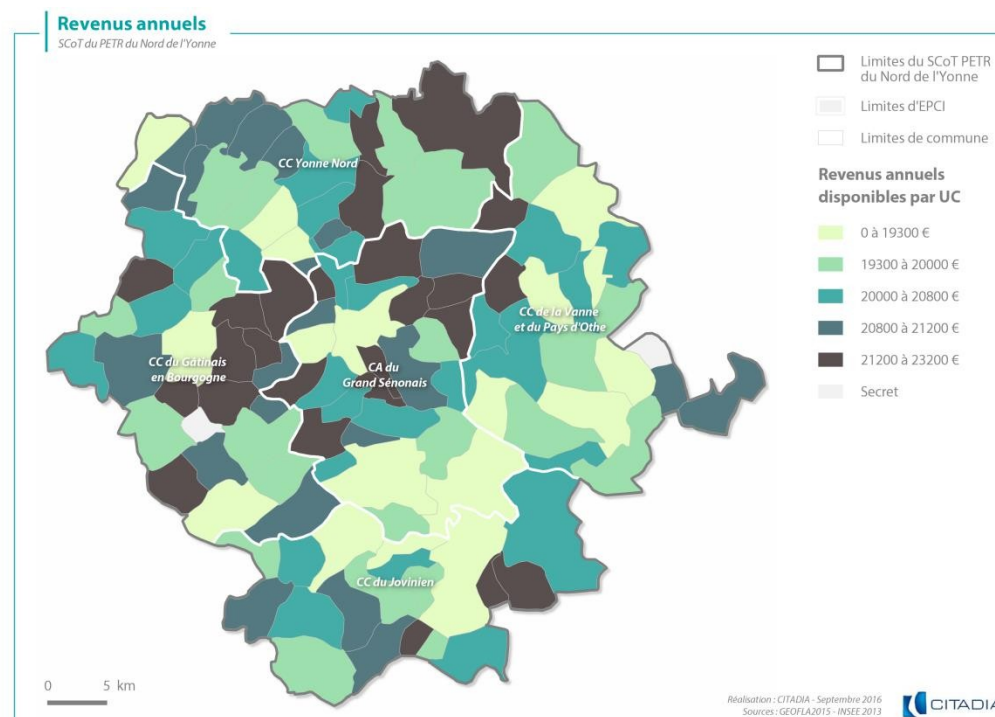
La répartition par strate de revenus permet de faire apparaître la surreprésentation des ménages les plus modestes dans les EPCI du Grand Sénonais et du Jovinien et à l'inverse leur faible présence dans les CC du Gâtinais en Bourgogne et de Yonne Nord, au profit de ménages aux ressources intermédiaires.

Par contre, la CC du Gâtinais en Bourgogne se distingue des autres territoires par une surreprésentation des ménages aux ressources plus élevées (revenus de 2000 à 2500 € mensuels par UC), avec une proportion de 27 % environ contre 10 à 15 % dans les autres territoires.

On constate enfin une uniformité des territoires en matière d'accueil des populations aux revenus supérieurs à 2500 € par mois et par UC.

La cartographie des niveaux de revenus à l'échelle communale fait nettement apparaître la couronne périurbaine de Sens avec des niveaux de revenus plus élevés, puis des niveaux de ressources intermédiaires sur une grande partie des communes situées au Nord et à l'Ouest du territoire SCoT.

Par contre, des situations de fragilité semblent davantage présentes à Joigny et ses communes périphériques ainsi que dans toute la frange Est du territoire.



3.3. Mais une hausse des situations de fragilité sur le quart Nord-Ouest du territoire

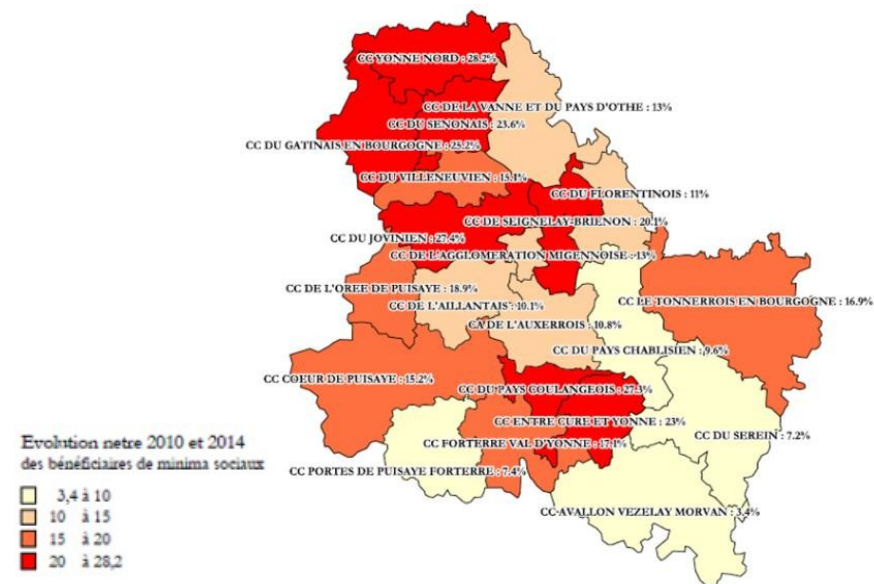
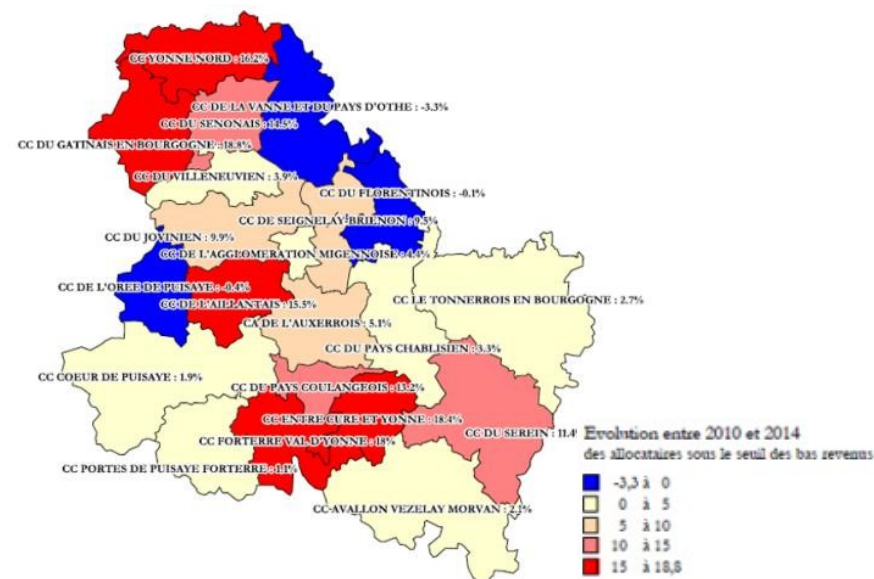
Depuis la crise économique à la fin de la décennie 2000, les zones les plus attractives du point de vue résidentiel et économique commencent à connaître des difficultés sensibles.

Ainsi le nord du territoire SCoT à savoir la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne font l'objet d'une forte croissance des populations précaires.

Entre 2010 et 2014, la part des allocataires CAF aux ressources inférieures au seuil de bas revenus a augmenté de 16 % sur le territoire Yonne Nord et de 19 % sur la CC du Gâtinais en Bourgogne.

De la même manière, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a augmenté de 25 % sur la CC du Gâtinais en Bourgogne et 28 % dans la CC Yonne Nord.

Au-delà de la précarisation de la population en place, on peut imaginer que cette croissance est également liée aux arrivées de ménages en provenance de la région parisienne, contraints de venir résider dans l'Yonne en raison du coût du logement en Ile-de-France. Leur implantation en zone rurale peut engendrer cependant des frais supplémentaires et notamment ceux liés aux déplacements.



Source : Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abri au mal-logement – Département de l'Yonne et Préfecture de l'Yonne

II. Des marchés du logement impactés par l'arrivée de ménages franciliens

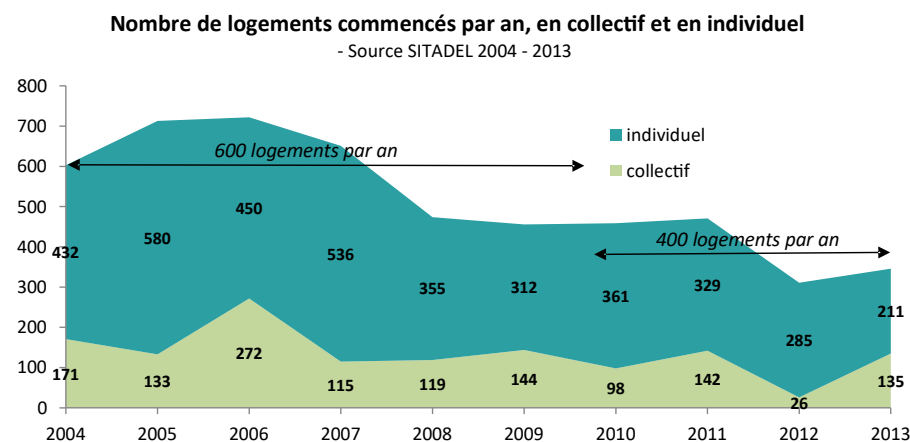
1. Une activité de la construction en recul sur l'ensemble des intercommunalités composant le territoire du SCoT

1.1. Un ralentissement de la production de logements depuis la fin des années 2000

En moyenne au cours de la décennie passée, 520 logements ont été commencés par an. Deux périodes peuvent néanmoins être observées :

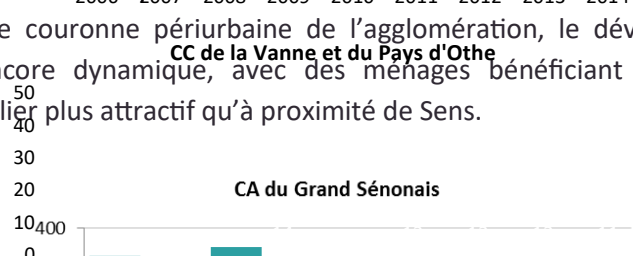
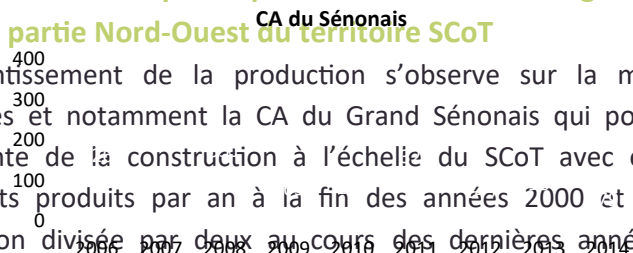
- De 2004 jusqu'à la fin des années 2000, le rythme de construction est de l'ordre de 600 logements par an avec notamment un fort dynamisme de la construction individuelle (plus de 500 logements individuels construits certaines années) et une certaine stabilité de la construction en collectif (entre 100 et 200 logements par an, hormis en 2006), le territoire semblant avoir été peu concerné par des phénomènes de défiscalisation.
- A partir de 2008 et plus encore à partir de 2011, le rythme de construction de maisons baisse fortement, à 350 unités par an, puis en dessous de 300 unités annuelles depuis 2012. Là encore, la dynamique de construction de logements collectifs est plutôt stable, hormis un creux en 2012. Ainsi, en moyenne, le rythme de construction de logements depuis 2010 est de 400 par an.

Sur l'ensemble de la période observée, le logement collectif représente 26 % des logements commencés. Cette part suit plutôt une tendance à la hausse ces dernières années avec la baisse du nombre de logements individuel commencés.

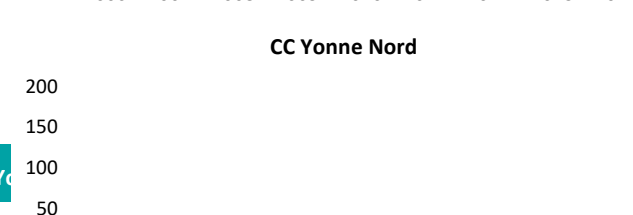
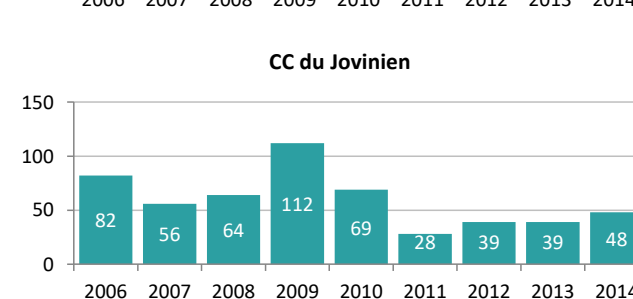


1.2. Une forte dynamique de construction de logements sur la partie Nord-Ouest du territoire SCoT

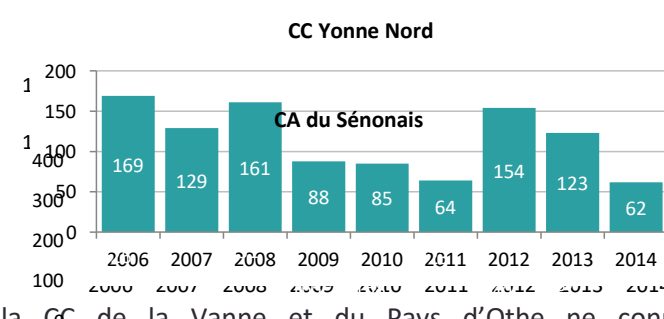
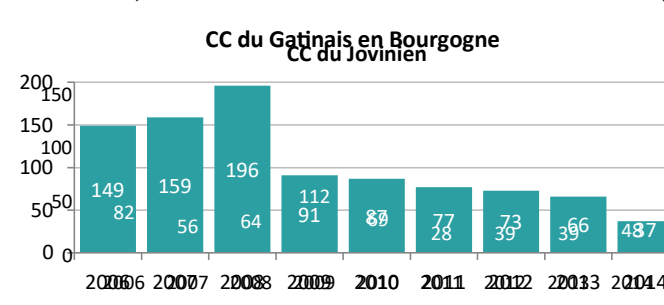
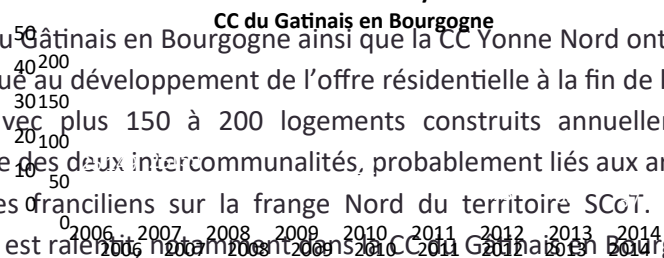
Ce ralentissement de la production s'observe sur la majorité des territoires et notamment la CA du Grand Sénonais qui porte une part importante de la construction à l'échelle du SCoT avec environ 300 logements produits par an à la fin des années 2000 et qui voit sa production divisée par deux au cours des dernières années. Dans la deuxième couronne périurbaine de l'agglomération, le développement reste encore dynamique, avec des ménages bénéficiant de prix de l'immobilier plus attractif qu'à proximité de Sens.



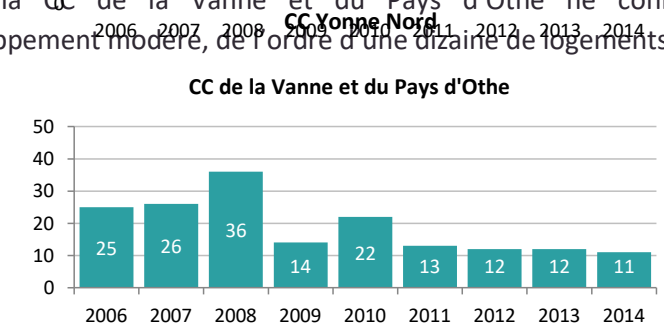
Sur le territoire du Jovinien, avec un creux en 2011, le rythme de production de logements repart à la hausse mais reste globalement peu dynamique à l'échelle du SCoT.



La CC du Gatinais en Bourgogne ainsi que la CC Yonne Nord ont largement contribué au développement de l'offre résidentielle à la fin de la décennie 2000 avec plus de 150 à 200 logements construits annuellement dans chacune des deux intercommunalités, probablement liés aux arrivées de ménages franciliens sur la frange Nord du territoire SCoT. Depuis, le rythme est ralenti notamment dans la CC du Gatinais en Bourgogne.



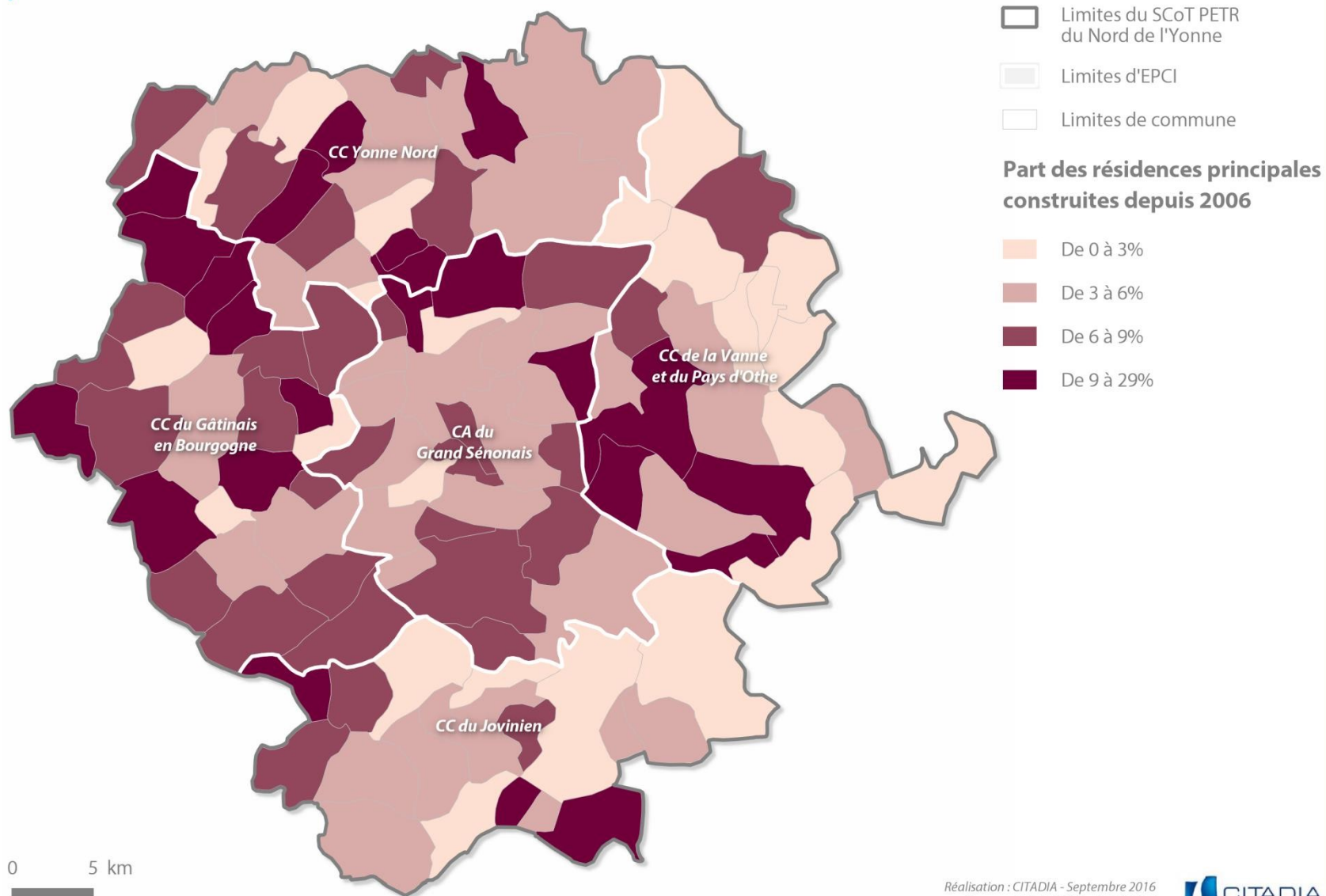
Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe ne connaît qu'un développement modeste, de l'ordre d'une dizaine de logements par an.



Nombre de logements livrés depuis 10 ans dans les différentes intercommunalités. Source SITADEL 2004-2013

Résidences principales construites depuis 2006

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



2. Une offre de logements orientée vers l'accès en individuel et marquée par une forte hausse de la vacance

2.1. Un parc de résidences secondaires en fort recul et une vacance qui suit une tendance à la hausse

Le parc résidentiel compte en 2013 près de 69 000 logements au sein du territoire SCoT. Il connaît une croissance régulière, de l'ordre de + 500 logements chaque année, soit une croissance de près de 1 % par an.

On distingue ces logements selon plusieurs modes d'occupation : les résidences principales, occupées plus de 6 mois de l'année par un propriétaire, un locataire ou une personne logée gratuitement, les résidences secondaires, occupées moins de 6 mois de l'année et les logements vacants, inoccupés.

Plus de 80 % des logements à l'échelle du territoire SCoT sont occupés à titre de résidence principale, soit une proportion supérieure à celle observée à l'échelle du département (78 %). Ceci est lié à la plus faible présence de résidences secondaires, ne représentant que 10 % des logements, mais également des logements vacants par rapport à la situation départementale.

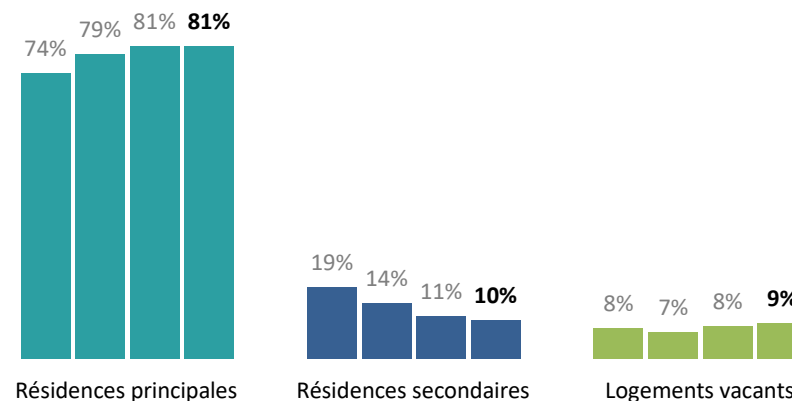
Depuis le début des années 1990, la part des résidences principales est en hausse en lien avec un recul de la part des résidences secondaires, progressivement occupées à titre principal.

Le parc de résidences secondaires est ainsi passé de plus de 10 700 logements en 1990 à 6800 logements environ en 2013.

Par contre, depuis 2008, la part des résidences principales n'augmente plus. Ceci est à mettre en regard avec la hausse progressive du parc vacant, dont la part était limitée à la fin des années 1990, mais atteint aujourd'hui un niveau préoccupant (plus de 9 %).

Evolution de la répartition par catégorie de logements au fil des recensements 1990 - 1999 - 2008 - 2013

- Source : INSEE RP



La CA du Grand Sénonais compte une part de résidences principales la plus élevée du territoire en lien avec une très faible présence des résidences secondaires (5 %) ; la vacance y est par contre élevée et en hausse régulière au cours de la dernière décennie.

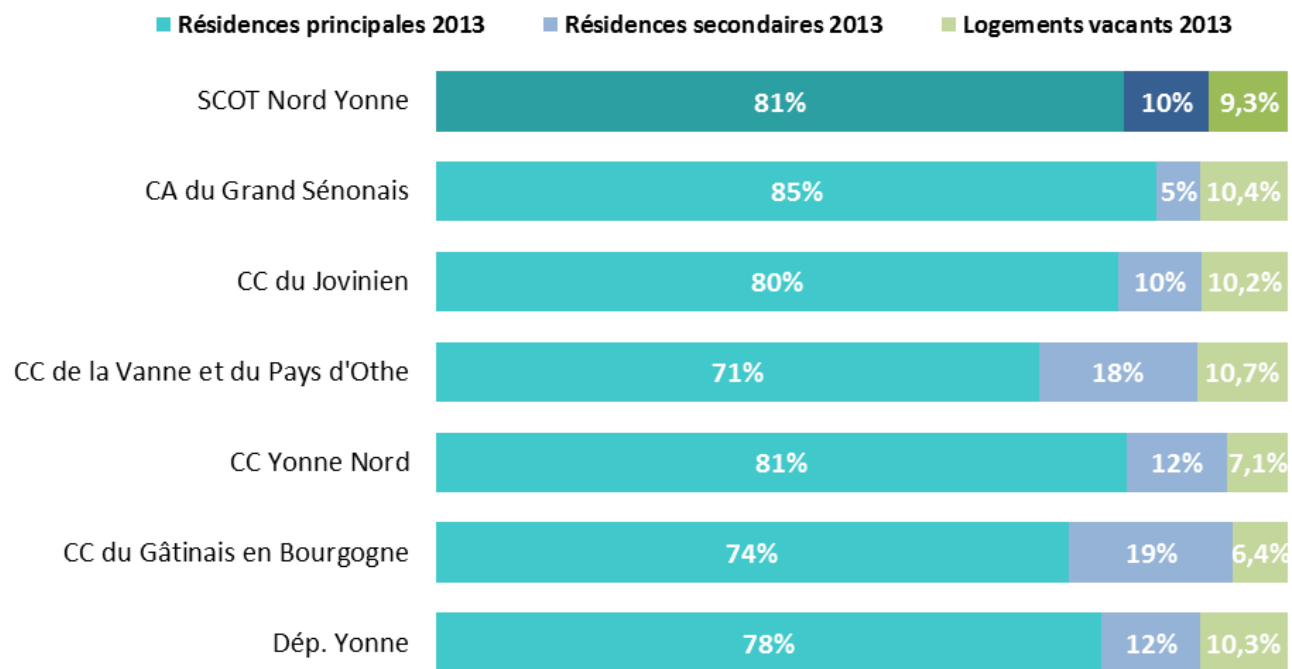
A l'inverse, la CC du Gâtinais en Bourgogne (notamment la partie Sud) et la CC de la Vanne et du Pays d'Othe comptent encore une part élevée de résidences secondaires au sein de leurs communes (respectivement 19 % et 18 %), bien que celles-ci soient en recul à l'instar de la situation observée sur l'ensemble du SCoT.

La CC du Jovinien et la CC Nord Yonne comptent une part équivalente de résidences principales mais si sur la CC Nord Yonne la vacance est réduite et stable (7%), celle-ci est nettement plus importante dans le Jovinien.

La part de résidences secondaires est légèrement plus élevée dans la CC Nord Yonne mais connaît là aussi un fort recul, avec là aussi, on peut le supposer, une dynamique de reconquête de ce parc pour une occupation à titre principal, en lien avec la pression exercée par les arrivées de ménages franciliens sur la frange Nord du territoire SCoT.

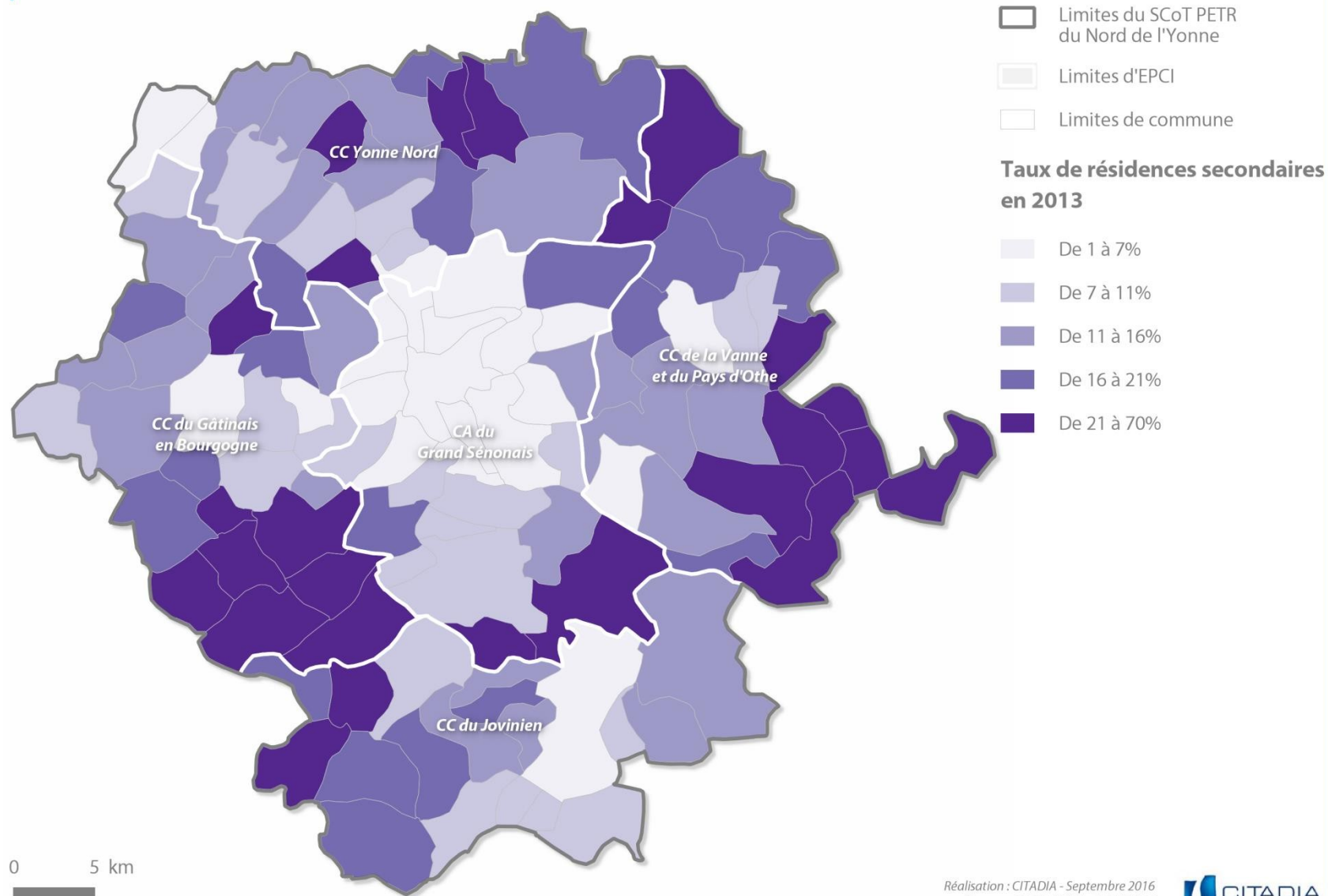
Répartition des logements par catégorie

Source : INSEE RP 2013



Résidences secondaires en 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



2.2. Un parc orienté vers la réponse aux besoins des ménages familiaux, notamment dans les territoires ruraux et périurbains

Au regard du profil périurbain ou rural d'une grande partie des communes du territoire SCoT, le parc de logements est largement orienté vers l'accès à la propriété individuelle, à l'image de la situation départementale.

Plus des trois quarts des logements sont des maisons et cette proportion est largement impactée par le poids de Sens et de Joigny au sein desquels le parc collectif est majoritaire ; mais sur la quasi-totalité des communes le parc individuel est la forme urbaine de référence et représente de 95 % à 100 % des logements proposés.

La production de logements récente confirme cette tendance puisque 74 % des logements commencés depuis 2004 sont des maisons, contribuant ainsi à la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Ces formes urbaines impactent nécessairement les typologies de logements disponibles.

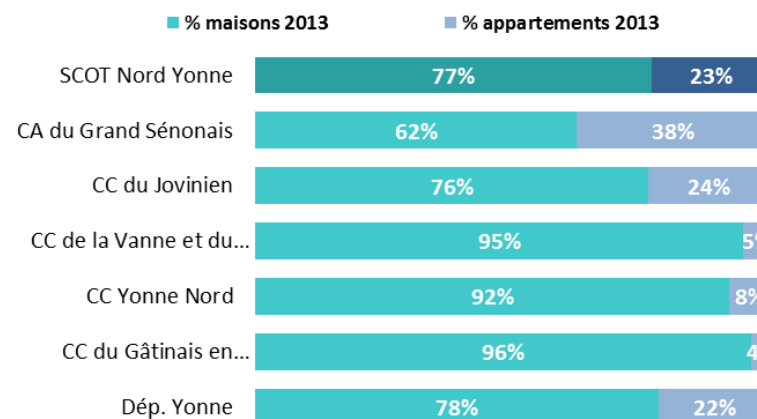
Le parc de très grands logements (T5 et +) est ainsi la typologie la plus représentée et cela dans l'ensemble des intercommunalités. Ils comptent pour près de la moitié des logements dans la CC du Gâtinais en Bourgogne, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et la CC Yonne Nord.

Le parc de petits et moyens logements est davantage développé dans les CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien, et donc principalement dans les communes de Sens et Joigny qui comptent environ 50 % de T1-2-3. **Ces proportions restent cependant limitées au vu du rôle de polarité joué**

par ces deux communes et interrogent sur la capacité du territoire à loger les personnes ayant des besoins qui diffèrent du logement familial (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

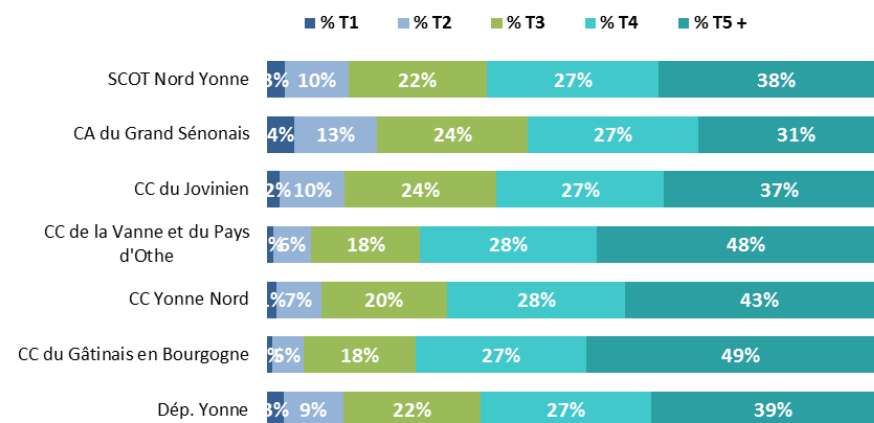
Répartition des logements par type

Source : INSEE RP 2013



Répartition des logements par typologie

Source : INSEE RP 2013



Ce parc héberge majoritairement des propriétaires occupants, qui représentent 68 % des ménages du territoire, comme à l'échelle départementale. Ces proportions sont encore plus élevées dans les CC Yonne Nord, du Gâtinais en Bourgogne et de la Vanne et du Pays d'Othe dans lesquels le parc locatif, qu'il soit privé au public, est très peu présent.

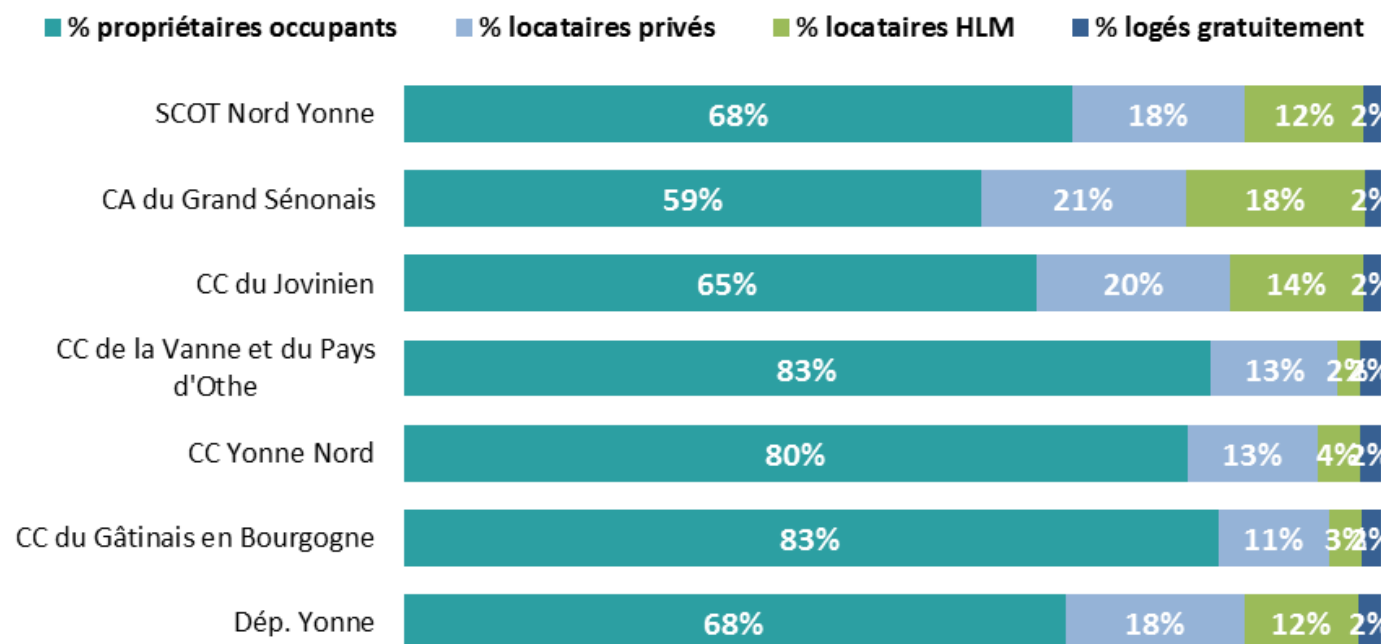
La CA du Grand Sénonais dispose d'une offre de logements plus diversifiée et notamment dans la ville-centre et quelques communes périphériques, avec environ 40 % de logements locatifs (60 % dans la ville de Sens), répartis également entre l'offre sociale et l'offre privée.

Le secteur du Jovinien propose également une offre locative, (53 % dans la ville de Joigny), dont 20 % de logements locatifs privés et 14 % de logements sociaux sur l'ensemble de l'intercommunalité.

A noter cependant, dans les franges Nord et Ouest du territoire, la présence d'une offre locative est davantage développée dans certaines communes, montrant ainsi leur attractivité vis-à-vis de personnes en mobilité (actifs franciliens ?).

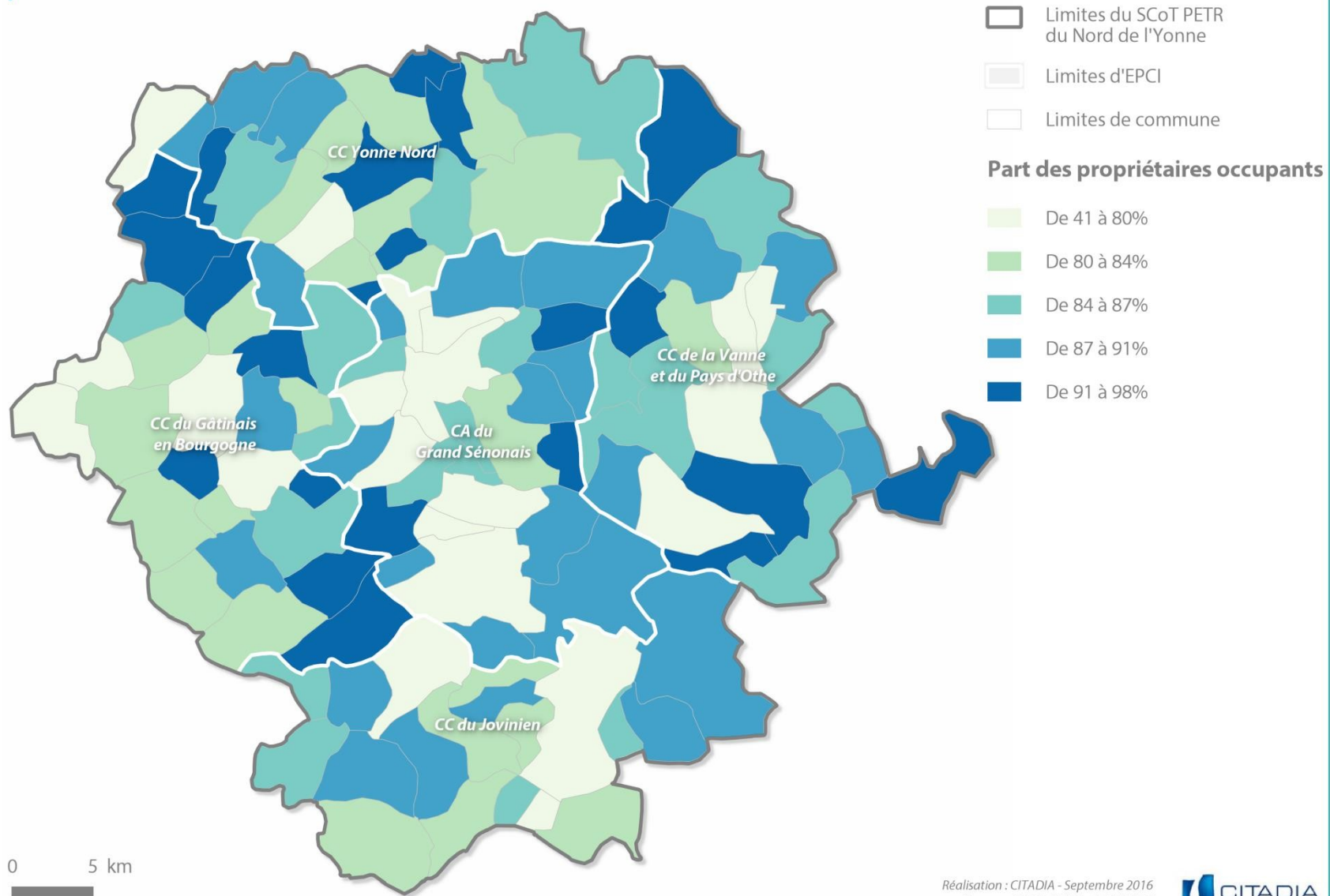
Répartition des résidences principales par statut d'occupation

Source : INSEE RP 2013



Part des propriétaires occupants

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



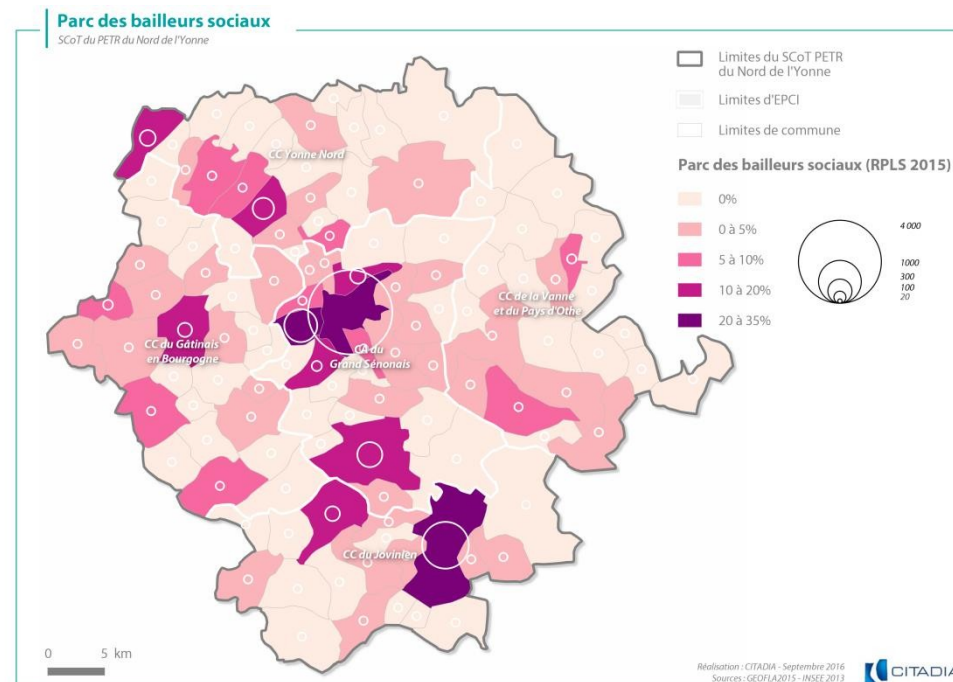
2.3. Une offre sociale largement concentrée dans la ville de Sens

La base de données RPLS comptabilisant le logement social familial géré par des bailleurs sociaux fait état d'une offre de 7770 logements sociaux sur le territoire.

Cette offre est concentrée dans la CA du Grand Sénonais, avec près de 5500 logements sociaux, soit 71 % de l'offre sociale du SCoT. La ville de Sens compte à elle seule environ 4400 logements sociaux (soit 53 % de l'offre). La commune limitrophe de Paron dispose également de nombreux logements sociaux (635 logements) ainsi que le pôle de Villeneuve-sur-Yonne (365 logements). La ville de Joigny dispose également d'une offre importante avec 1280 logements locatifs sociaux et répond aux besoins des personnes fragiles à l'échelle de son intercommunalité ; peu d'autres communes du Jovinien ayant développé un parc public.

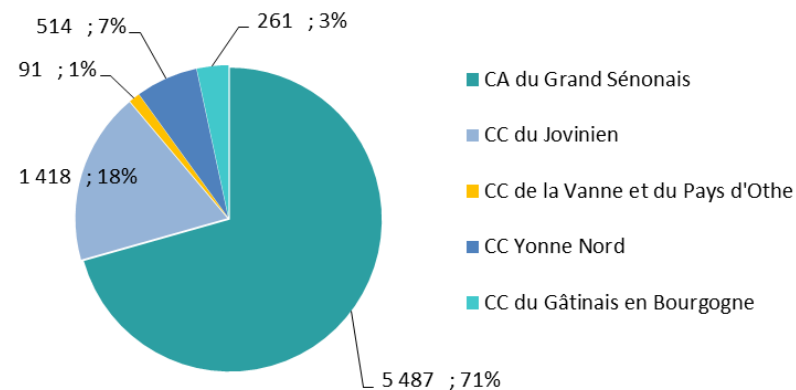
Cette polarisation de l'offre permet d'assurer une accessibilité de qualité aux services, emplois, transports en commun dont disposent ces deux pôles et donc de limiter l'isolement géographique et social que pourrait générer le déploiement de l'offre en milieu très rural.

Dans la CC Yonne Nord, l'offre sociale se situe majoritairement dans la commune de Pont-sur-Yonne qui dispose de 262 logements sociaux. Sur le reste du territoire, l'offre est développée de manière ponctuelle sur certaines communes. La CC du Gâtinais en Bourgogne ne dispose ainsi que d'une offre très limitée ainsi que la CC de la Vanne et du Pays d'Othe où pourtant les niveaux de ressources sont assez peu élevés, laissant présager des situations de fragilité pour une partie de la population logée dans le parc privé.



Répartition du parc social à l'échelle du territoire SCOT

- Source RPLS 2015



3. Une proximité francilienne impactant les marchés immobiliers

3.1. Des prix plus élevés à proximité de Sens et aux franges franciliennes

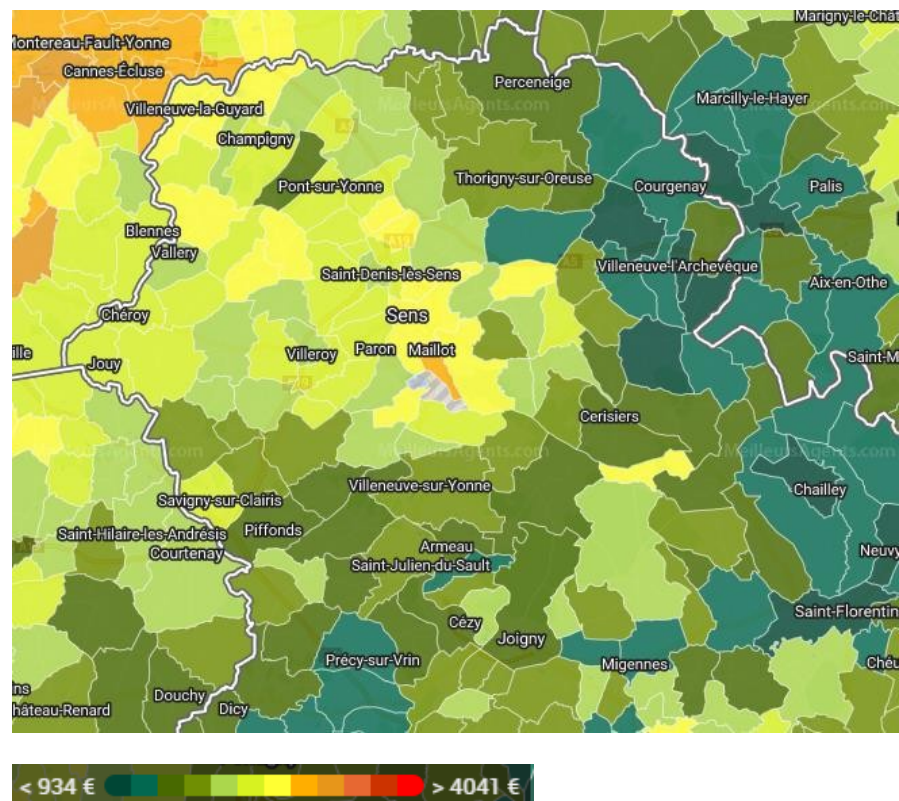
Les prix de l'immobilier sur le territoire sont compris entre 100 000 € et 140 000 € en moyenne selon les secteurs pour les biens individuels.

On constate des variations non négligeables selon les communes avec des prix de plus en plus élevés à proximité de l'Île-de-France. Ceci correspond à l'adaptation des prix du marché à la demande émergeant de ménages franciliens pour lesquels les prix de l'Yonne sont nettement plus abordables que ceux pratiqués dans les communes voisines de Seine-et-Marne.

Pour le marché des logements collectifs, l'offre est beaucoup plus tenue et principalement concentrée à Sens et Joigny. Les prix pratiqués dans le Sénonais sont d'environ 1400 € / m².

	Prix des maisons	Prix des appartements / m ²
Sens	140 000 €	1 400 €
Paron	137 600 €	-
CC du Sénonais	145 000 €	1 380 €
Thorigny-sur-Oreuse	116 000 €	-
CC Yonne Nord	126 000 €	-
Villeneuve-sur-Yonne	113 300 €	-
CC du Villeneuvien	115 000 €	-
Saint-Julien-du-Sault	100 000 €	-
Joigny	106 300 €	-
CC du Jovinien	100 000 €	-
CC du Gatinais en Bourgogne	130 000 €	-
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	98 500 €	-

Source : immoprix, notaires de France



Variation des prix immobiliers sur le PETR

Source : Meilleurs Agents.com

3.2. Un marché de l'immobilier globalement accessible pour les ménages locaux et une concurrence des prix entre le collectif et l'individuel

Afin de mettre en regard les prix du marché et les capacités d'emprunt des ménages, des **simulations d'accession à la propriété** pour différents types de ménages ont été réalisées. Elles s'appuient sur les revenus disponibles de ménages locataires (donc primo-accédants) habitant la CA du Grand Sénonais. Deux exemples ont été choisis :

- Un ménage de 2 personnes, par exemple, un couple
- Un ménage de 3 personnes, soit un couple avec 1 enfant.

Ces simulations estiment la capacité d'emprunt pour ces deux types de ménages, dans des conditions « classiques », à savoir :

- Un apport de 10 % ;
- Un prêt sur 20 ans, à un taux d'intérêt de 2,5 % par an ;
- Un taux d'effort maximal de 30 % ;

Et mettent en regard cette capacité d'emprunt avec les prix de différentes types de biens présents sur le marché (tableau ci-après).

En l'occurrence, la simulation d'accession pour un ménage de 3 personnes fait apparaître que le marché ancien (en individuel et collectif) est relativement ouvert pour ce type de ménage, y compris dans le secteur sénonais où les biens individuels sont les plus chers. En effet, entre 40 et 80 % des ménages locataires peuvent accéder à un bien collectif ou individuel, selon les secteurs géographiques.

Les ménages locataires de 2 personnes disposent de ressources plus limitées et sont donc plus contraints pour accéder à la propriété, notamment dans les secteurs où les prix sont plus élevés : ainsi dans le sénonais et le Gâtinais en Bourgogne seuls 25 % à 30 % d'entre eux

peuvent accéder à la propriété aux prix moyens du marché. Par contre le marché leur reste beaucoup plus ouvert pour les biens collectifs ou individuels dans les secteurs moins prisés (Jovinien ou CC de la Vanne et du Pays d'Othe).

		Collectif ancien à Sens	Collectif ancien à Sens	Individuel ancien (secteur Sens)	Individuel ancien (secteur Gâtinais)	Individuel ancien (secteur Villeneuve)	Individuel ancien (secteur Joigny)
Caractéristiques du bien	Surface (m ²)	65	80				
	Prix /m ²	1 400 €	1 400 €	-	-	-	-
	Prix d'achat	91 000 €	112 000 €	140 000 €	130 000 €	115 000 €	100 000 €
	Frais de Notaire	6 825 €	8 400 €	10 500 €	9 750 €	8 625 €	7 500 €
Caractéristiques du prêt	Enveloppe totale d'achat	97 825 €	120 400 €	150 500 €	139 750 €	123 625 €	107 500 €
	Taux d'intérêt	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
	Durée (années)	20	20	20	20	20	20
	Apport	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Capacité d'emprunt	Coût du bien hors apport	88 043 €	108 360 €	135 450 €	125 775 €	111 263 €	96 750 €
	Remboursement annuel	5 648 €	6 951 €	8 689 €	8 068 €	7 137 €	6 206 €
	Taux d'effort	30%	30%	30%	30%	30%	30%
	Revenus annuels nécessaires	18 830 €	23 170 €	28 970 €	26 900 €	23 800 €	20 690 €
Part des ménages primo-accédants de 2 personnes pouvant y accéder		65%	40%	25%	30%	40%	55%
Part des ménages primo-accédants de 3 personnes pouvant y accéder		80%	60%	40%	50%	60%	70%

Ces simulations font par ailleurs apparaître une nette concurrence de prix entre les biens collectifs situés au cœur de l'agglomération, vendus à des prix avoisinant les 100 000 € et des biens individuels situés dans des territoires périphériques (Villeneuvien, Jovinien, Vanne et Pays d'Othe) où les prix des maisons sont également de 100 à 120 000 €. Cette situation explique la perte d'attractivité des centres-urbains et la hausse de la vacance sur ces mêmes secteurs.

3.3. Des niveaux de loyers abordables ... mais largement supérieurs à ceux du parc social

Le parc locatif privé représente 18 % de l'offre de logements sur le territoire du SCoT Nord de l'Yonne, soit un peu moins de 10 000 résidences principales. Elle est surtout présente dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien et notamment dans leurs polarités : Sens (28 % de l'offre), Joigny (26 %) et Villeneuve sur-Yonne (27 %).

Ces logements se substituent également à une offre sociale rare (entre 2 et 4 % des logements) dans les autres Communautés de communes, en proposant une offre locative aux ménages ne pouvant ou ne désirant pas accéder à la propriété, principalement tournée vers les grands logements individuels.

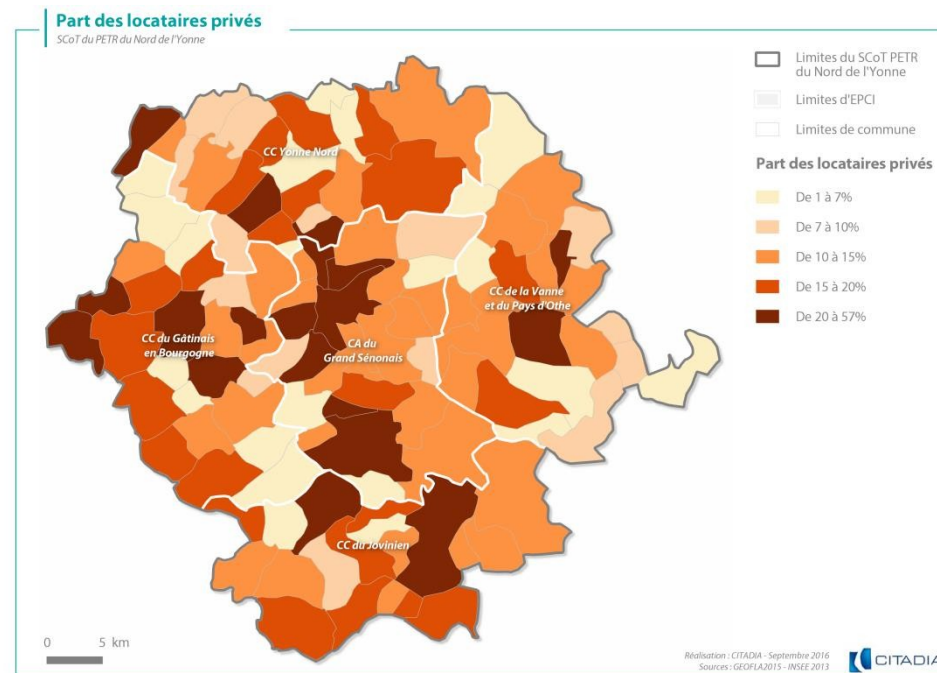
Les niveaux de loyers sont relativement uniformes sur le territoire, avec un prix moyen de 9 € / m² environ, ce qui reste abordable pour une grande partie des ménages.

Néanmoins, ces prix restent largement supérieurs à ceux observés dans le parc social, généralement situés autour de 5 € / m², et en ce sens, peuvent mettre en difficulté les ménages les plus modestes ou les jeunes ménages en insertion professionnelle.

Loyers moyens / m²

	T1	T2	T3	T4	T5	Total
CC GATINAIS EN BOURGOGNE	11	8,8	8	7,7	8,1	8,7
SENS	11,2	9	8	7,5	7,5	8,8
CC SENONAI	10,9	8,8	8	7,7	7,2	8,6

Source : CLAMEUR - 2016



3.4. Des niveaux de loyers et des prix de l'immobilier parfois à l'origine de difficultés de maintien dans le logement

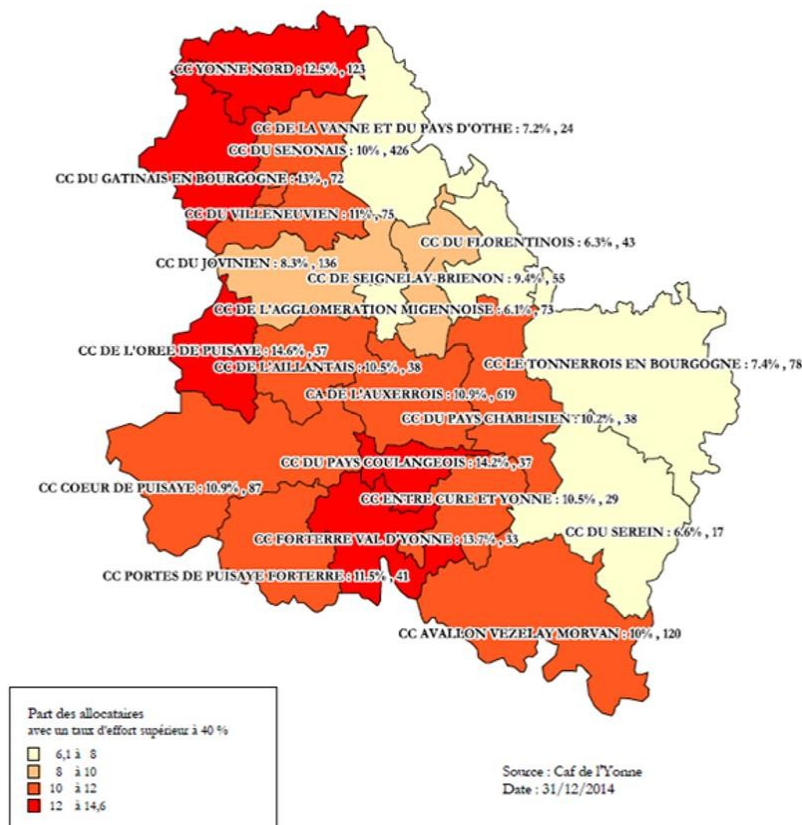
L'analyse des taux d'effort pour les allocataires d'une aide au logement de la CAF fait apparaître une proportion importante de ménages disposant de taux d'effort liés au logement supérieurs à 40 % de leurs ressources (un taux d'effort lié au logement acceptable étant estimé habituellement à 30 % des ressources) sur le Nord du territoire.

Ainsi, dans la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, environ 13 % des allocataires d'une aide au logement dépensent plus de 40 % de leurs ressources au paiement du loyer ou de leur remboursement d'emprunt immobilier. Il s'agit des taux parmi les plus élevés du département. Ces proportions sont d'autant plus inquiétantes qu'elles sont exprimées hors charge et tiennent en compte la réduction de loyer permise par l'aide au logement.

Dans ces territoires, en raison de prix de l'immobilier plus élevés sous l'influence francilienne, une partie de la population est concernée par des difficultés à se maintenir dans le logement du fait de son coût, et ce, malgré des niveaux de revenus globalement plus élevés sur la partie Nord de l'Yonne.

A l'échelle du département, se pose donc la question de l'adéquation du coût du logement aux ressources des ménages. Le nombre des ménages aculés à ne plus payer leur loyer augmente ce qui se traduit par des conséquences en chaîne pouvant aller jusqu'à l'expulsion locative.

Part des allocataires avec un taux d'effort de plus de 40% parmi les allocataires bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Diagnostic territorial partagé à 360° - du sans-abri au mal-logement – Département de l'Yonne et Préfecture de l'Yonne

III. Parallèlement, un parc connaissant un vieillissement marqué et une déqualification progressive de ses logements anciens

1. Une très forte croissance du parc vacant depuis début des années 2000

1.1. Une augmentation progressive à l'origine de tensions sur le marché immobilier du PETR

La mesure de la vacance constitue un indicateur d'ajustement entre les caractéristiques du parc et la demande locale. Un minimum de vacance est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Selon son ampleur et ses caractéristiques, elle traduit différentes situations territoriales. De manière générale, on peut distinguer deux grands types de vacance :

- **La vacance conjoncturelle ou de marché** : cette vacance assure une certaine fluidité du marché et est donc nécessaire. Ce peut être le cas d'un logement en attente de locataire ou nouvellement mis en vente, d'un logement étudiant lors des vacances d'été, etc. L'indisponibilité peut aussi être temporaire (réhabilitation, de travaux d'amélioration du logement). On considère qu'un taux de 5 à 6 % de vacance est nécessaire pour assurer la fluidité des parcours résidentiel
- **La vacance structurelle** : au-delà d'une vacance de deux ans les logements sont considérés comme étant sortis du marché. Cette vacance renvoie à des situations diverses : inadéquation entre

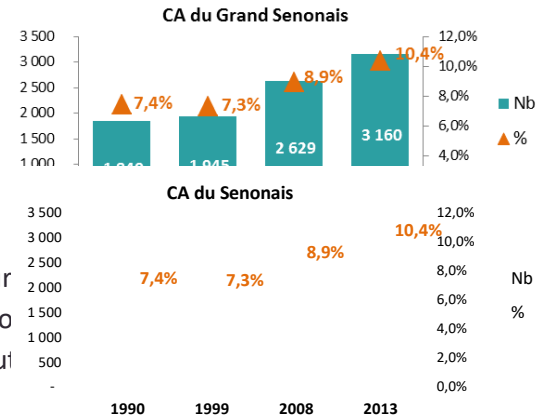
l'offre en logement et la demande des ménages (vétusté, taille, luminosité ou configuration...) ou stratégie des propriétaires (refus de louer, problème de succession, situations d'indivision, travaux importants, etc.).

Au sein du territoire SCoT, en 2013, 6380 logements sont considérés comme vacants, soit un taux de vacance de 9,3 %. Elle connaît une croissance très rapide depuis le début de la décennie 2000 puisque l'on compte 2200 logements vacants supplémentaires sur le territoire (+150 par an environ), soit un rythme d'évolution de l'ordre de 3 % par an. Ainsi, le parc vacant a augmenté trois fois plus rapidement que l'ensemble du parc de logements sur la même période (+0,9 % par an) et semble être le marqueur d'une certaine déprise du marché du logement.

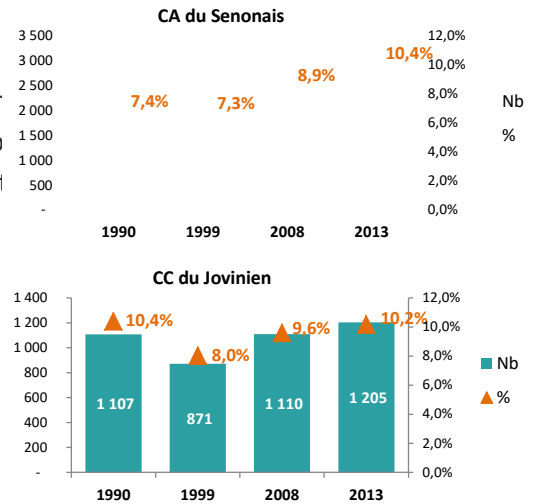
1.2. Un taux de vacance différencié selon les infra-territoire impactant principalement les centres-bourgs

La représentation des logements vacants est très variable à l'échelle du territoire du PETR.

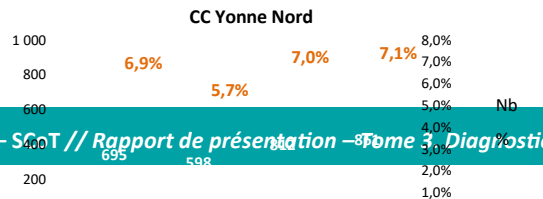
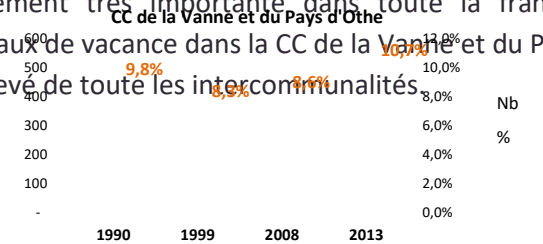
La CA du Grand Sénonais présente ainsi un taux de vacance élevée mais celle-ci se concentre sur la ville de Sens (1750 logements vacants, soit 12 % du parc) et le secteur de Villeneuve-sur-Yonne (15 % de vacance) alors que les communes périurbaines présentent un taux de vacance très faible.



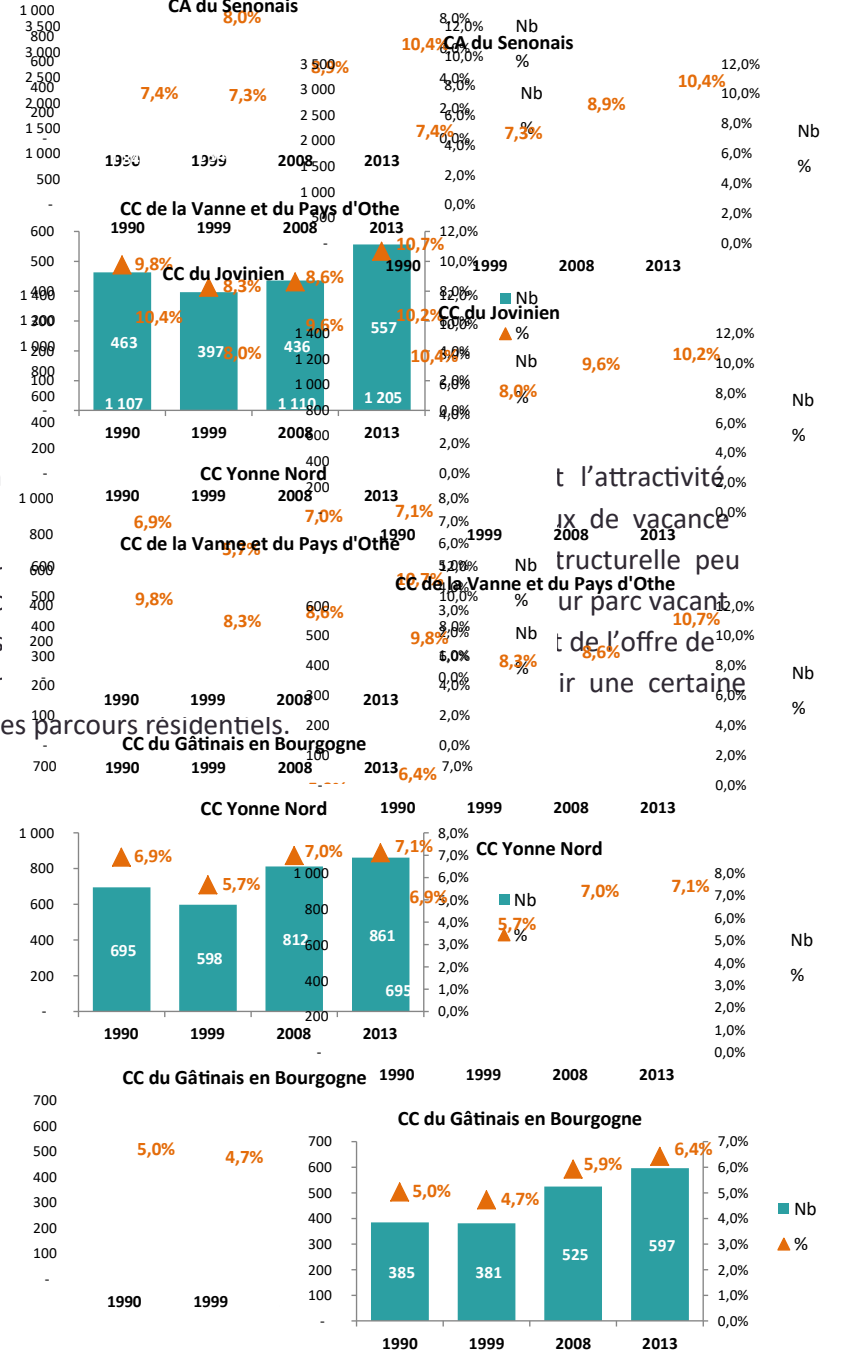
Sur le secteur Joigny (600 logements) la plupart des augmentations ont lieu depuis 2008.



Elle est également très importante dans toute la frange Ouest du territoire : le taux de vacance dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe est ainsi le plus élevé de toutes les intercommunalités.

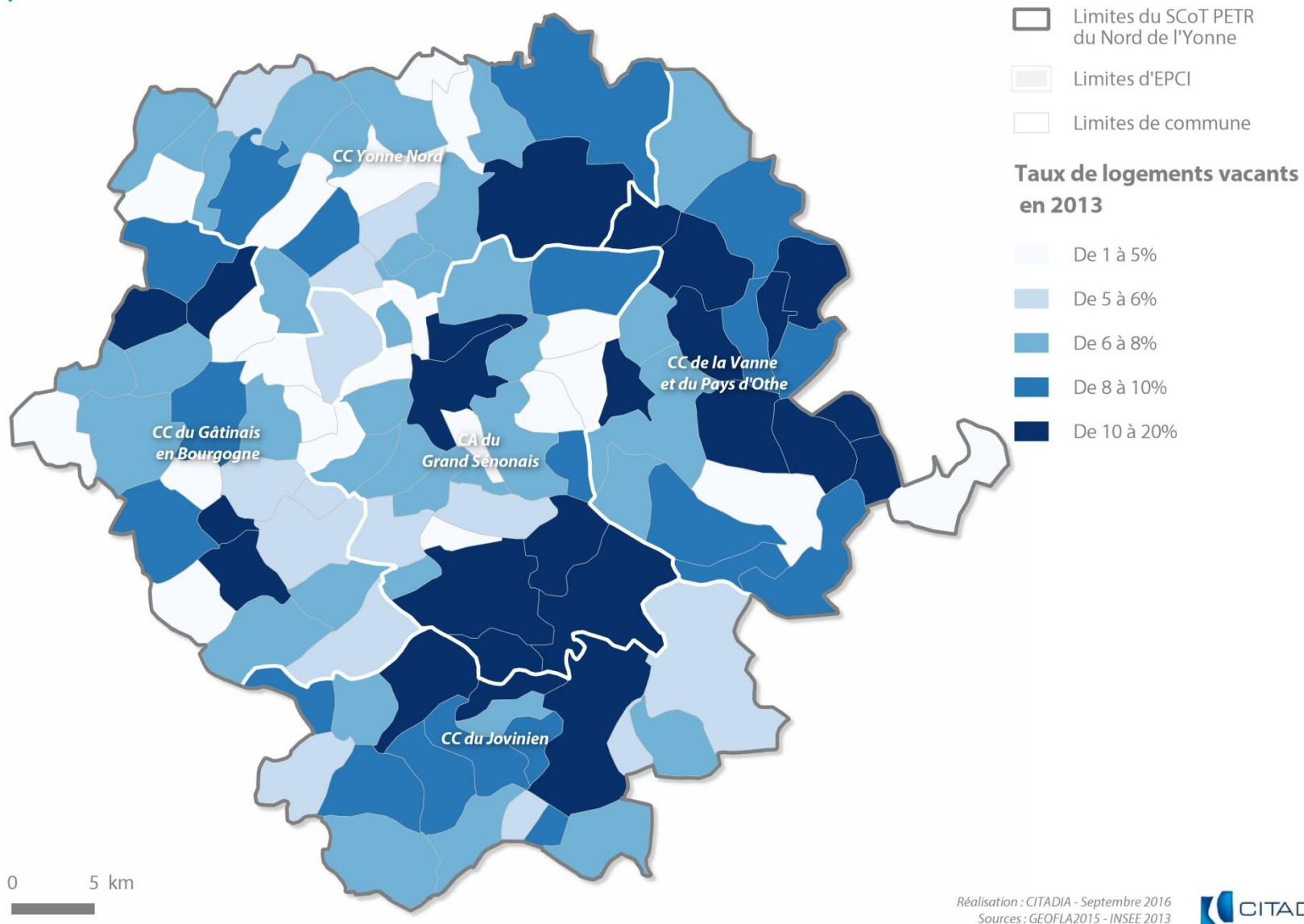


Les CC Yonn résidentielle beaucoup plus présente. Ils comptent cependant moins de logements en fluidité dans les parcours résidentiels.



Logements vacants en 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



2. Une corrélation entre vacance et ancienneté du parc

2.1. Un parc très ancien, notamment dans les secteurs ruraux...

A l'échelle du territoire SCoT, plus d'un tiers des logements ont été construits avant-guerre et plus d'un quart datent d'avant 1915. Si cette proportion reste légèrement inférieure à la situation départementale, en comparaison d'autres départements cette proportion reste très élevée et témoigne de l'importance du bâti ancien sur le territoire.

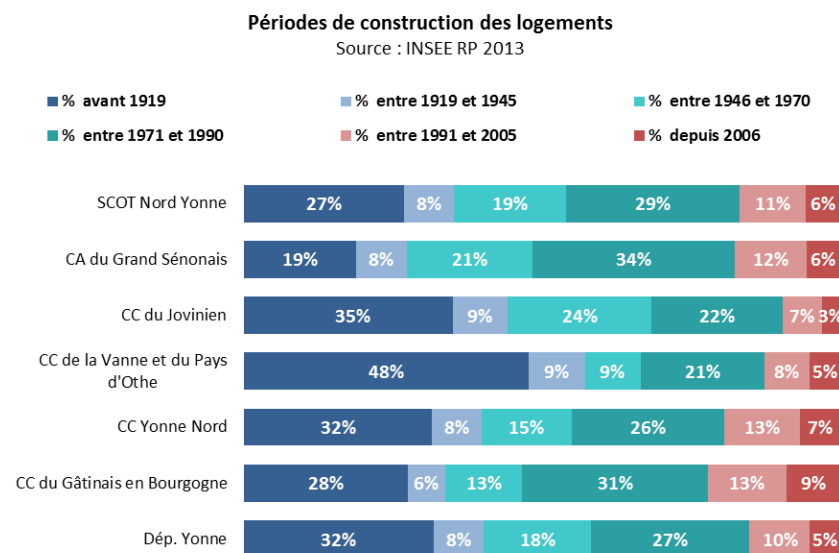
Le parc très ancien est moins développé sur la CA du Grand Sénonais, et notamment dans le cœur de l'agglomération, qui a connu un développement particulièrement fort au cours des années 1970 et 1980 (33 % des logements ont été construits à cette période). Bien que relativement récent, ce parc peut présenter des lacunes en matière de confort énergétique, les premières normes en la matière datant de 1975.

La CC du Jovinien se caractérise par la présence encore forte du parc ancien (35 % construit avant 1915) mais ce territoire a aussi connu une forte dynamique de construction entre les années 50 et 90. Depuis, la production de logements a été fortement ralentie. Il s'agit de la CC présentant la plus faible part de logements construits depuis 1990 (9 %).

La CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne présentent un profil assez similaire avec une forte représentation du parc ancien (environ 30 % du parc construit avant 1915, ainsi que d'une relance de la construction à partir des années 1970, correspondant aux logiques de périurbanisation initiées à partir de cette période. Le développement du parc se poursuit

encore avec 7 % et 9 % des logements construits depuis 2006 assurant un renouvellement de l'offre de logements.

Enfin, dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, la part du parc ancien est très élevée : les logements bâtis avant 1915 représentent près de 50 % du parc. Ce secteur est resté en marge du développement résidentiel qui a concerné à la fois les communes urbaines, puis leurs couronnes périurbaines et les secteurs en proximité de l'Île de France, et n'a connu au final qu'un faible renouvellement de son parc.



2.2. ... à mettre en regard avec le développement de la vacance dans ces secteurs

Les territoires caractérisés par une forte présence du parc ancien (CC de la Vanne et du Pays d'Othe, Ouest de la CC du Jovinien notamment) sont également ceux qui connaissent une croissance de la vacance sur la période récente.

On observe nationalement une perte d'attractivité des logements anciens, notamment situés dans les cœurs de bourgs et cœurs de village; et une hausse de la vacance liée.

Les raisons généralement invoquées sont les suivantes :

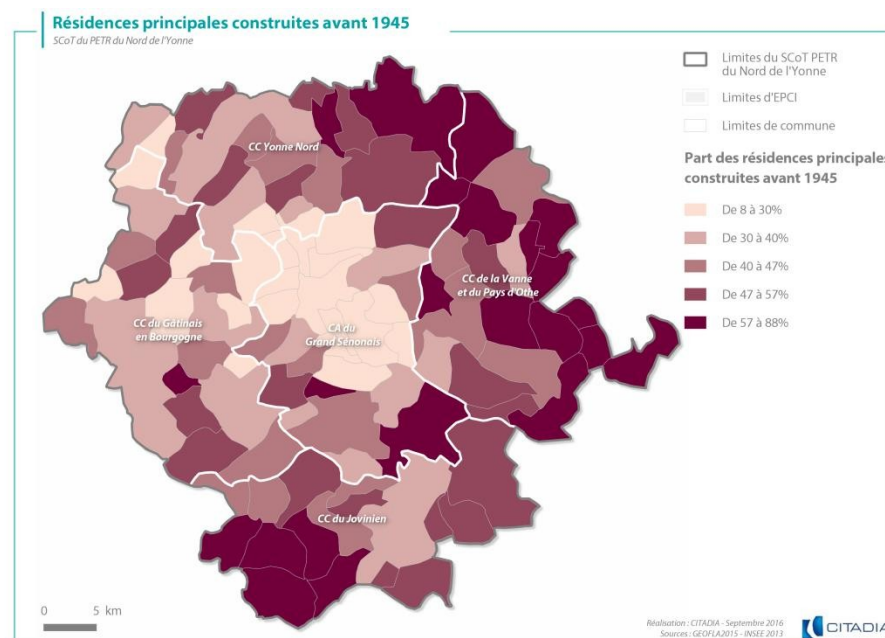
- Configuration du logement ne correspondant plus aux normes actuelles : taille des pièces, et notamment de la pièce à vivre, luminosité
- Absence d'espaces extérieurs : terrasses et jardins
- Mitoyenneté dans le cas des petites maisons de ville
- Difficultés de stationnement
- Problématique d'accessibilité, dans le cas des logements situés au-dessus des commerces.

Ainsi, particulièrement dans les territoires vieillissants, lors du décès de l'occupant, les logements restent parfois longuement vacants, au-delà

même des problématiques de succession et d'indivision, et rencontrent des difficultés à trouver preneurs sur le marché.

L'enjeu de reconquête de cette vacance est pourtant essentiel car elle participerait grandement à la redynamisation de ces centralités.

Pour ce faire les deux principales centralités du territoire, Sens et Joigny, ont mis en œuvre une politique de reconquête et de requalification du parc vacant (notamment en centre-bourg) à travers la mise en place d'outils tels que l'ANRU, le plan de rénovation des façades et aides à la rénovation énergétique du parc privé (ANAH).



3. Une ancienneté du parc à l'origine de situations d'inconfort et de potentielles situations de précarité énergétique

3.1. L'inconfort résidentiel : une problématique rurale ?

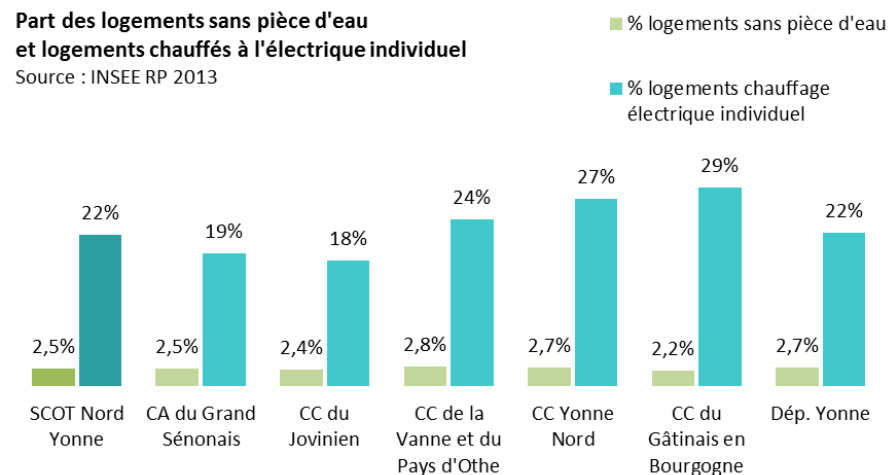
L'ancienneté du parc de logements couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau en terme de confort voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.

Ainsi sur le territoire, et bien que cette part soit réduite, une partie des résidences principales ne sont pas équipées de pièce d'eau (salle de bains avec baignoire ou douche). Cela concerne 1400 logements actuellement occupés (soit 2,5 % des résidences principales) sans compter les logements vacants qui peuvent également être dans cette situation, mais dont le recensement ne permet pas de connaître le niveau d'équipement.

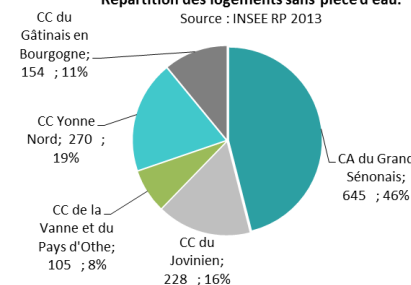
Les proportions diffèrent peu selon les intercommunalités. Ces logements inconfortables sont principalement présents dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien dans lesquelles le stock de logements est plus important mais la part la plus élevée s'observe dans la CC de la Vanne et le Pays d'Othe, territoire dans lequel le parc est le plus ancien et une partie de celui-ci n'a jamais été adapté aux normes de confort moderne. A noter cependant, sur ce territoire, le vieillissement de la population est particulièrement fort et l'inconfort du parc peut être un frein au maintien à domicile des ménages vieillissants.

Part des logements sans pièce d'eau et logements chauffés à l'électricité individuel

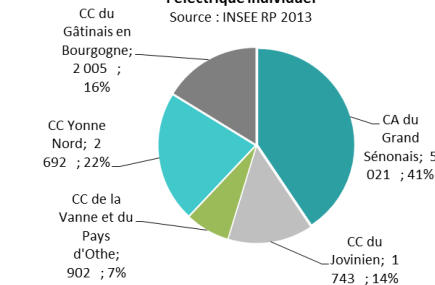
Source : INSEE RP 2013



Répartition des logements sans pièce d'eau. Source : INSEE RP 2013



Répartition des logements chauffés à l'électricité individuel. Source : INSEE RP 2013

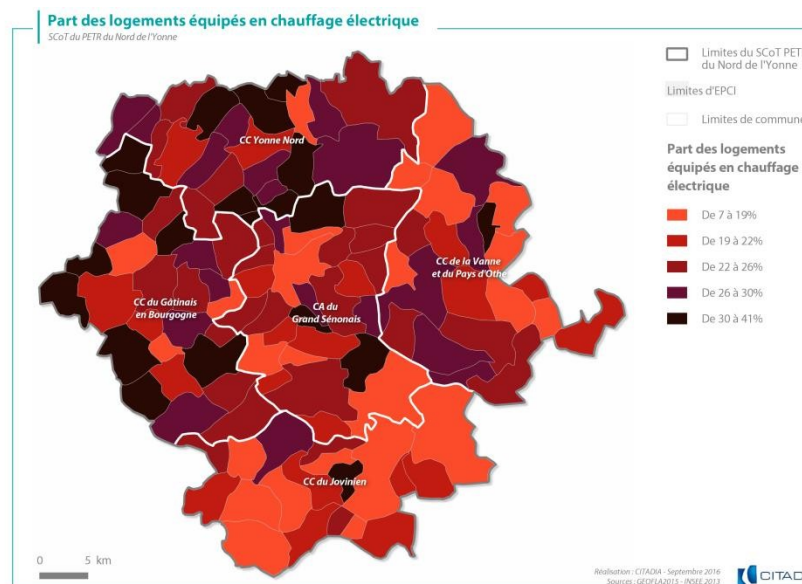
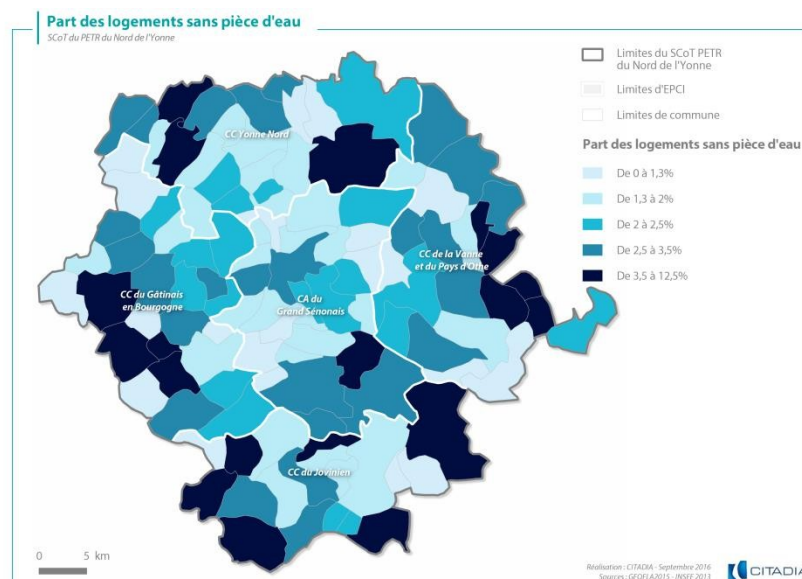


3.2. Une vulnérabilité des ménages liée au logement à considérer

L'analyse des modes de chauffage met en lumière que plus d'un logement sur cinq dispose d'un chauffage individuel électrique. Ce type de chauffage est généralement considéré comme énergivore car bénéficiant que de peu d'inertie thermique (notamment pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet d'isolation thermique particulière), mais aussi coûteux ; l'électricité étant plus chère que les autres énergies. Ainsi, les frais liés au chauffage pour ces logements sont généralement plus importants

Ces logements sont davantage présents dans les territoires ruraux et périurbains des franges Nord et Ouest ayant fait l'objet d'un développement résidentiel récent et semi-récent (années 70 et 80). Leur proportion est par contre plus faible dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien dans lesquels la présence d'un chauffage central est plus répandue (au sein du parc collectif notamment). Elle est également légèrement inférieure dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe où le parc est beaucoup plus ancien et peut disposer de système de chauffage à bois.

Des situations de précarité énergétique peuvent ainsi être présentes au sein du parc de logements avec chauffage individuel électrique, notamment lorsqu'il s'agit de maisons, celles-ci étant par nature plus énergivores que les appartements qui, pour une partie des murs, n'ont pas de contacts directs avec l'extérieur. Si les situations de précarité énergétique touchent plus fortement les ménages aux ressources modestes, elles peuvent également poser des difficultés aux ménages disposant de ressources intermédiaires, notamment quand les coûts liés au chauffage sont couplés à des frais importants liés aux déplacements (ce qui est le cas dans les territoires périurbains).



Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Une croissance démographique soutenue, portée par un solde migratoire et naturel positifs
- Une position stratégique à la croisée des grandes aires urbaines extérieures
- Une dynamique de construction qui témoigne d'une certaine vitalité du marché de l'immobilier
- Une trame bâtie patrimoniale vecteur d'identité

Opportunités à saisir

- Un territoire qui bénéficie du desserrement des grandes agglomérations limitrophes
- Une grande marge de manœuvre pour œuvrer sur le parc existant
- Un lien entre urbanisme et transports qui semble se dessiner « naturellement »
- Un processus de planification stratégique de grande échelle engagé par les EPCI

Faiblesses à résorber

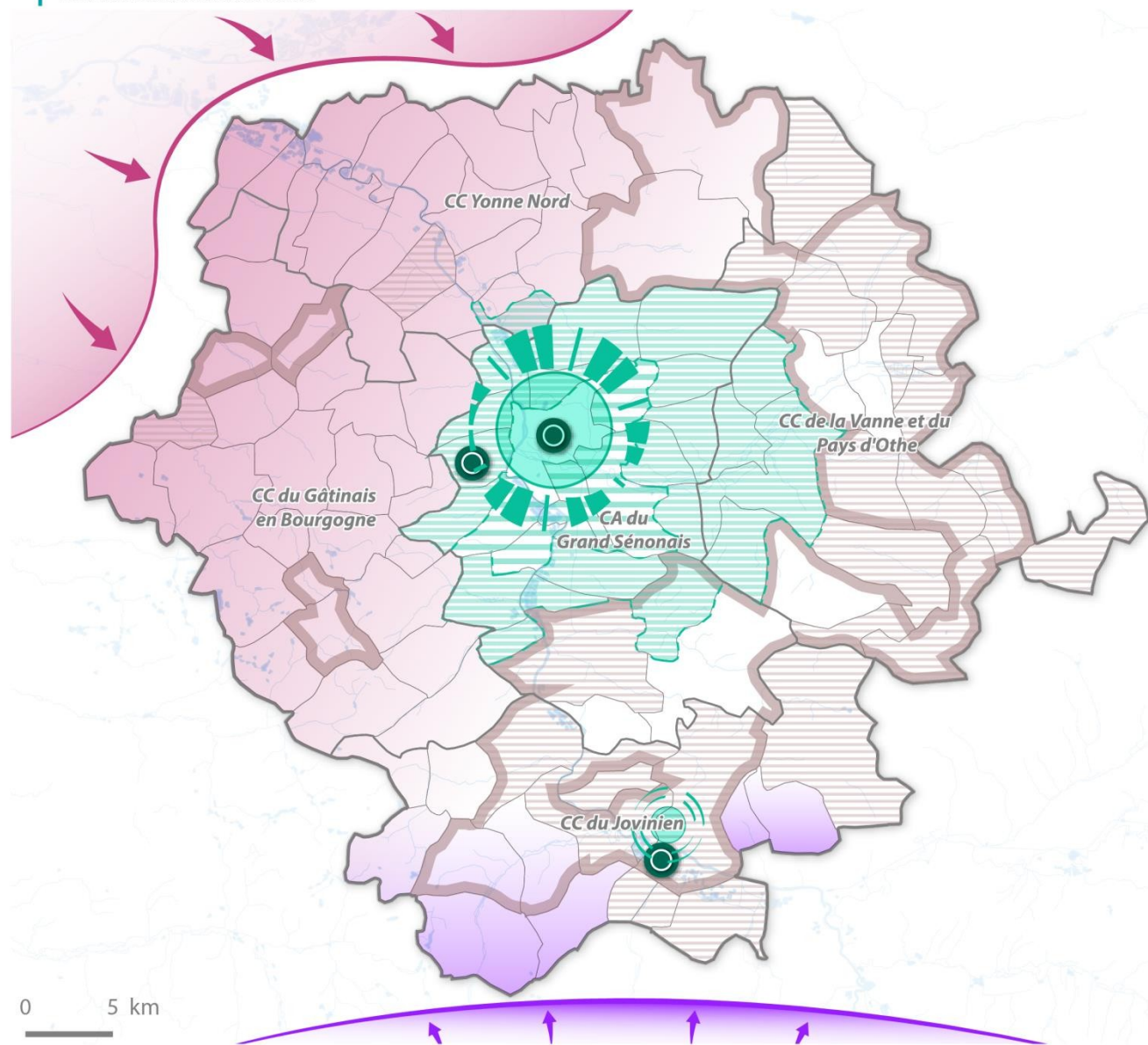
- Un processus de vieillissement et de desserrement des ménages
- Un parc ancien à l'origine d'une problématique de vétusté et d'un taux de vacance important notamment en centre-bourg
- Une offre essentiellement tournée vers du logement individuel de grande taille en accession
- Une logique d'urbanisation qui tend à affaiblir l'armature du territoire (étalement urbain)

Menaces à anticiper

- Une accentuation des disparités territoriales
- Une paupérisation des différentes polarités du territoire
- Une attractivité subie et non maîtrisée sur certaine partie du territoire
- Une vulnérabilité des populations fragiles, notamment en milieu rural (isolement, précarisation, etc.)

Une dynamique de peuplement et de construction à harmoniser

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



- Limites du PETR du Nord de l'Yonne
- Limites d'EPCI
- Limites de commune

Un territoire sous influence des pôles urbains extérieurs avec des conséquences en matière de démographie et d'habitat

- Arrivée de ménages franciliens
- Territoire sous influence francilienne : forte dynamique démographique et de construction ; profil très familial et jeune
- Influence de l'agglomération d'Auxerre/Migennes
- Communes sous influence d'Auxerre/Migennes (légère attractivité migratoire, population familiale, vieillissement limité)

Des polarités en perte d'attractivité et concentrant les difficultés sociales

- Pôle urbain : Sens
 - Fort recul démographique
 - Déficit migratoire
 - Vieillesse de la population
- Pôle relais : Joigny
 - Faibles revenus
 - Forte vacance du parc
- Desserrement géographique de la ville de Sens
- Première couronne périurbaine de Sens au faible dynamisme démographique et de construction (profil jeune et familial)
- Forte croissance démographique liée au report depuis Sens
- Fort taux de logements sociaux

Des secteurs en marge des dynamiques de développement

- Très fort vieillissement de la population
- Fort taux de vacance et forte présence du parc ancien

0 5 km

Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013
Réalisation : CITADIA - Septembre 2016



Les enjeux de demain

- ➔ Renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son caractère rural
- ➔ Diversifier le parc de logements pour faciliter les parcours résidentiels des habitants et anticiper les besoins induits par le vieillissement des ménages et l'évolution des structures familiales
- ➔ S'engager dans le renouvellement du parc existant pour limiter l'augmentation de la vacance sur le PETR
- ➔ Rééquilibrer la part de logements sociaux et lutter contre la précarisation des ménages

3

**Mobilité et déplacement,
une stratégie à repenser en
lien avec l'évolution des
modes de vies**

Chapitre 3 : Mobilité et déplacement, une stratégie à repenser en lien avec l'évolution des modes de vies ?

I. Un système de transports à coordonner

1. Des infrastructures plurielles offrant une desserte de qualité

1.1. Un faisceau ferroviaire linéaire dense qui parcourt la vallée de l'Yonne

Epousant les courbes de la vallée de l'Yonne, le réseau ferré qui parcourt le territoire du SCoT tient une place importante dans l'organisation des déplacements icaunais.

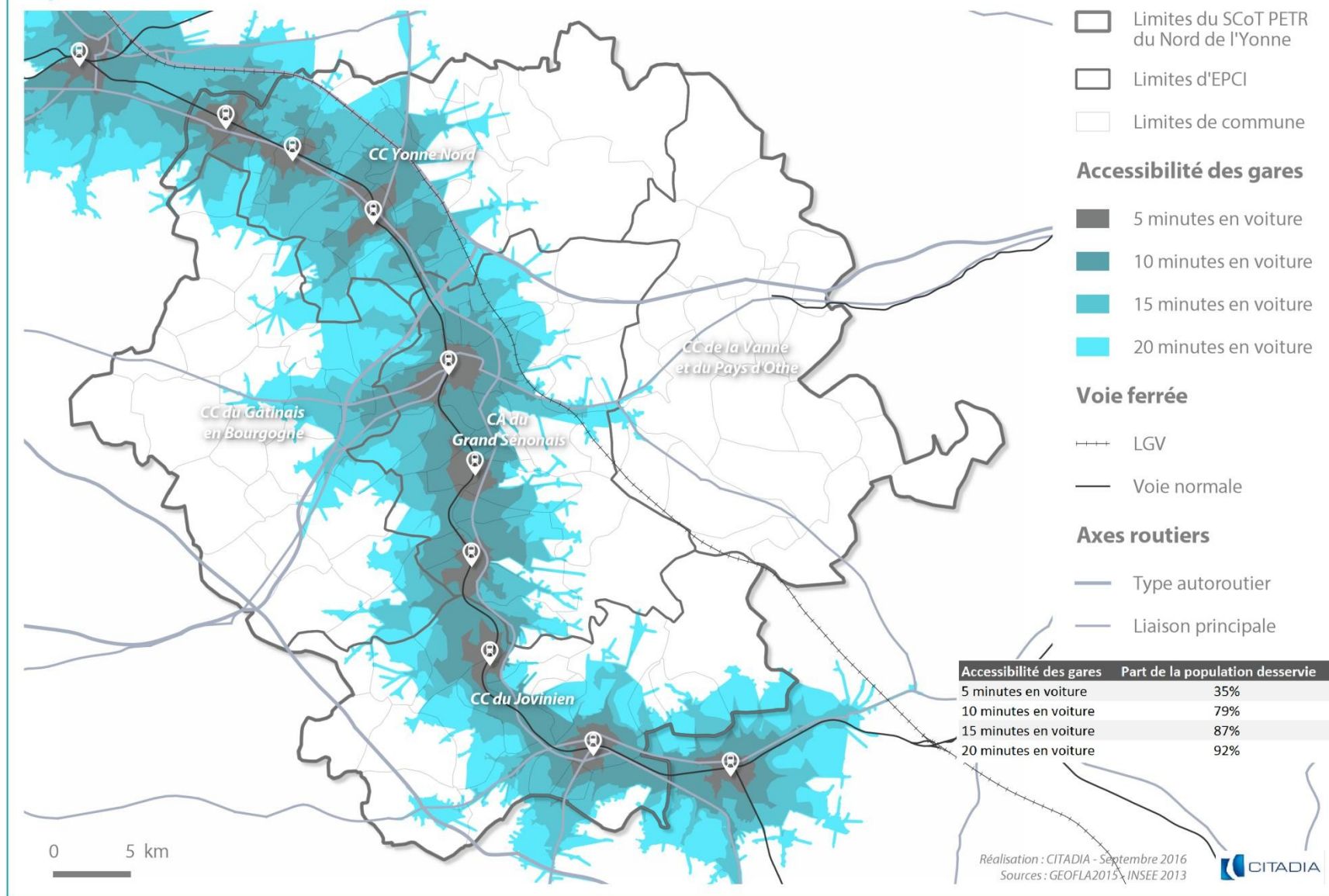
En effet bien que concentré sur une faible partie du territoire et n'assurant qu'une desserte longitudinale, ce réseau constitue un véritable atout pour le territoire tant il offre un niveau de services compétitifs en direction des pôles urbains extérieurs (Paris, Auxerre, Dijon) et une desserte interne efficace (5 gares et 3 haltes ferroviaires).

Ainsi on dénombre sur le territoire trois lignes TER qui, de par leurs caractéristiques (horaire, régularité, fréquence de cadencement, etc.) proposent des services différenciés aux voyageurs icaunais :

- **La ligne 1 Paris/Dijon/Lyon** dessert les deux principales gares du territoire que sont Sens et Joigny. Avec 14 trains par jour en direction de Paris et 10 en direction de Dijon, cette ligne répond principalement aux besoins des navetteurs en offrant des temps de parcours compétitifs (58 min en moyenne pour se rendre sur la capitale et moins de 2h pour Dijon).
- **Les lignes 82 Paris/Corbigny et 81 Paris/Avallon** bien que s'arrêtant uniquement en gare de Sens et ne présentant qu'un niveau de service limité, ces lignes viennent compléter l'offre en direction de Paris et d'Auxerre.
- **La ligne 7 Paris/Laroche/Auxerre** en sus de compléter les services offerts par les deux autres lignes, elle assure également, en fonction des horaires, un service dit de « cabotage » en effectuant des arrêts réguliers sur l'ensemble des gares et haltes ferroviaires du territoire. Elle tient donc à ce titre un rôle important dans les déplacements internes dits de courtes distances.

Accessibilité des gares en voiture

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.2. Un territoire à la croisée des liaisons routières structurantes

De par un positionnement stratégique, à mi chemin entre Paris et Lyon, le PETR du Nord de l'Yonne bénéficie d'une excellente desserte autoroutière avec la présence de 3 autoroutes (A5, A6 et A19) sur son périmètre.

Les deux premières autoroutes, axes radiales depuis la capitale, lui assurent une connexion directe avec les aires urbaines troyenne, dijonnaise et lyonnaise. L'autoroute A19, pénétrante transversale, permet quant à elle d'effectuer une liaison entre ces deux autoroutes via les échangeurs autoroutiers au niveau des communes de Cuy et de Courtenay.

Cette accessibilité depuis le grand territoire, s'accompagne d'un maillage de liaisons départementales dites « structurantes » qui s'organise en étoile depuis la polarité majeure de Sens (D660, D606, D81) complétée de deux autres voies structurantes (D905 et D943) qui facilitent les liaisons au sud et à l'est du territoire.

Enfin organisée de manière radio-concentrique la trame viaire dite « secondaire » offre, de par sa densité et sa représentativité, une desserte locale fine du territoire.

Si de prime abord la hiérarchisation du réseau viaire semble se dessiner « instinctivement », la multifonctionnalité du système viaire, assurant à la fois une fonction de transit et de desserte, en complexifie sa lecture.

Dès lors, la configuration du système viaire du SCoT implique une convergence des flux vers le cœur économique et urbain du PETR, les stratégies de développement territorial (dissociation des lieux de vie et d'emploi, localisation stratégique des zones d'activités, logiques de

périurbanisation, etc.) sont également à l'origine d'un trafic routier dense sur les axes de communications stratégiques (axe Sens-Troye notamment) et donc génèrent des nuisances olfactives et sonores (cf. EIE).

Ainsi en 2015, les comptages routiers effectués par le département, ont permis de mettre en évidence qu'en moyenne la circulation poids lourds sur les axes structurants représente 12,5 % du trafic.

Trafic routiers sur une semaine complète en 2015			
Voies	Véhicules légers	Poids lourds	Total
D606	48 405	4 020	52 425
D660	23 648	4 197	27 845

Source : Conseil départemental de l'Yonne, 2015

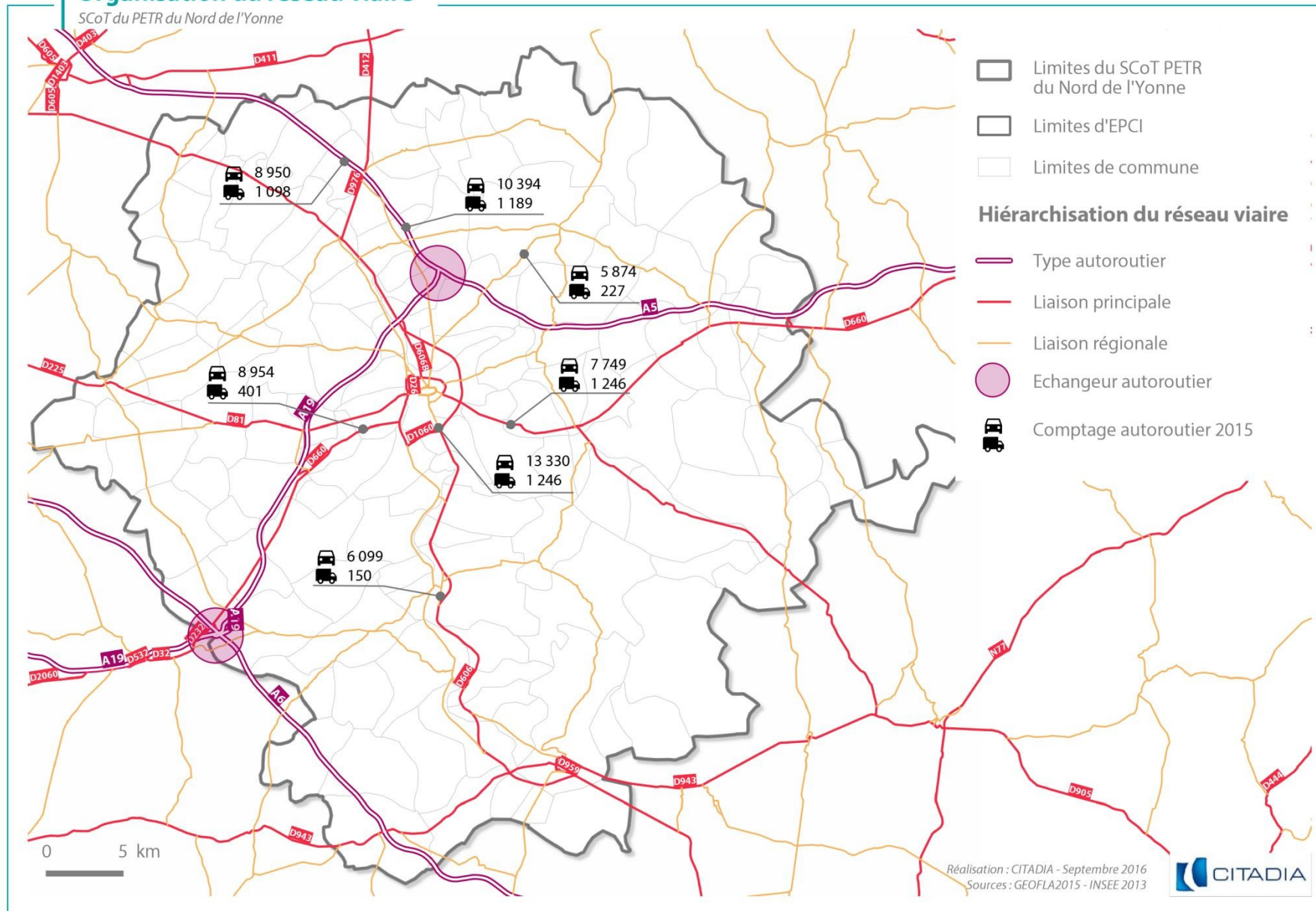
Malgré la réalisation et/ou les projets d'infrastructures lourdes permettant le contournement de certaines communes (Sens, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne) et donc un report de flux sur leurs extérieurs, les problématiques d'accidentologie, de saturation en entrée de ville ou encore de nuisances sonores restent prégnantes sur le territoire.



Route D660 à proximité de Sens, Source : Street view, 2016

Organisation du réseau viaire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.3. Les voies navigables et les liaisons douces, des infrastructures sous-exploitées ?

Principale porte d'entrée de la Bourgogne en quittant l'Île-de-France, l'Yonne représente un vecteur d'unité pour l'ensemble des communes du SCoT tant elle façonne l'identité du territoire.



L'Yonne, source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Malgré des caractéristiques propices aux transports de marchandises et aux déplacements de plaisance (un gabarit de 92m x 10,10m et un tirant d'eau de 2,10m) son exploitation sur le territoire du SCoT reste encore marginale comparativement au sud du département.

En effet, à l'échelle régionale, le trafic de marchandises par voie fluviale est très majoritairement concentré sur la Saône du fait de son dimensionnement à grand gabarit et de ses interrelations avec le Rhône et le bassin méditerranéen. Ainsi, bien que liée à l'Île-de-France puis aux ports de Rouen et du Havre, l'Yonne apparaît comme un axe de fret fluvial de moindre importance en terme de volume de flux (1,39 millions de tonnes en 2010).

La plate-forme fluviale et multimodale de Gron qui se situe sur cet axe joue un rôle important dans l'organisation du transport de marchandises et ce, tant à l'échelle du PETR que du Nord de la France. Equipé d'une plate-forme de 12 000 m², ce port fluvial peut accueillir des bateaux de 90 mètres de long et propose un service logistique complet en transportant conteneurs et colis lourds entre le port fluvial multimodal de Gron et le Grand Port Maritime du Havre.

Depuis sa création en 2010, ce port ne cesse de prendre de l'ampleur dans le paysage fluvial en témoigne notamment le dernier rapport d'activité qui dénombre, pour 2014, 6000 EVP (Equivalent Vingt Pieds, taille standard du conteneur) et 150 colis lourds transportés.

Concernant les déplacements de plaisance sur l'Yonne, ces derniers sont également plus fortement présents autour de l'Auxerrois qui dispose davantage de berges aménagées au profit des activités de loisirs (port de plaisances, halte fluviale, loueurs, services, etc.).

Jalonné par plusieurs haltes fluviales, le territoire du PETR ne recense qu'un seul port fluvial situé sur la commune de Joigny. Néanmoins, conscient des opportunités qui gravitent autour de cette rivière, des

réflexions autour de la mise en valeur des berges sont engagées à plus large échelle.

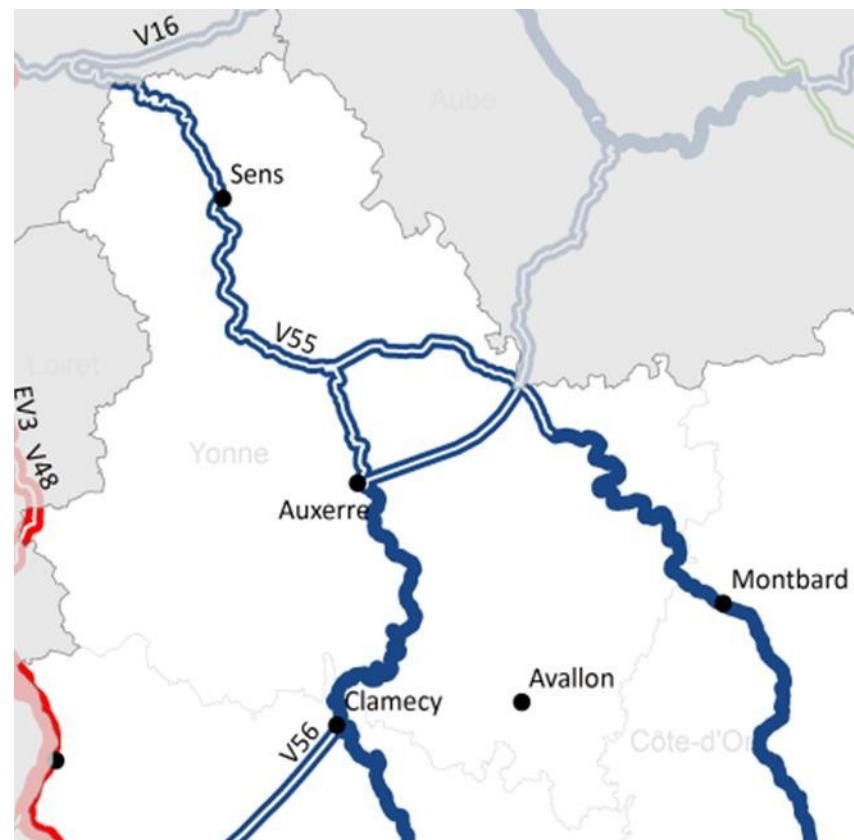
Le réseau de liaisons douces et de pistes cyclables matérialisées est peu développé sur le territoire du SCoT Nord Yonne. Les véloroutes et voies vertes inscrites dans le Schéma national des véloroutes et des voies vertes de Bourgogne n'ont pas encore été réalisées. A terme, elles permettront de traverser le territoire du Nord au Sud en passant par Sens et constituent une opportunité de développement touristique, notamment pour le tourisme vert.

Par ailleurs, le territoire est traversé par 7 itinéraires de Grandes Randonnées (GR), dont 2 GR de Pays. Bien aménagés et valorisés, ils mettent en valeur les paysages du territoire : le GR213 par exemple longe principalement l'Yonne.

Au-delà des aménagements touristiques, l'utilisation du vélo doit être retravaillée à l'échelle des bassins de vie. Le territoire n'est pas soumis à un relief important et pourrait donc s'appuyer sur cet atout pour développer un réseau utilitaire et quotidien (notamment en permettant des rabattements en direction des transports en commun).



GR 213 à Pont-sur-Yonne



Extrait de la carte du Schéma régional des véloroutes et voies vertes en Bourgogne-Franche-Comté

Légende

EuroVelo		
SN3V*		
SR3V*		

Ouvert Non ouvert

*SN3V : Schéma national des véloroutes et voies vertes
*SR3V : Schéma régional des véloroutes et voies vertes

2. Une offre en transports en commun peu développée mais adaptée aux réalités du territoire

2.1. 3 acteurs et 3 offres différenciées permettant d'assurer un service de qualité à la population

Bien souvent contraints par des coûts de fonctionnements lourds et un manque de rentabilité, les territoires ruraux peinent à développer une offre en transports en commun compétitive qui couvre l'ensemble des zones bâties du territoire.

Néanmoins, au cœur des politiques publiques, la question de la mobilité rassemble bon nombre d'acteurs qui, à des échelles diverses, assurent leurs compétences respectives.

Dès lors, bien que le territoire du SCoT ne bénéficie pas d'une couverture totale et d'un service uniforme en transports en commun pour l'ensemble de ses communes, l'agrégation du réseau de cars interurbains *Trans'Yonne* et des réseaux urbains *Intercom* sur le Grand Sensonnais et *La p'tite navette* sur Joigny permet de couvrir 1/3 des communes du territoire.

- **Le réseau *Trans'Yonne*, un service pensé à double échelle ?**

Avec ses 15 lignes régulières dont 7 qui parcourent le territoire du SCoT, le réseau de cars interurbains assure les liaisons vers les grandes agglomérations du département tout en offrant une desserte interne au territoire avec les nombreux points d'arrêts qui maillent le PETR.

En effet, au nord du département, le réseau *Trans'Yonne* est organisé en étoile à sept branches autour du pôle urbain de Sens. Cette configuration positionne cette commune comme un véritable « hub » qui concentre et distribue les flux sur le territoire du PETR (5 lignes régulières) et également en direction des agglomérations Troyenne et Auxerroise (2 lignes régulières).

Les horaires et le cadencement de la plupart des lignes qui parcourent le territoire du SCoT ont été pensés en lien avec les rythmes scolaires et professionnels et permettent d'assurer aisément les correspondances avec le service de TER en gare de Sens notamment.



Car Trans'Yonne, source : Département de l'Yonne

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**Trans
Yonne**

Réseau départemental de transport

- 1. SENS - AUXERRE
- 2. ST-FLORENTIN - AUXERRE
- 3. ST-FARGEAU - TOUCY - AUXERRE
- 4. TONNERRE - AUXERRE
- 5. TONNERRE - AVALLON
- 6. AVALLON - AUXERRE
- 7. SERGINES - SENS
- 8. ST-MARTIN-SUR-OREUSE - SENS
- 9. VOISINES - SENS
- 10. TROYES - SENS
- 11. ARCÉS - SENS
- 14. SAVIGNY - SENS
- 15. JOUY - SENS
- 17. ST-FLORENTIN - ARCÉS
- 18. LASSON - ST-FLORENTIN
- 20. BRIENON - AUXERRE
- 21. FLORIGNY-LA-CHAPELLE - AUXERRE
- 22. CHITRY - AUXERRE
- 23. MAILLY - AUXERRE
- 24. CLAMECY - AUXERRE
- 25. JOIGNY - SOMMECAISE - TOUCY
- 26. PARLY - AUXERRE
- 27. ST-AUBIN-CHATEAUNEUF - AUXERRE
- 28. RAVIERES - TONNERRE



Carte du réseau Trans'Yonne, source : Département de l'Yonne

- **Le réseau *Intercom*, un service intercommunal performant ?**

Le réseau de bus urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonnais couvre les 27 communes de l'intercommunalité en proposant une offre différenciée et hiérarchisée selon trois types de lignes régulières :

→ **La ligne essentielle (1 ligne) :**

Cette ligne latitudinale assure la liaison entre le centre commercial sud et la Mairie de Paron en passant par des points stratégiques tels que la gare SNCF, Garibaldi ou encore l'hôpital. Avec ces 31 allers / retours par jour ouvré et un cadencement toutes les 30 min en heure de pointe elle assure pour la population un service performant.

Par ailleurs, ce niveau de service a été pensé de telle manière à favoriser les correspondances avec l'offre de TER (13 correspondances possibles pour Sens > Paris et 12 dans la direction inverse).

Toutefois, il convient de préciser que le temps d'attente moyen pour assurer la correspondance avec le TER est de 20 minutes, une temporalité qui, pour certains, peut constituer un frein à l'usage des transports en commun pour se rendre en gare.

→ **Les lignes structurantes (3 lignes):**

La ligne 3, effectue une boucle depuis Garibaldi au nord est du territoire Senonnais et permet notamment de desservir la clinique Paul Piquet, l'EcoParc ou encore certains équipements scolaires. Du fait d'une amplitude horaire (de 7h à 19h40) et d'une fréquence relativement

élevée (toutes les 50 min en moyenne) son niveau de service garantit une offre de qualité aux usagers.

Les lignes 4 et 10, effectuent quant à elles la liaison nord-sud entre le centre commercial nord et la porte de Bourgogne. Ces deux lignes ont sensiblement le même parcours à l'exception près que la ligne 4 effectue un décroché dans le centre-ville de Sens. Bien qu'elles présentent toutes deux un niveau de service légèrement moins performant que la ligne 3 elles tiennent un rôle stratégiques pour les déplacements nord-sud sur la Communauté d'Agglomération.

→ **Les lignes de proximité (10 lignes)**

La configuration même de ces lignes de bus et leur niveau de service témoignent de la volonté d'assurer un service au plus près des réalités territoriales. En effet, ces dernières visent à garantir un service de rabattement depuis les communes de première couronne vers la ville centre, elles sont donc en parfaite adéquation avec les logiques de déplacements pendulaires qui s'exercent sur le Communauté d'Agglomération du Grand Sénonnais

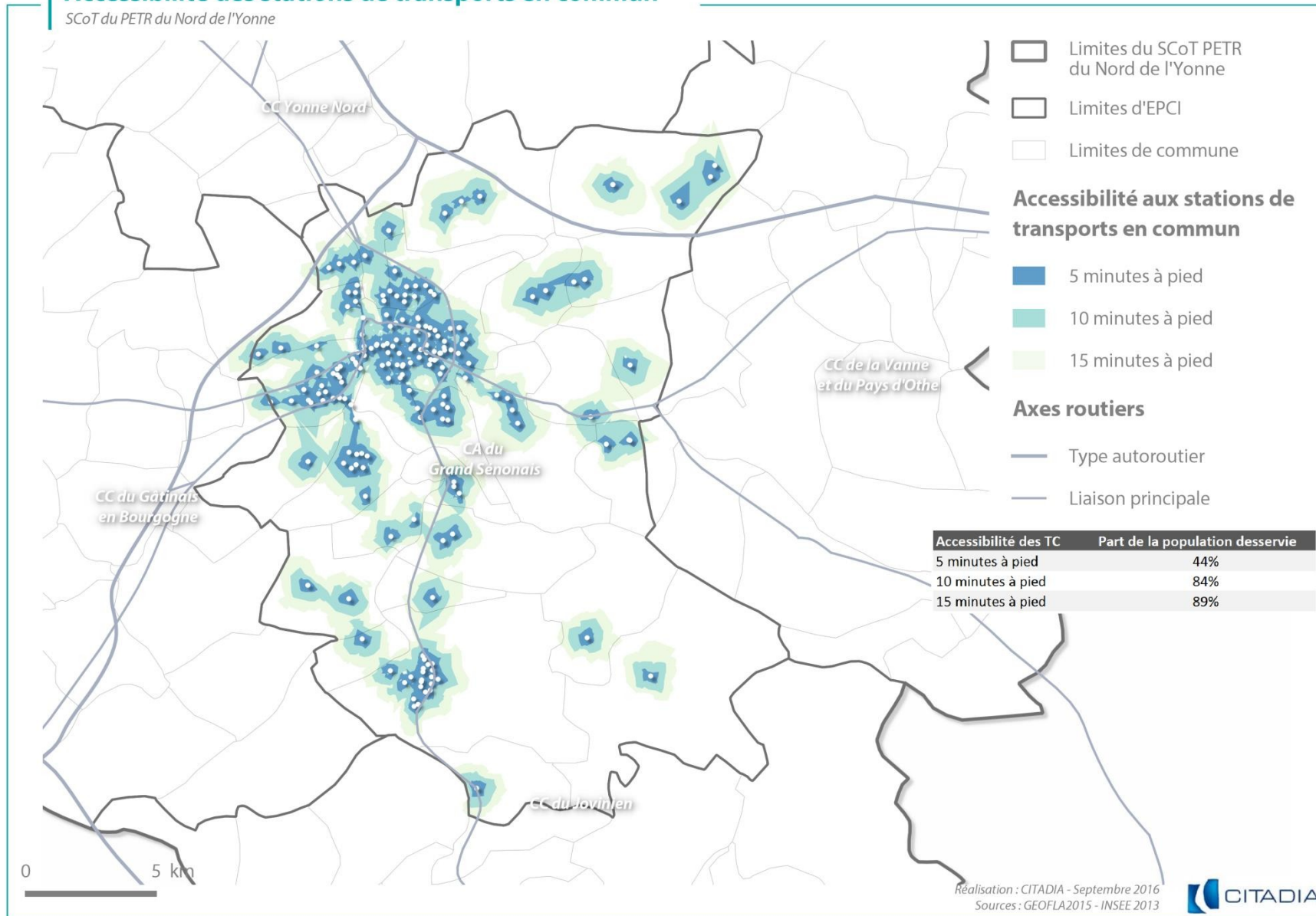
Le niveau de service y est minimum avec en moyenne 5 allers/retours dans la journée.



Bus Intercom, source : CA du Grand Sénonnais

Accessibilité des stations de transports en commun

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



- **La p'tite navette, un service solidaire en réponse aux besoins de chacun**

La p'tite navette, est un service gratuit mis en place par le ville de Joigny pour assurer la desserte en transports en commun à l'échelle de cette commune.

Bien que ce service ne présente qu'une seule ligne formant une boucle depuis la gare SNCF, il constitue une véritable alternative aux déplacements automobiles de courtes distances.

En effet, avec ses 32 arrêts il offre un parcours qui permet de mettre en réseau la plupart des équipements présents sur la ville (gare, hôpital, cimetière, collège, lycée, piscine, mairie, etc.).

Par ailleurs, l'amplitude horaire et la fréquence de ce service en font des offres compétitives qui rivalisent avec une offre classique :

- **Amplitude horaire** : de 7h20 à 18h45
- **Nombre de passages par jour** : 9
- **Fréquence** : 1 bus par heure en moyenne
- **Correspondance TER** : oui

Par ailleurs, la p'tite navette s'inscrit également en complémentarité de l'offre de cars interurbains dans la mesure où ces deux services présentent des arrêts communs et des horaires relativement bien coordonnés.



La p'tite navette, source : Ville de Joigny

2.2. Une offre de transport à la demande départementale et intercommunale pour limiter les « exclusions »

Pour pallier au déficit de l'offre en transports collectifs dans les zones les plus excentrées du territoire le département de l'Yonne et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ont organisé, en complémentarité de leurs lignes régulières, deux services distincts de transports à la demande (TAD).

Ce service de mobilité « à la carte », de par sa flexibilité (spatiale ou temporelle), apporte donc une réponse aux personnes isolées géographiquement, physiquement ou socialement en leur offrant un service adapté.

Ces deux transports à la demande fonctionnent, via une centrale d'appels, sur réservation téléphonique la veille pour le lendemain ou bien par internet et jusqu'à 2h avant le départ pour le TAD *Intercom*.

Si le TAD départemental s'inscrit dans une logique de renforcement de l'offre sur les lignes régulières (6 des 7 lignes régulières qui parcourent le territoire du PETR disposent également d'un service TAD leur permettant d'augmenter la fréquence à la carte), le TAD du réseau Intercom poursuit davantage une logique de rabattement sur le réseau de bus principal.

En fonction du nombre de réservations effectuées pour un trajet donné, le mode d'acheminement assuré par le département varie entre le car, le minibus et le taxi-bus. Sur la Communauté d'Agglomération il s'agit d'un bus identique à ceux présents sur les lignes régulières.

De manière générale, ces services sont majoritairement utilisés par les plus de 60 ans, les personnes en recherche d'emploi et dans une moindre mesure le public scolaire.



TAD Trans'Yonne, source : Département de l'Yonne

Plateforme de réservation par internet, source : Intercom

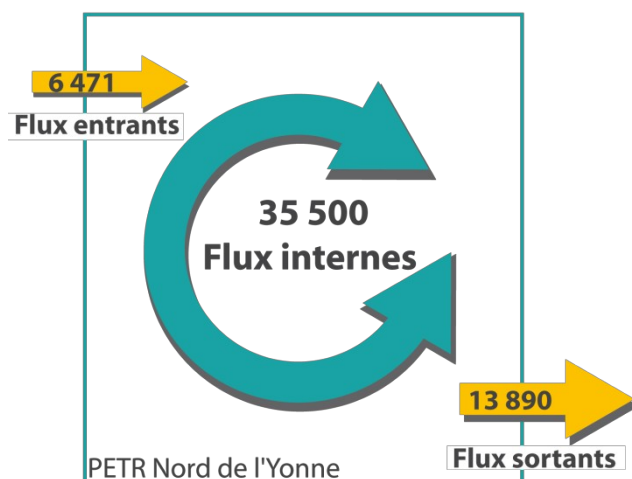
II. Des pratiques de déplacements orchestrées par l'automobile ?

1. Un territoire émetteur et récepteur de flux

1.1. Des flux domicile-travail cohérents au découpage territorial du PETR et fortement polarisés par l'Île-de-France

Les données INSEE de 2013 indiquent que le territoire du SCoT est concerné quotidiennement par 55 861 déplacements ayant pour motif principal le travail.

L'analyse de la distribution de ces flux pendulaires, également appelés « flux domicile-travail », montre que la grande majorité de ces déplacements sont réalisés au sein du périmètre du PETR (63,5 %), suivi par les flux sortants (24,9 %) puis entrants (11,6 %).



Flux domicile-travail, source : INSEE RP2013

Cette répartition des flux domicile-travail démontre d'une part, que le PETR est un pôle d'emploi important à l'échelle du Nord de l'Yonne et d'autre part, qu'il diffuse et attire des flux à plus large échelle.

En effet, bien que le solde des navettes domicile-travail (rapport entre les flux entrants et sortants) soit négatif, la part des actifs résidant et travaillant sur le périmètre du SCoT reste très importante (64 %) pour un territoire à dominante rurale. Par ailleurs, 29 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence.

Concernant les flux entrants (6 471 déplacements journaliers), ces derniers proviennent en grande majorité des EPCI limitrophes au PETR notamment situés entre le Jovinien et l'Auxerrois. Cette dynamique témoigne de l'attractivité du marché de l'emploi du territoire du SCoT notamment vis-à-vis des territoires ruraux extérieurs.

Si la proximité géographique est une composante qui ressort de l'analyse des flux entrants sur le territoire, l'analyse des flux sortants démontre, a contrario, une forte polarisation de l'Île-de-France.

Ainsi sur les 13 890 actifs qui quittent le territoire du SCoT, 9 410 se rendent chaque jour en Île-de-France pour aller travailler (68 %). C'est principalement en direction du département voisin de la Seine-et-Marne (51 % des flux sortants), sur les EPCI de Moret Seine et Loing et de Melun

Val de Seine, que les actifs du PETR exercent leur fonction. Enfin, compte-tenu des fonctions métropolitaines qu'il concentre, le département de Paris attire également une large part des actifs Nord-Icaunais (26 % des actifs travaillant en Île-de-France).

Ce grand nombre de déplacements à destination de ces deux départements s'explique par ailleurs par la bonne accessibilité à la fois routière et ferroviaire. A titre de comparaison, les autres destinations des actifs sortants en dehors de l'Île-de-France sont l'Yonne (22 % des actifs sortants, majoritairement vers la CA de l'Auxerrois), puis loin derrière l'Aube (3 %) et le Loiret (3 %).

En analysant les lieux de travail des actifs sortants par EPCI du PETR Nord Yonne, ces logiques tendent à se confirmer, avec une double polarisation par les territoires directement limitrophes et par l'Île-de-France.

- Sur les 742 actifs sortants de la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, 13 % travaillent dans la CC limitrophe du Florentinois et autant à Paris. 10 % se rendent dans la CA de l'Auxerrois, puis 7 % dans les deux EPCI limitrophes CC du Pays d'Othe Aixoise et CC de l'Agglomération Migennoise.
- Sur les 2 413 actifs sortants de la CC du Gâtinais en Bourgogne, la majorité travaille à Paris (16 %) puis dans l'EPCI limitrophe CC Deux Fleuves (13 %) en Seine-et-Marne. La CC Pays de Nemours (7 %), la CA Melun Val de Seine et la CC du Pays de Fontainebleau également en Seine-et-Marne sont également des destinations privilégiées pour les actifs du territoire.
- Sur les 2 581 actifs sortants de la CC du Jovinien, 27 % se rendent dans la CC limitrophe de l'Agglomération Migennoise et 25 %

dans la CA de l'Auxerrois. En comparaison, les actifs du Jovinien travaillent moins à Paris (seulement 9 %).

- Sur les 3 486 actifs sortants de la CA du Grand Sénonais, 38 % travaillent à Paris, de loin la première destination devant la CA de l'Auxerrois (12 %) et la CC Deux Fleuves (5 %). Les actifs sénonais quittent ainsi le territoire majoritairement pour se rendre dans d'autres pôles importants.
- Sur les 4 668 actifs sortants de la CC Yonne Nord, 26 % travaillent dans l'EPCI limitrophe de la CC Deux Fleuves et 17 % à Paris. Les autres destinations privilégiées des actifs du territoire sont les EPCI voisines seine-et-marnaises : CA Melun Val de Seine (7 %) et CC Moret Seine et Loing (4 %) par exemple.

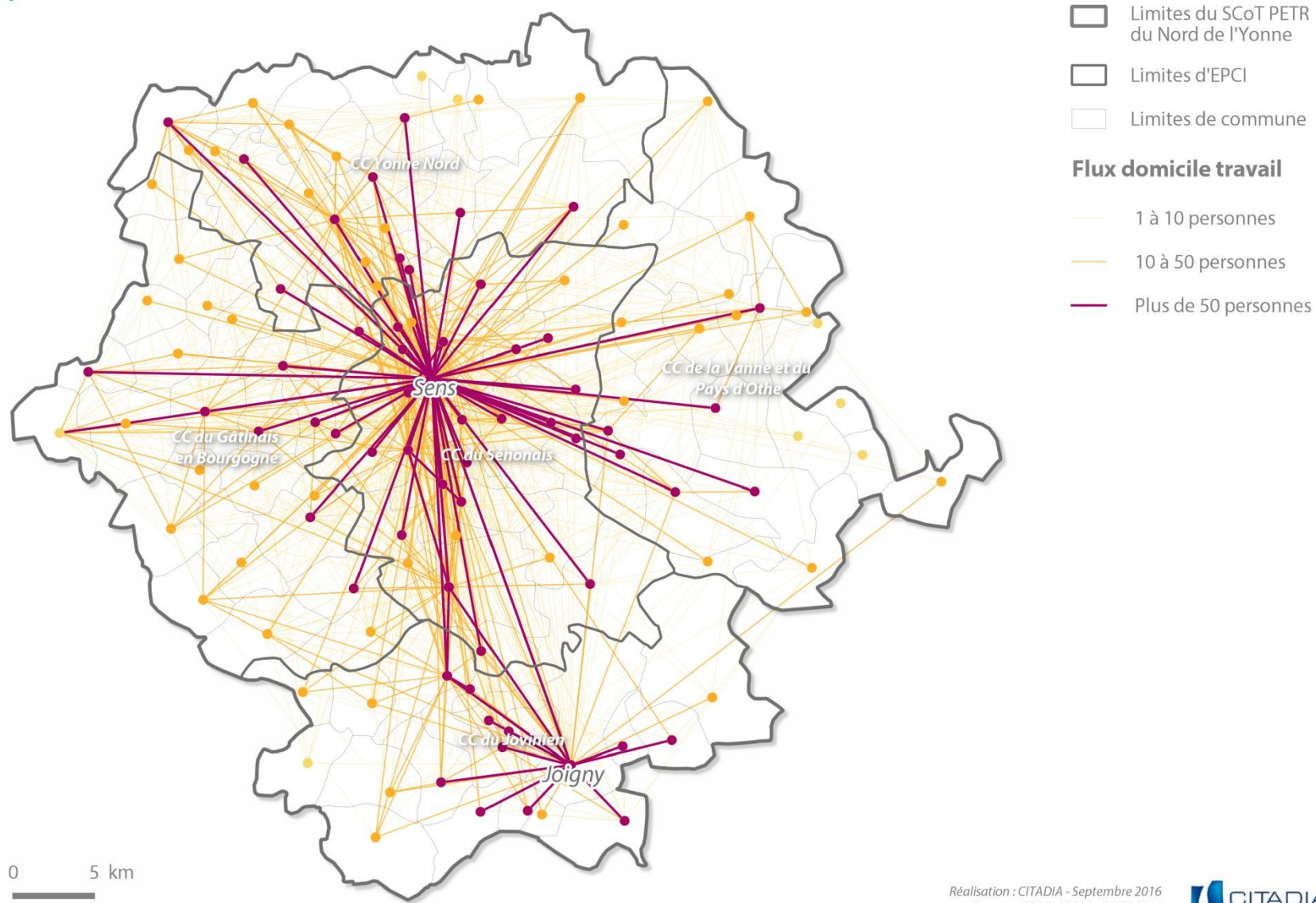
A l'image des flux entrants et sortants du territoire, les migrations pendulaires réalisées au sein même du territoire du SCoT expriment une logique de polarisation et de concentration des flux en direction des principaux pôles d'emplois nord-icaunais.

On note notamment la commune de Sens (33 % des actifs du PETR), de Joigny (9 %) ou encore celle de Saint-Clément et de Saint-Julien-du-Sault qui concentrent chacune près de 4 % des travailleurs du territoire.

Toutefois, il convient de nuancer le propos en précisant que la majorité des actifs travaillent dans leur EPCI de résidence, en particulier pour la CA du Grand Sénonais (88 %) et pour la CC du Jovinien (82 %). Ce constat est également vrai pour les 3 autres EPCI du territoire même si cette part est moins importante (environ 1 actif sur 2). Cette dynamique limite ainsi les flux de grandes distances qui génèrent de nombreux désagréments notamment en heure de pointe.

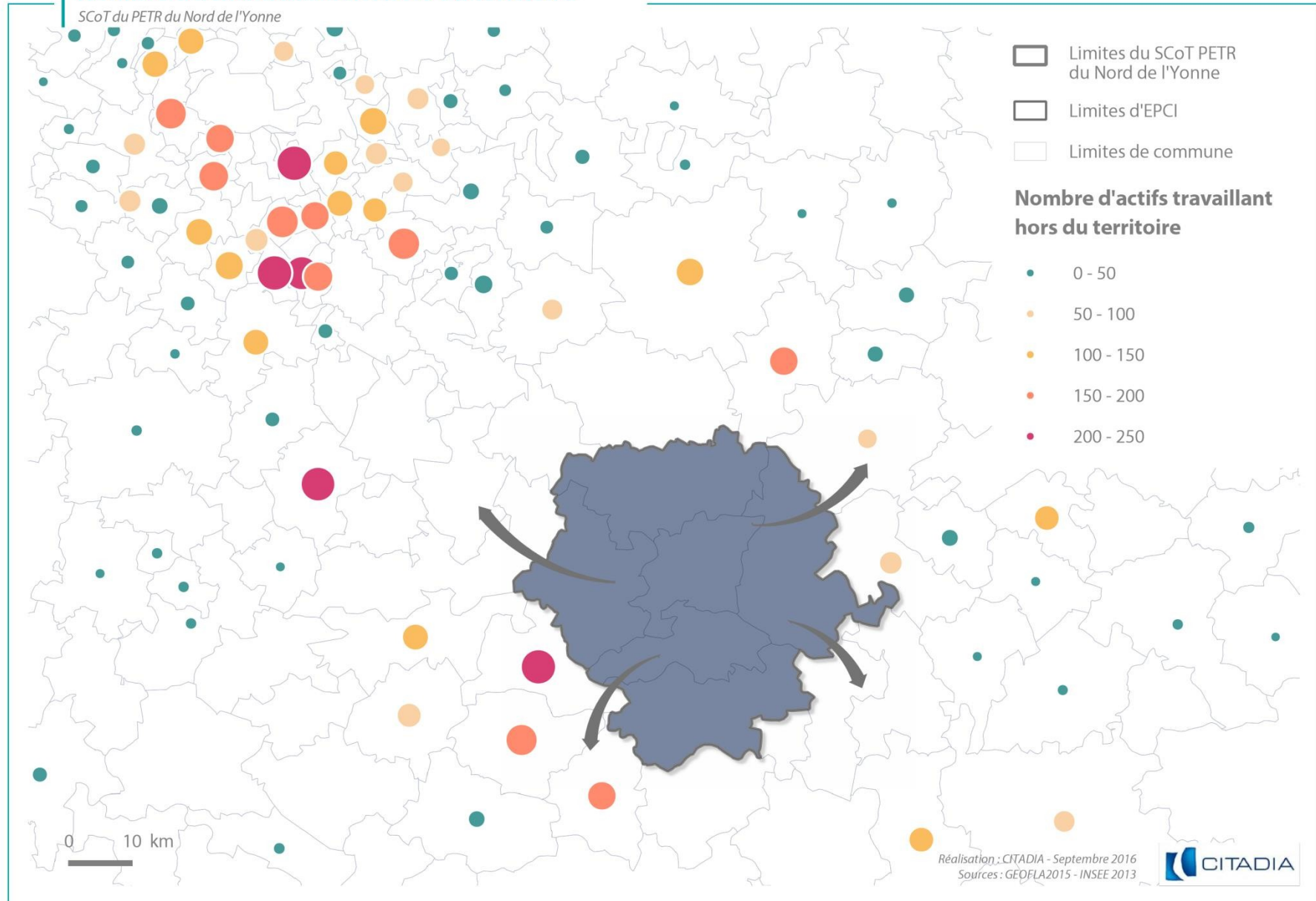
Mobilités domicile travail : flux internes

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



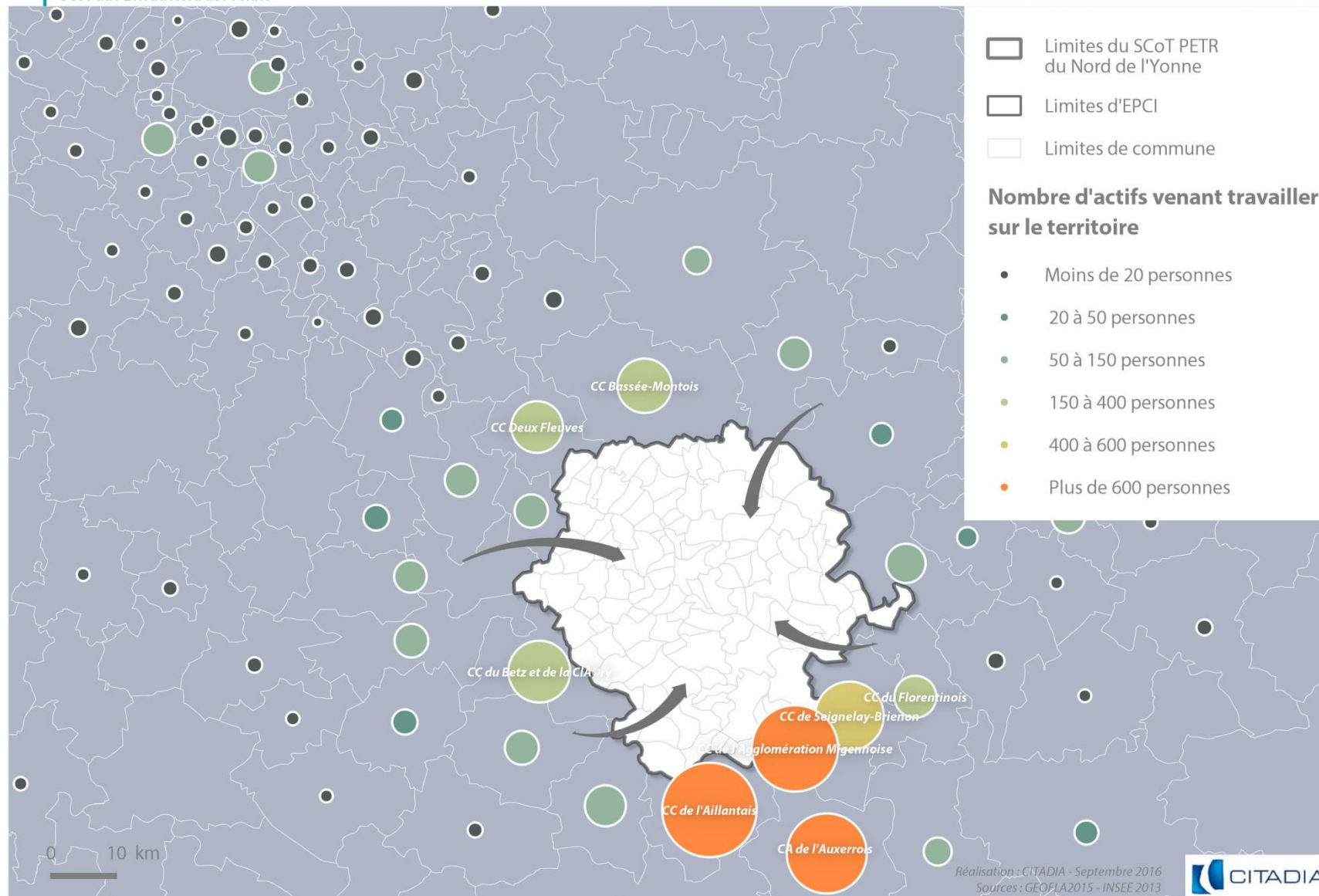
Nombre d'actifs travaillant hors du territoire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



Nombre d'actifs venant travailler sur le territoire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne



1.2. Flux domicile-études : des distances qui s'allongent à mesure que le niveau d'études augmente

L'analyse des flux domicile-études est complémentaire à celle des flux domicile-travail dans la mesure où les élèves et les étudiants adoptent des stratégies de déplacement différentes des actifs.

En effet, si pour les élèves de la maternelle au secondaire la mobilité reste très fortement corrélée au lieu de résidence et à la carte scolaire, celle des étudiants reflète davantage des logiques guidées en fonction de l'offre en enseignement disponible.

Conformément au partage des compétences en matière d'enseignement, l'analyse ci-dessous s'applique à distinguer ces flux en fonction des trois niveaux scolaires que sont : la maternelle / l'élémentaire, le secondaire et le supérieur. Par ailleurs, cette distinction permet également d'illustrer plus aisément leurs enjeux respectifs.

Ainsi, si 96 % des élèves de maternelle et de primaire fréquentent un établissement du PETR cette propension tend à s'amointrer légèrement pour le secondaire (87 % des collégiens et lycéens nord-icaunais étudient sur le PETR) et très fortement pour le supérieur (38 % des étudiants résidant sur le PETR y étudient).

Dès lors, on constate que les élèves nord-icaunais inscrits dans le secondaire et le supérieur fréquentent majoritairement des établissements de l'Yonne (7 %) et de manière égale ceux des départements limitrophes (3 % pour l'Aube et 3% pour la Seine-et-Marne). Ces flux différenciés sont dûs à la fois à un maillage moins fin en équipements secondaires sur certaines parties du PETR du Nord de l'Yonne poussant ainsi les élèves à se rendre dans des établissements plus

proches des territoires voisins. A contrario, les étudiants de l'enseignement supérieur résidant sur le PETR étudient quasiment à part égale sur le reste de l'Yonne (24 %) et sur l'Île-de-France (22 %, dont 11 % sur Paris et 7 % en Seine-et-Marne).

En termes de nombres, on constate un effectif stable entre le contingent d'élèves du primaire et ceux du secondaire (respectivement 11 682 et 10316 élèves), et au contraire un chiffre bien moins important d'étudiants (3 224) du supérieur résidant sur le territoire. Cette différence s'explique d'une part par le caractère non obligatoire des études supérieures, d'autre part par la mobilité résidentielle des étudiants qui sont parfois amenés à déménager dans le cadre de leur cursus supérieur.

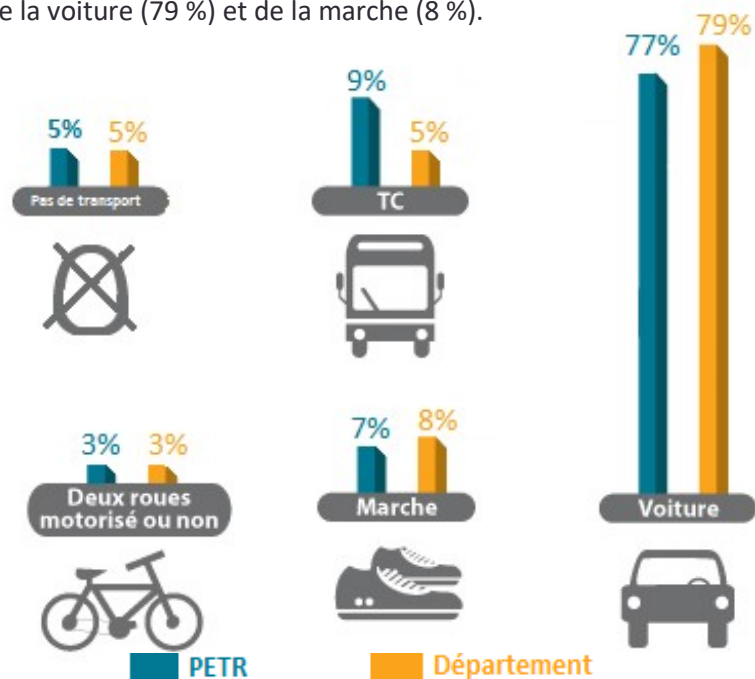
En ce qui concerne les flux entrants, les CC du Jovinien et de la Vanne et du Pays d'Othe attirent la majorité des élèves de maternelle et de primaire du fait de leur proximité géographique avec des communes rurales du reste de l'Yonne. Pour le secondaire, la CC du Jovinien conserve une forte attractivité auprès des mêmes communes, tandis que la CA du Grand Sénonais est plus attractive pour les étudiants supérieurs issus d'horizons plus diversifiés (Yonne, Seine-et-Marne, Aube,...). La CC du Jovinien est également un pôle pour l'enseignement supérieur mais son rayonnement est principalement cantonné au reste de l'Yonne.

En définitive, ces différentes dynamiques soulèvent des enjeux différenciés en fonction des échelles : une logique de rabattement de proximité pour les élèves de maternelle et de primaire, un maillage en transports en commun permettant la desserte des équipements d'enseignement secondaire et supérieur.

2. Les pratiques de déplacements des actifs Nord-icaunais

2.1. Des déplacements largement motorisés et une répartition légèrement différenciée pour les autres modes selon les territoires

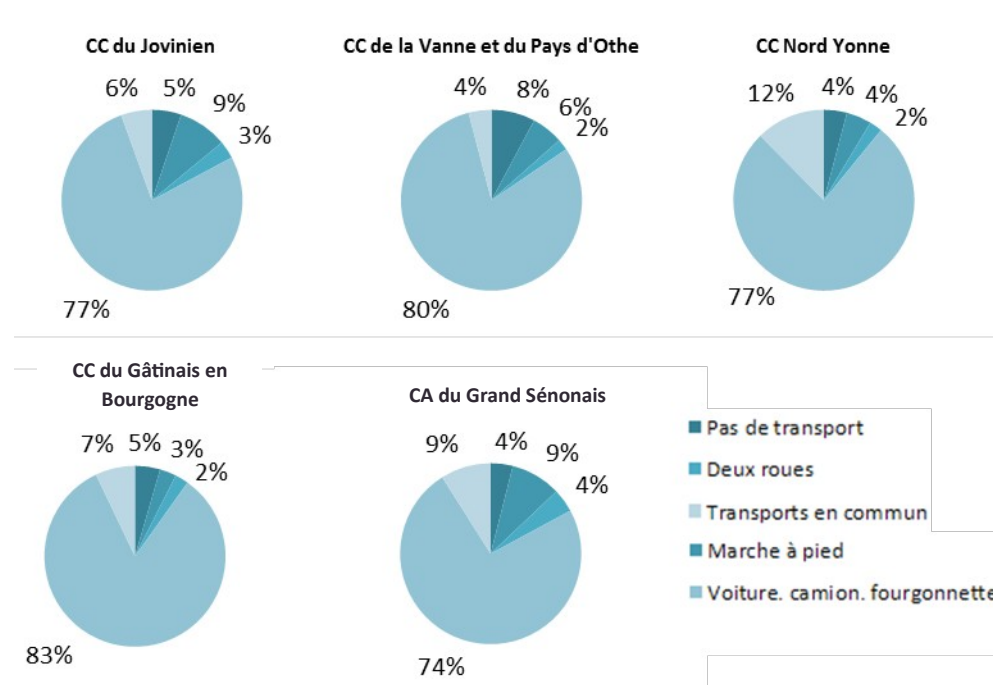
A l'échelle du PETR, 77 % des déplacements domicile-travail se font en voiture, loin devant les transports en commun (9 %) et la marche (7 %). Cette répartition modale est proche de celle de l'Yonne où l'usage des transports en commun est toutefois moins important (-4 points) au profit de la voiture (79 %) et de la marche (8 %).



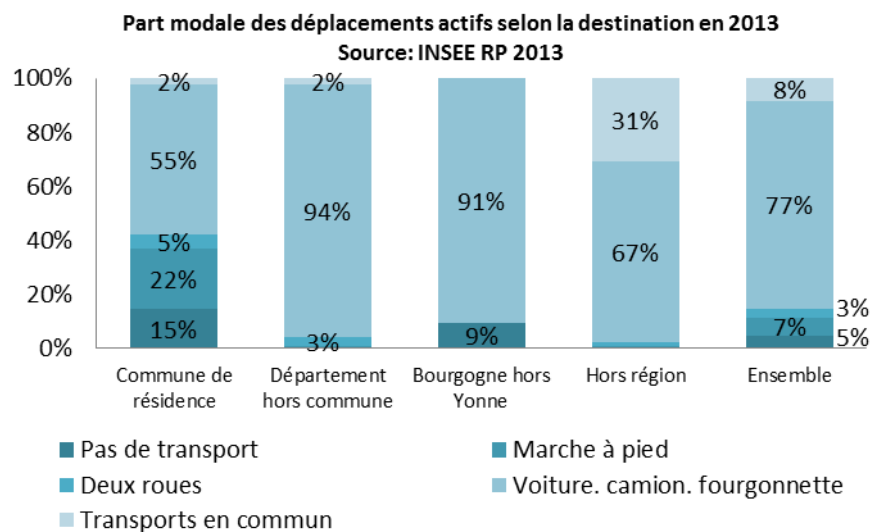
Répartition modale dans les déplacements domicile-travail à l'échelle du PETR et du département, source : INSEE RP2013

Cette répartition des modes diffère au sein du PETR selon les EPCI avec un recours à la voiture plus important dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe (80 %) et la CC du Gâtinais en Bourgogne (83 %), par rapport aux CC Nord Yonne et du Jovinien (77 %) et à la CA du Grand Sénonais (74 %). La marche et les transports en commun sont les modes alternatifs privilégiés pour ces dernières.

Répartition modale dans les déplacements domicile-travail des actifs par EPCI Source : INSEE RP 2013



Cette part est cependant très hétérogène en fonction de la destination des actifs : ceux qui travaillent dans leur commune de résidence sont près d'un quart à se déplacer à pied, tandis que près d'un quart des navetteurs à destination d'autres régions que la Bourgogne empruntent les transports en commun.



2.2. Des logiques de déplacements influencées par le processus de périurbanisation

Enfin, une analyse reposant sur le zonage en aires urbaines permet de distinguer des tendances selon ces dernières :

Les grands pôles du territoire (6 communes) recensent 12 765 actifs, soit 26 % de la population active du PETR. En moyenne, 67 % des actifs résidant dans les grands pôles utilisent la voiture pour se rendre au travail, 11 % les TC et 12 % la marche.

Si le recours à la voiture reste moins important que pour les autres aires urbaines du territoire, il est toutefois conséquent compte tenu du niveau de desserte en transports en commun du grand pôle urbain du territoire.

Le pôle moyen du territoire (Joigny) compte 6 % de la population active. La répartition modale est proche de celle des grands pôles (69 % la voiture et 11 % la marche) avec toutefois une utilisation moindre des TC (6 %). Une tendance qui s'explique notamment par la présence d'une seule ligne de bus urbain (la petite navette).

Les petits pôles (2 communes) comptent 2 % de la population active. L'utilisation de la voiture est plus représentée (74 %), au détriment des TC (6 %). La marche conserve une part stable avec 11 %.

Concernant les communes dites périurbaines (couronnes des grands pôles, communes multipolarisées des grandes aires urbaines ou par d'autres pôles), le recours à la voiture dans les déplacements domicile-travail augmente à mesure que l'on s'éloigne des centralités et des réseaux de transports collectifs. Compte-tenu de la configuration de ces communes et du faible taux d'emploi la marche à pied reste une pratique marginale.

Enfin, les 3 communes isolées (111 actifs) n'utilisent qu'à 71 % la voiture pour leur domicile-travail. On constate également une surreprésentation de l'absence de transport (18 %) dans ces communes.

Part modale des déplacements actifs distinguée en fonction du zonage en aires urbaines

Source : INSEE 2013 et 2012

